55e Vol. Québec, Novembre 1933 N° 3

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉDUCATION — INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

LA TERRE ÉDUCATRICE

(*Suite*) (1)

I

LA TERRE ÉDUCATRICE DE LA FAMILLE

Dans la famille canadienne, et c'est à son honneur, l'enfant est l'objet de soins affectueux. A la campagne, particulièrement, les enfants sont intimement mêlés à la vie familiale, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison. A la maison, au jardin et à le basse-cour les filles viennent en aide à la maman, et les garçons accompagnent le père aux bâtiments, aux champs, au moulin, au village.

Les enfants collaborant ainsi à l'œuvre de la terre, s'attachent à cette dernière, si les parents ont su la leur faire aimer par ses beaux côtés, les initiant aussi, l'heure venue, aux labeurs pénibles qu'elle exige avant de nous livrer ses trésors. On sait que les enfants sont des observateurs toujours en éveil. Ceux de la campagne constatent mieux que ceux des villes, si, par bonheur, ils ont des parents qui cherchent à élever leur âme vers les sommets de l'idéal, que le soleil brille, que les ruisseaux coulent, que les oiseaux chantent, que le soir tombe et le jour se lève, que le firmament s'incruste d'une multitude d'astres.

Lamartine, qui avait l'âme rurale, a décrit admirablement le spectacle que les enfants de la campagne ont constamment sous les yeux. Voici comment le chantre du "Lac" s'exprime à ce sujet:

"L'ouvrier des champs n'est pas contraint de se séquestrer de la nature physique, ce milieu nécessaire à l'homme pour que l'homme soit complet. Il a le ciel sur la tête, le sol sous les pieds, l'air dans sa poitrine, l'horizon vaste et libre devant ses regards, le spectacle irréfléchi, mais perpétuellement nouveau du firmament, de la terre, du jour, de la nuit, des saisons, qui entretiennent sans paroles, mais sans lassitude, les sens, le cœur, l'esprit de l'homme de la campagne. Ses travaux sont rudes, mais ils sont variés. Ils comportent mille applications diverses de la pensée, mille attitudes différentes du corps, mille emplois des heures et des bras. Presque tous ces travaux s'accomplissent en plein air et en plein jour, santé et gaieté de l'homme."

Afin d'illustrer mieux ce que je pense de la Terre éducatrice de la jeunesse rurale, permettez-moi de me mettre en cause et de rappeler quelques souvenirs de mon enfance terrienne.

Les souvenirs de la famille, de la vieille église et de tout ce coin de notre province qui comprend la Rivière-du-Loup-en-Haut, aujourd'hui Louiseville,

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* d'octobre 1933.

Maskinongé, Sainte-Ursule, Saint-Léon, me reviennent à la mémoire, nombreux comme ces volées d'hirondelles que l'approche de l'hiver rassemble avant qu'elles quittent le pays qui les a vues se multiplier. Ces souvenirs ont conservé toute leur fraîcheur en mon âme ardemment éprise du culte du passé. Je revois comme si c'était hier le modeste toit de mes grands parents maternels, où je passai les courtes années de mon enfance. On la nommait, cette maison, la "Maison jaune", et elle était située en face du vieux Moulin rouge, au bord de la Petite-Rivière-du-Loup, sur la route qui conduit à Sainte-Ursule. Jusqu'à ces dernières années, alors qu'on l'a démolie, je la revoyais toujours avec une joie attendrie, chaque fois que je me rendais en chemin de fer de Québec à Montréal. C'est sous ce toit rustique, sous la garde d'une grand'mère incomparable, que j'appris de bonne heure à aimer le travail des champs, l'étude, le *devoir*, en un mot. L'âpre sentier qu'il me fut donné de suivre à un âge où les autres enfants s'amusent sans aucun souci par les routes bordées de verdure et les champs parsemés de fleurs, ne fut pas sans attraits pour moi. Il m'ouvrit des horizons que mes camarades ne soupçonnèrent que plus tard. Obligé par une pressante nécessité d'être homme avant l'âge, je pris contact très tôt avec les réalités de la vie. C'est ainsi que tout jeune je parcourus en voiture ou à pied toutes les routes de la région, excellente leçon de géographie locale. Les beaux rangs qui longent la Grande et la Petite-Rivière-du-Loup, la vaste commune baignée par l'admirable lac Saint-Pierre, la route du Petit-Bois, le rang de Beauséjour, la route de la Carrière, celles de la Crête-de-Coq, de Beaupré et de Fontarabie, le rang des Gravel, Chacoura, et bien d'autres endroits m'étaient familiers pour les avoir souvent visités à l'époque des semailles ou des foins, des récoltes ou de la mouture des grains. Quand on est enfant, on n'admire pas assez les spectacles ordinaires et quotidiens de la nature, qui offrent tant de jouissances à ceux qui savent voir. Oh! ce beau coin du comté de Maskinongé, sa figure m'apparaît avec des traits précis, comme si c'était hier que j'en avais battu les sentiers pour aller "aux fraises, aux framboises, au balai" ou pour "marcher au catéchisme!" Tout le charme de sa sobre mais délicate beauté fut goûté par ma jeune âme, il y a cinquante ans et plus.

Jamais je n'oublierai l'impression profonde que me laissèrent les nombreux voyages que je fis dans l'été de 1878, dès le petit matin, "au moulin de Stintenne", comme l'on désignait alors la scierie de M. Standon, située dans le haut de la Grande-Rivière-du-Loup. En compagnie de mon oncle Denis Béland, rude travailleur animé d'une âme de poète, conduisant moi-même une voiture, nous nous mettions en route vers quatre heures du matin, afin d'être de retour assez tôt pour me permettre d'être en classe à neuf heures. Le trajet était joli: après avoir traversé le village encore endormi, nous longions jusqu'au moulin la Grande-Rivière dont les eaux noires et profondes coulaient entre deux rangées de grands arbres où les oiseaux annonçaient sur tous les tons le retour du jour. L'air vif et pur du matin bientôt tempéré par les éclatants rayons du soleil levant; l'aspect des riches fermes qui bordaient le chemin de la Grande-Rivière et qui s'éveillaient l'une après l'autre, semblait-il, sur notre passage; la riche verdure des champs bordant la route; les vaches ruminant dans l'enclos en attendant la traite du matin; les autres bêtes se remettant à paître dans les friches, enfonçant leurs pieds dans le vert des pâturages; le parfum des fleurs s'élevant des jardins au premier contact du soleil; les cheminées des maisons laissant échapper en délicates volutes une fumée embaumée de cèdre, annonçant ainsi qu'une mère vaillante et dévouée préparait le repas du matin; la tranquillité des choses contrastant avec la splendeur de la renaissance d'un beau jour, tout me révélait les beautés infinies que Dieu a répandues dans la nature, beautés, hélas! que trop peu savent admirer. Quand les cloches de

Louiseville et de Saint-Léon sonnaient les notes pieuses de l'Angélus, nous étions sur le point d'arriver dans la grande cour du moulin, où l'odeur du bois fraîchement scié nous annonçait que nos grand'charettes ne pourraient, en dépit de leurs hautes "haridelles", épuiser le monumental tas de *croûtes* qui servait naguère à réchauffer tant de modestes foyers à Louiseville. Et le retour se faisait, sous un soleil ardent, avec une sage lenteur que nous imposaient les lourdes charges. Durant le trajet, je pouvais, tout à loisir, goûter le charme du paysage qui se déroulait sous mes yeux. Les fermes en pleine activité, le va-et-vient des gens, le bruit joyeux des faucheuses, le chant des cigales, la brise parfumée des senteurs des trèfles blancs ou des sarrasins en fleurs, tout m'enthousiasmait, élevait mon esprit au-dessus du terre-à-terre et transportait mon âme dans cette région de l'idéal qui double la vie.

Le long du trajet, au retour, l'oncle Denis me faisait monter près de lui dans sa charette (ma monture suivant docilement) et me communiquait ses impressions sur les beautés champêtres qui s'offraient à nos regards. En même temps, il m'expliquait que l'aisance, la richesse des fermes dont nous admirions l'ordre et la propreté n'était pas venue toute seule; que leurs propriétaires et les ancêtres de ces derniers avaient travaillé, peiné pour arriver à pareil résultat; que la vie du cultivateur, si belle à bien des points de vue, est laborieuse, souvent pénible, qu'elle exige l'effort des bras, qu'elle a même ses rigueurs et ses laideurs. Mais l'oncle, de sa main désignant les belles maisons des Béland, des Laflèche, des Clermont, des Lambert, des Loranger, ajoutait: "Vois comme c'est beau, mais on a rien sans peine, mon garçon."

Puis l'école du village, dirigée par un bon vieux maître dont les idées pédagogiques étaient bien plus courtes que son martinet, ajoutait sa note rurale à l'enseignement concret que la Terre éducatrice nous donnait à ciel ouvert. C'est ainsi que M. Gariépy aimait à réciter et à nous faire réciter ce joli sonnet du marquis de Ségur, intitulé le "Soir". Dans cette charmante petite pièce, les mots *pâtre* et *houlette* apparaissaient chacun une fois. Mais ce cher vieux maître ne s'embarrassait pas pour si peu et ne crut jamais commettre une erreur pédagogique en nous faisant apprendre par cœur des pages en vers et en prose où certains mots, d'usage courant en France, étaient inusités en notre pays. Il se proposait de faire naître chez ses élèves de saines émotions et de remplir leur jeune âme au souffle du vent du large. D'ailleurs, à défaut de pédagogie, un gros bon sens l'invitait à nous expliquer qu'un *pâtre* "ça mène les moutons au champ", et que chaque fois que le grand-père, avec son bâton, changeait les moutons de clos, ce cher vieux était *pâtre* à sa façon, et que son bâton, c'était sa *houlette*.

J'entends encore ce bon M. Gariépy nous réciter debout à sa tribune, d'une voix un peu chevrotante, ce sonnet du marquis de Ségur. Il le récitait avec une emphase qui déguisait imparfaitement une émotion sincère. Nous l'écoutions avec admiration et sentions naître en nous les premières émotions esthétiques que nous révélait la Terre éducatrice.

Ah! permettez-moi de vous redire ce soir, avec l'émotion qu'y mettait mon vieux maître d'école: ce délicieux sonnet, le "Soir":

Écoutez! le soir vient, la voix du jour expire;
L'oiseau repose au bois, l'insecte dort au champ.
Dans la forêt paisible, un vent léger soupire;
Du laboureur au loin s'éteint le dernier chant.
Le vieux pâtre debout contemple sans rien dire
Le soleil comme lui vers son terme penchant;
Sa houlette à la main, il semble un chef d'empire
Revêtu de la pourpre et de l'or du couchant.

Sur l'horizon en feu son profil se dessine;
Son ombre croît, tandis que le soleil décline;
Elle gagne et s'étend sur les flancs du coteau.
Ses brebis près de lui se groupent immobiles;
Le chien veille, muet, sur les agneaux dociles,
Et l'ombre du pasteur couvre tout le troupeau.

Ces beaux et nobles vers ne me faisaient pas oublier les sueurs versées sur le fenil quand l'oncle Denis déchargeait la grand'charrette par une journée chaude de juillet; ils n'effaçaient pas non plus les douleurs aux bras et aux reins, douleurs nées d'un avant-déjeuner de sarclage ou de ranchaussage de patates; ils n'ajoutaient pas un pouce à mes bras de 12 à 14 ans quand je sciais au godendard avec le cher oncle quelques bûches d'érable en prévision de l'hiver qui approchait; et les jours de "battage au moulin", le souffle poétique du sonnet n'empêchait pas la poussière de nous aveugler devant la batteuse que nous débarrassions de la paille vide tombant sans relâche à flots pressés.

Mais cette poésie rurale devinée, goûtée et savourée dans la famille, aux champs, sur les routes ou à l'école, nous faisait trouver moins pénibles les labeurs manuels et mieux goûter le repos dominical, les cérémonies de l'église et les soirées de lecture à haute voix, en famille, sous le toit hospitalier de la Maison jaune, durant les veillées d'automne et d'hiver.

Les soirées de famille, auxquels se joignaient souvent les voisins, ajoutaient leur note champêtre dans des chants où la Terre n'était pas oubliée. Un joueur d'accordéon ou un violonneux accompagnait le soliste et l'assistance, comme l'on disait alors, faisait "chorus", expression latine admise d'ailleurs, depuis plusieurs années, par les meilleurs dictionnaires français.

Sur le rythme de vieux airs berceurs, on chantait des strophes du genre de celles-ci:

Courbés sur les lourds mancherons,
A l'avenir nous penserons.
Pour que nos enfants soient fidèles
A ceux qui furent leurs modèles,
Dans leurs poitrines de quinze ans
Nous sèmerons l'amour des champs.

Courbés sur les lourds mancherons,
Sous l'œil de Dieu nous vieillirons.
Loin du fracas des grandes villes,
Nos cœurs battront fiers et tranquilles;
Et, quand nos yeux seront fermés,
Nous entendrons chanter les blés. (1)

(*à suivre*)

C.-J. MAGNAN.

DE LA LECTURE EXPRESSIVE

(Pour *l'Enseignement Primaire*)

La lecture *expressive exprime* par la *voix* la pensée déjà exprimée par la phrase écrite. La voix épouse les contours et les reliefs de la phrase et lui donne toute sa valeur d'expression, selon la nature de son contenu et l'intention de l'auteur, lequel ne doit pas être trahi.

Dans la voix on distingue la *prononciation*, le *ton*, les *inflexions* et *l'accentuation*.

(1) Extrait de la chanson le *Laboureur*, de M. Maurice Morrisset.

La prononciation des mots comprend l'exactitude des *sons* ou voyelles et la netteté des *articulations* ou consonnes de chaque *syllabe*.

Il y a, pour chaque lecteur, le ton *bas*, le ton *moyen* et le ton *élevé*, et ce triple diapason varie lui-même selon la grandeur du local et le nombre des auditeurs.

Les inflexions sont *montantes* ou *descendantes*, avec les diverses nuances que comporte le mouvement de la phrase.

Enfin on *accentue* certains mots plus importants, surtout celui qu'on appelle le *mot de valeur*, en portant la voix sur ces mots avec plus d'intensité et, d'ordinaire, en l'élevant plus ou moins.

La bonne prononciation est présupposée, car, sans elle, non seulement il n'y a pas de lecture expressive, mais il n'y a pas de lecture du tout.

De même, il faut prendre un ton qui puisse atteindre, sans les fatiguer, les auditeurs les plus éloignés.

Mais, ce qui donne l'expression proprement dite à la lecture, c'est l'*inflexion* et *l'accent*. Ajoutons que ces deux caractères se nuancent à l'infini et requièrent, par suite, une voix souple et une oreille délicate. L'essentiel, toutefois, est de comprendre à fond ce qu'on lit, ce qui suppose, surtout chez un lecteur peu exercé, une première lecture attentive des yeux. Même à un lecteur entraîné, il faudra beaucoup de vivacité d'esprit pour réussir sa lecture du premier coup. On peut dire que, pour tous, il est important d'étudier le morceau à lire, sous peine de commettre beaucoup de contresens, ou, à tout le moins, quelques méprises.

La meilleure préparation, et sans laquelle même une préparation immédiate serait encore insuffisante, est l'habitude de l'analyse. Quiconque lit peu, ou lit superficiellement, est impropre à faire une lecture expressive. C'est en creusant et en disséquant ses lectures particulières que l'on s'habitue à saisir les nuances de la pensée et que l'on acquiert la facilité de les transposer dans les inflexions de la lecture à haute voix. Par là, on discerne également le génie et le tour particuliers de chaque auteur. Remarquez bien que, si l'on a de l'oreille, on fait les inflexions, même en lisant seulement des yeux; on les fait en imagination, et très exactement. Mentalement, je lis, comme je chante, et souvent mieux que dans la réalité, car l'idéal est intérieur, et si je pouvais donner l'existence à l'idéal!

Enfin, l'expression est surtout caractérisée par l'observation et l'intelligence du *mot de valeur*. C'est, dans une phrase ou un membre de phrase, le ou les mots qui portent l'essentiel de l'idée ou du sentiment, ou celui qui fait image, et sur lesquels, précisément, l'auteur a *mis l'accent:* il faut l'y mettre aussi dans la lecture, sous peine d'affaiblir le sens, ou même de le fausser, et de méconnaître l'intention de l'écrivain. La recherche du mot de valeur, dans l'étude préalable du texte, est donc de la plus grande importance. Une inflexion spéciale s'unit ici à l'accentuation pour donner au mot de valeur une expression qui rejaillit sur tout l'ensemble de la phrase.

Il reste à séparer les diverses parties de la phrase, propositions et incises, par des *pauses* et les phrases elles-mêmes par des *repos* plus longs. Ces arrêts sont nécessaires pour la respiration et l'intelligence du texte; ils ajoutent même à l'expression. Ils ne se confondent pas toujours avec les coupures grammaticales. Il y a une ponctuation oratoire, commandée par les mouvements de l'âme, et qui s'accorde à l'inflexion et à l'accent.

Quant au mouvement de la diction, il ne doit être, en soi, ni lent ni rapide: il doit être juste, c.-à.-d., correspondre à l'objet. En général, modéré, il s'animera avec l'auteur interprété. Ce qu'il faut éviter, toujours, c'est la précipitation, défaut dont l'impression s'accroît singulièrement par la brièveté des repos. Certains lecteurs, dirait-on, n'ont pas besoin de respirer. A peine s'interrompent-ils au cours d'une phrase, et ils ne l'ont pas sitôt finie qu'ils se jettent avec impétuosité sur la suivante. J'admire la puissance de leurs poumons, mais ils me fatiguent, parce qu'ils m'obligent de respirer à leur place.

De ces conditions de la lecture expressive on conclura que bien lire est difficile Assurément. Les bons lecteurs se comptent sur les doigts de la main. Par contre, les mauvais lecteurs pullulent. On s'imagine que, du moment qu'on monte et qu'on descend, au hasard, on lit avec expression! Pas d'illusion plus complète. Ce n'est pas là lire, mais chantonner, et faussement encore. Cette lecture, contrairement à l'opinion qu'on en a, n'est pas moins monotone (*mono tono*, sur un *seul* ton) que celle qui est faite *recto tono* (sur un *ton uni*), et peut être moins intelligente, car celle-ci, lorsqu'elle est d'allure modérée et correctement ponctuée, ne laisse pas de rendre bien le sens et d'intéresser; et c'est la plus pratique dans les réfectoires.

Il se passe une chose étrange. Si l'on disait de soi-même les choses qu'on lit, on les dirait fort naturellement. On *parlerait*. Ignorants comme savants, tout le monde parle juste. Eh bien, quand on lit, il faut parler. C'est ce qu'on oublie totalement. On prend un ton d'emprunt, qui est tout l'opposé de la nature. Et le chemin est long, qui nous y ramène: un chemin d'exercice et de patience. Telle est l'éducation. Elle nous dépouille peu à peu de ce conventionnel qui semblait détruire la nature pour nous redonner un naturel plus délicat et plus poli.

L'exercice ne suffit pas. Il faut soutenir la pratique de la théorie. En fait de diction, des livres d'enseignement sont à notre portée. Outre les ouvrages français, nous avons, chez nous, Lagacé, Rivard, et un manuel récent, publié par les Sœurs de la Congrégation, et qui traite spécialement de la lecture expressive.

Il est certain que celle-ci est un art, et un très grand art, qui s'apparente à celui de l' rateur. Le bon lecteur entre en communication avec moi, lit pour m'instruire, pour me plaire ou pour m'émouvoir, pour me faire partager ses propres convictions et impressions. Il doit se faire une âme et me la communiquer: *pectus est quod disertos facit.* Il faut qu'il s'identifie à son auteur et qu'il m'identifie à lui-même. C'est une communion d'âmes: le lecteur est le récepteur et le transmetteur. Entendre lire, dans ces conditions, est un spectacle et une fête, lorsque surtout, avec la musique des mots, de nobles choses, ou d'attrayantes, ou de captivantes, arrivent à mon esprit ou à mon cœur. La lecture bien faite, c'est de la déclamation, de la vraie, entendez de la diction oratoire, moins le geste. Moins le geste? Pas toujours. Dans un cercle intime, le lecteur entraîné, comme un bon acteur, mine et gesticule, modérément et avec expression. Et l'effet est total, et le charme complet. Ce lecteur est rare, mais, s'il se rencontre, il procure à leur gré du plaisir à ses amis.

Quel supplice, au contraire, qu'une mauvaise lecture, et qu'il faut subir! Un lecteur qui ne comprend rien, qui bredouille, qui ânonne, qui chantonne, qui mange les mots et massacre les phrases, et, avec cela, souvent, veut aller en vitesse, pour montrer qu'il sait lire! Vous savez la sentence de La Bruyère: "Il y a de certaines choses dont la médiocrité est insupportable, la poésie, la musique, la peinture, le *discours public*".

Qui que vous soyez, qui êtes appelés à lire, par grâce, apprenez à lire.

N. Degagné, *ptre.*

L'AGRICULTURE À L'ÉCOLE NORMALE

Selon le vœu du Comité catholique.—Un jardin scolaire à l'École normale de Rigaud.—Le témoignage éloquent du rév. Frère Loiselle, principal de cette institution.—Ruralisons les écoles normales! Préparons des maîtres "ruraux" pour les enfants de la campagne!

On peut affirmer aujourd'hui que l'agriculture à l'école primaire et à l'école normale n'est plus uniquement une formule théorique. Les rapports et les faits, à se sujet, semblent de plus en plus évidents. Grâce à l'action directe du Département de l'Instruction publique par ses inspecteurs, nombre d'écoles, de couvents, de collèges de Frères, d'écoles normales, donnent à leurs élèves, à l'intérieur comme à l'extérieur, un enseignement agricole satisfaisant. Le mouvement ne s'arrêtera pas là; et, avant peu, sous l'impulsion de la nécessité, nous verrons l'école, à tous ses degrés, s'incorporer de plus en plus à l'agriculture, notre première ressource naturelle en même temps que la plus stable et la plus sûre.

En matière d'agriculture à l'école, nous nous heurtons cependant à une éternelle objection que voici: "le personnel enseignant n'est pas préparé à cette tâche". L'argument a valu longtemps, mais depuis la dernière décade, de nombreux progrès dans l'ensemble ont été réalisés.

Parmi plusieurs initiatives, mais trop peu connues, signalons-en une immédiatement. Il s'agit ici de l'École normale St-Viateur de Rigaud. Cette école, sous la direction des Clercs de Saint-Viateur, pour répondre aux vœux réitérés du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et des autorités du Ministère de l'Agriculture, a organisé cette année un jardin scolaire, pour

ses futurs Frères enseignants. Ces derniers, assurément, auront charge de l'éducation des petits campagnards dans les collèges ruraux. A Rigaud, des leçons théoriques et pratiques d'agriculture, données par quelques Frères compétents et par des agronomes, ont provoqué un vif intérêt, chez les scolastiques. Mais, laissons parler le révérend Frère Loiselle, principal de l'École normale, qui vient nous faire part de son œuvre et des résultats obtenus, dans un rapport aussi bref qu'éloquent. En voici quelques extraits:

"Aussi bien, cher Monsieur Magnan, est-ce pour répondre à ce vœu du Comité catholique et pour favoriser, dans la mesure du possible, l'enseignement de l'agriculture dans notre Province, qu'à la suite de vos intéressantes conférences sur l'agriculture, et avec l'aide de M. J.-H. Lavoie, chef du Service de l'Horticulture de Québec, l'École normale Saint-Viateur a créé, le printemps dernier, un jardin scolaire.



École normale des Clercs de Saint-Viateur, à Rigaud
Préparation du terrain pour le jardin scolaire (27 mai 1933)

"A cette fin, nous avons donc consacré un arpent carré environ; ce terrain légèrement incliné vers le soleil levant fut partagé en quarante-quatre lopins de 22 pieds de longueur sur 20 de largeur.

"Trop argileux, le sol a été quelque peu amendé avec du sable et des engrais naturels. Chaque étudiant a reçu le soin d'un lopin. Immédiatement, c'est-à-dire le 15 mai, nos scolastiques se sont mis à l'œuvre avec ardeur. Ils ont bêché, épierré, fumé et ameubli la terre. Ces divers travaux de préparation ont été les plus pénibles, surtout pour les jeunes gens d'origine urbaine. Quelques-uns faillirent se décourager devant la tâche à accomplir. Mais, leur bonne volonté, soutenue par l'exemple de plusieurs professeurs, qui avaient tenu à avoir leur morceau de terre, encouragée aussi par le Frère Directeur, leur bonne volonté, dis-je, surmonta les premières difficultés et, le 2 juin, congé pour la circonstance, nous faisions les semailles...

"Grâce à votre bienveillance et à celle de Messieurs les officiers du Service de l'Horticulture, les graines nous furent gracieusement fournies par le Ministère de l'Agriculture. Nous les avons donc semées avec une pensée de reconnaissance pour vous et ces messieurs, et, avec l'espérance que la divine Providence en assurerait la germination et la croissance, par ses pluies bienfaisantes et l'action efficace du soleil printanier. Pour l'accomplissement de leur travail, nos scolastiques s'inspirèrent largement des "Instructions aux élèves-fermiers", bulletin No 73, de Monsieur J.-H. Lavoie, I.F., chef du service de l'Horticulture, à Québec.

"En moins d'un jour les lopins de terre reçurent la semence d'une façon plus ou moins correcte: car il y eut des fautes de commises dans l'ensemencement. Tel scolastique oublia d'enterrer les graines qui ne levèrent pas; un autre "passa des bouts" dans le sillon, croyant semer; il y eut des erreurs. Erreurs utiles, toutefois, qui provoquèrent, peu de jours après, toute une série de "pourquoi". Sur les conseils du Frère Directeur, ces bévues bien pardonnables furent réparées.

"Ai-je besoin de vous dire, cher Monsieur Magnan, que nos scolastiques ont trouvé dans le soin de leurs jardinets, un intérêt insoupçonné qui a dépassé mes espérances. Dès que le jardin scolaire fut commencé, les jeux, en récréation, cessèrent presque complètement. Après les repas, tous s'empressaient de se rendre au jardin pour examiner les lopins, les comparer et juger du plus grand mérite de quelques-uns parfaitement réussis. On attendait avec anxiété la levée des semis.

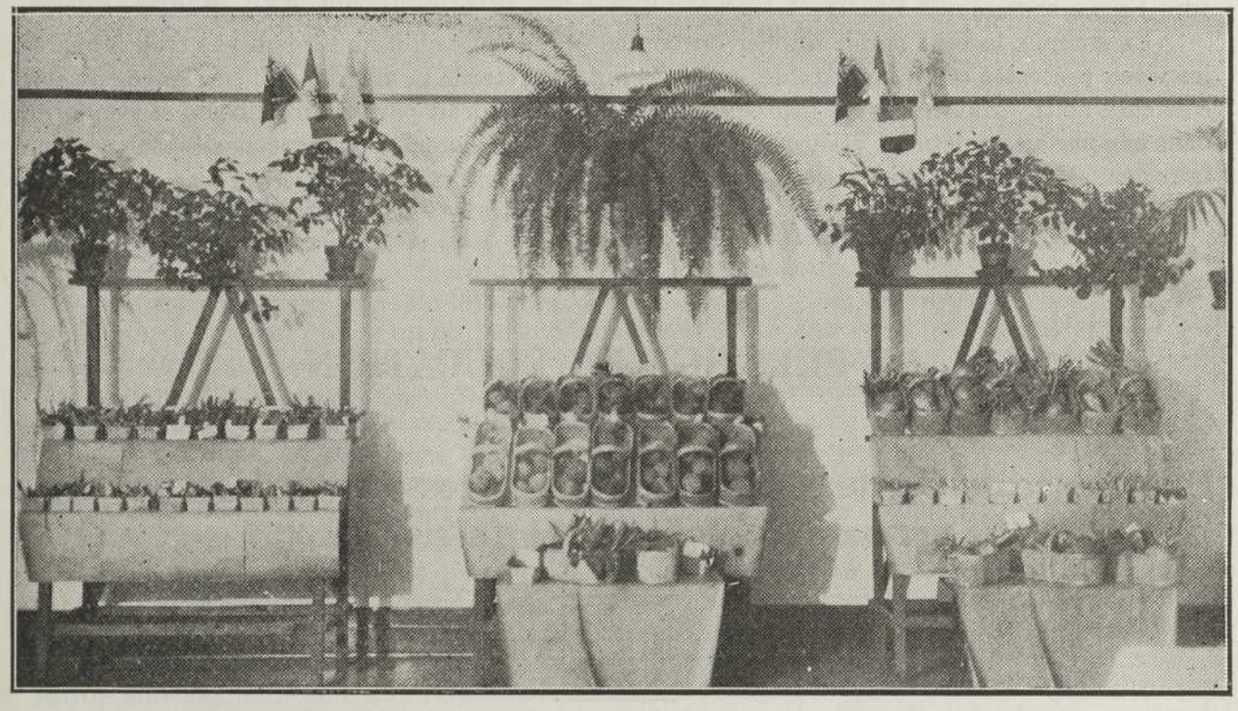


Le cher Frère Loiselle, Principal de l'École normale de Rigaud
donnant une démonstration sur les maladies des plantes

"Enfin, quelle joie ce fut un beau matin de voir de petits rangs vert-tendre se dessiner sur le sol gris-foncé! C'était le signal de commencer les observations: la manière dont se fait la germination; la croissance particulière à chaque plante; la curiosité de savoir quels soins donner à ces légumes pleins de jeunesse et de vie, mais combien fragiles. Évidemment, il faut les traiter avec des doigts de maman: c'est-à-dire très délicatement et avec d'infinies précautions... Il importe de les préserver de la sécheresse par des fréquents arrosages; de biner chaque jour le sol pour lui conserver son humidité; de guerroyer sans pitié contre les insectes nuisibles qui, à la surface ou dans les profondeurs du sol, attendent le moment favorable pour couper les tiges ou dévorer les feuilles. Quel intérêt dans toutes ces occupations! Y a-t-il un meilleur moyen d'aiguiser ou de développer le sens de l'observation? d'inculquer à nos jeunes maîtres l'amour de la terre et une admiration reconnaissante envers ceux qui lui font produire tant de richesses?

"Aujourd'hui, 10 septembre, le jardin scolaire nous rend, en beaux légumes et en fleurs parfumées, le centuple des peines et des sueurs qu'il nous a coûtées. Maïs, pommes de terre, tomates, choux de Siam, citrouilles, betteraves, oignons, fèves, céréales et fleurs y abondent. Depuis plus de deux mois et demi, les scolastiques sont heureux, chaque matin, de cueillir les légumes qui enrichissent la table de notre famille religieuse.

"Outre ce précieux avantage matériel retiré du jardin scolaire, il en est un autre, à mes yeux, beaucoup plus précieux: c'est l'éducation, l'expérience acquises par nos étudiants. Ils ont eu une excellente occasion d'appliquer les notions d'agriculture étudiées en classe; ont appris à mieux apprécier le travail de la terre; ils ont conçu une plus haute idée du rôle social de l'homme des champs dont saint Augustin a dit: "La profession d'agriculteur est honorable et sainte".



Exposition du produit des jardins scolaires à l'École normale de Rigaud

"Une exposition (1) des produits du jardin scolaire a couronné toutes ces activités agricoles déployées seulement aux heures de récréation et les jours de congés. L'agronome du comté de Vaudreuil, M. Reid, et M. Richard, instructeur horticole, ont bien voulu venir juger les produits et décerner des mentions honorables aux plus méritants de nos agriculteurs en herbe. Cette exposition a, non seulement intéressé nos scolastiques, mais aussi un certain nombre de gens qui l'ont visitée: car elle coïncidait avec le 14 septembre, jour où avait lieu, à Rigaud, sous le haut patronage de Mgr Langlois, le congrès diocésain de l'Union catholique des Cultivateurs de Québec.

"Voilà, cher Monsieur Magnan, la petite histoire de notre jardin scolaire et quelques-uns des bons résultats qu'il a produits. Nous renouvellerons l'expérience l'année prochaine. Désormais, il aura sa place définitive dans l'organisation pédagogique de l'École normale Saint-Viateur.

"Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Magnan, l'expression sincère de ma gratitude pour votre dévouement à notre égard et de me croire votre très humble et reconnaissant serviteur et ami."

Ces intéressants commentaires du Cher Frère Loiselle, principal de l'École normale de Rigaud, prouvent qu'on peut facilement donner un enseignement agricole dans nos écoles normales. Ajou-

(1) Plusieurs jolis volumes furent gracieusement accordés comme récompenses aux plus méritants, par M. Lionel Bergeron, Secrétaire du Département de l'Instruction publique.

tons que, dans plusieurs écoles normales de filles, en collaboration avec les autorités de l'Instruction publique, l'honorable M. Godbout, Ministre de l'Agriculture, a créé, par son Service de l'Horticulture, des jardins de démonstration à l'usage des futures institutrices. Pour rendre justice aux religieuses enseignantes de ces écoles, ce n'est pas un bref article qu'il conviendrait de préparer, mais c'est un livre qu'on pourrait intituler *"Pèlerinage aux Écoles normales de la Province de Québec"*. Cette œuvre devrait tenter nos écrivains renommés ou encore quelques amis de l'agriculture qui ont des lettres. Ainsi, on tirerait de l'ombre des apôtres et des œuvres qui mériteraient d'être connus davantage.

De même que les Frères de l'Instruction chrétienne de Laprairie, pionniers de cet enseignement agricole dans notre province, les Clercs de St-Viateur, particulièrement à Rigaud, méritent qu'on mentionne une de leurs magnifiques initiatives, en matière d'agriculture, au bénéfice de leurs futurs Frères enseignants ruraux.

En somme, le vent paraît souffler du bon côté; espérons qu'il ne tardera pas trop à balayer les vieux prétextes et les lamentables préjugés qui ont retardé la marche de l'enseignement agricole chez nous. Mais après ces heureux résultats, il ne faudrait pas se faire illusion et s'endormir dans une parfaite quiétude. Il y a encore beaucoup à améliorer! Commençons dès maintenant à faire peu, si l'on veut, mais à faire quelque chose.

JEAN-Chs MAGNAN,
Agronome.

LE PRESTIGE EN ÉDUCATION

Une séance du Cercle pédagogique des élèves-institutrices de l'École normale de Joliette, 11 février 1932

DEUXIÈME PARTIE [1]

—Poussant plus loin l'analyse de notre sujet, nous allons voir de quels éléments se compose le prestige, et, au passage, nous noterons les défauts qui s'opposent à son action. Le premier élément du prestige, c'est *la force*. Il n'est rien que l'enfant estime et admire davantage. Faible et incomplet, son désir le plus cher est de se fortifier et de s'achever. Aussi voyez comme il est fier de pouvoir se suffire et avec quelle obstination il refuse les services dont il peut se passer!

—Laissez, dit-il, je ferai seul.

Mais si jaloux qu'il soit de son indépendance, il voit bien que, pour vivre et grandir, il lui faut de l'aide. Il a besoin d'être protégé, instruit, dirigé. Voilà ce qu'il attend de ses éducateurs.

—Une autre qualité très appréciée des enfants, c'est la *science*. Naturellement curieux, ils savent bon gré à ceux qui les instruisent. Quand donc les enfants questionnent pour le bon motif, et non pour se rendre intéressants ou mettre les gens dans l'embarras, on fera bien de leur répondre, si l'on peut. Parfois même on devra prendre les devants et exciter leur curiosité endormie.

—Toutefois si le pouvoir accroît le prestige, il ne suffit pas à le créer. Qui n'a connu de ces professeurs, très forts en grammaire ou en littérature, mais incapables de tenir leur petit monde? N'ayant de maître que le nom, ils se laissaient bafouer par une bande de marmots. Que leur manquait-il donc? Ce n'était pas la bonne volonté, mais *la volonté* tout court. Or, sans une volonté ferme, il n'y a pas d'éducateur.

---

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1933.

—Voici pourquoi. Nous avons dit qu'en raison de sa faiblesse, l'enfant ne peut se passer de direction, ni de tutelle. Il le sent bien, mais de ce sentiment à la docilité parfaite, il y a loin. C'est qu'il ne se met pas au même point de vue que l'éducateur. Celui-ci raisonne, combine, calcule. Dans le jeune plant qui lui est confié, il voit l'arbre futur, et il le taille en vue d'une forme qu'il ne prendra que dans bien des années. Mais l'enfant vit dans le présent; il n'est sensible qu'à l'utilité et à la jouissance immédiate. Ne voyant pas très bien les avantages du régime qu'on lui impose, il ne le subira que par obéissance ou par contrainte. S'il est docile, tout ira parfaitement; mais s'il ne l'est pas, il faut qu'il soit maté par une volonté énergique, ou bien tant pis pour la discipline!...

—A quels signes se reconnaît la *faiblesse du vouloir*.

—D'abord à l'*indécision habituelle*. Rester en suspens, ne pas agir, c'est pour un dilettante l'élégance suprême; mais en réalité, c'est une marque d'impuissance, car si l'on demeure perplexe, c'est que l'on ne voit pas le bon parti ou qu'on n'a pas la force de le suivre. Je sais bien qu'il est des circonstances où la sagesse commande de s'abstenir. Il est raisonnable en certains cas de suspendre son jugement, mais le suspendre habituellement c'est un grave défaut. Quand on est incapable de prendre une décision, on ne mérite pas le nom de maître.

—Un autre indice de faiblesse, c'est de *rapporter ses ordres* fréquemment et sans motif avouable. Qu'on fasse droit aux justes demandes des élèves, rien de mieux; qu'on cherche même à leur faire plaisir, j'y consens. Mais ce qui est mauvais, c'est de céder à leurs caprices. Les ordres qu'on leur donne ne sont pas toujours de leur goût. S'ils ne sont pas dominés par une volonté inflexible, ils chercheront d'instinct à s'y soustraire.

—Il est encore un signe de faiblesse, c'est de *se déjuger*, de se contredire sans le savoir, de défendre aujourd'hui ce qu'on permettait la veille. Ce qui était bien avant-hier ne l'est plus aujourd'hui. Les élèves doivent suivre les conseils de leur maître, mais lesquels? Ceux du lundi ou ceux du jeudi? Et comme la question est fort embarrassante, ils concluent que le parti le plus sage est de faire ce qu'ils veulent.

—Supposons, au contraire, une maîtresse qui aie de la décision, de l'énergie, qui surveille l'exécution de ses ordres et ne les contredise jamais. Il est impossible que l'enfant lui résiste avec opiniâtreté. Il verra tout de suite qu'il n'est pas le plus fort. La tâche qu'il néglige aujourd'hui, il sera obligé de la faire demain, ou gare à la punition, s'il regimbe.

—Tel est à peu près l'état d'esprit d'un enfant élevé par un véritable maître. En général, il se soumet, non par devoir ou par affection, mais parce qu'il subit l'ascendant d'une volonté ferme. On voit par là ce qu'il y a d'exagéré, de romantique dans cette parole célèbre: *l'enseignement est une amitié*. Oui, il serait à souhaiter que l'enseignement soit une collaboration amicale, mais en réalité, *c'est un combat où il faut vaincre par amour*.

—L'autorité ou le prestige est surtout psychologique, je veux dire qu'elle a pour fondement une supériorité d'âme, une puissance intérieure qui transparaît dans le commerce journalier avec les subordonnés: c'est la force intellectuelle qui, dans le vaste domaine de l'enseignement, s'appelle la compétence; c'est la force de volonté, l'énergie en même temps que la souplesse de caractère, qui constitue en partie l'ascendant; c'est enfin *la valeur morale*.

—Nous avons vu que le prestige a pour élément essentiel la force, et spécialement la force de vouloir. Mais cette force paraîtra plus grande, si les limites en sont ignorées. Le mystère joue donc un rôle dans l'éducation: il pare l'autorité d'une sorte de nimbe qui en double le prestige. C'est le mystère qui fait la poésie des choses. D'ailleurs il en est des personnes comme des choses: elles gagnent d'ordinaire à être vues de loin. Le fait d'être peu connues tourne à leur avantage. Malheur à qui laisse voir les limites de sa force: tout son prestige s'évanouit.

—"Mon âme a son secret, ma vie a son mystère." Ce vers d'un sonnet célèbre, toute institutrice sage pourrait le redire pour son propre compte. Le babillage lui répugne. Elle est discrète et regarde comme une faute de se livrer tout entière. Au contraire, que de maîtresses d'école manquent de cette prudence. Elles disent tout à leurs élèves, ou, ce qui revient au même, devant eux: affaires de famille, projets d'avenir, jugements sur les voisins et les amis, il n'y a point pour elles de sujets réservés. Il y a des inconvénients très graves à s'épancher ainsi. Cela saute aux yeux.

—*La réserve* et *la discrétion* sont donc *les gardiennes du prestige*. Partant les éducateurs font bien de laisser une part d'eux-mêmes dans l'éloignement et la pénombre. Ils peuvent avoir une belle auréole, mais si l'enfant la patine de ses petites mains, elle ne restera pas longtemps brillante.

—D'après l'Évangile, toute autorité est une charge et toute fonction un service. "Celui d'entre vous qui veut être le premier, qu'il soit le serviteur de tous." On n'est donc maître que pour servir. Une mère est la servante de ses enfants. Un professeur, le serviteur de ses élèves. L'autorité d'un éducateur est fondée sur ses services. Il ne peut donner des ordres que si ces ordres sont utiles à ceux qu'il gouverne. Il doit, autant que possible, perdre de vue son intérêt propre et regarder comme chose secondaire le profit qu'il retire de sa charge. On voit de quelle manière, *le dévouement* fortifie l'autorité. Le prestige est une force dont l'enfant ignore les limites. Mais pour être pleinement efficace, cette force ne doit s'exercer que pour son bien.

—La parfaite *justice* est aussi rare et méritoire. On peut y manquer de mille manières: en ne donnant pas à l'enfant ce qui lui est dû, en lui imposant un travail au-dessus de ses forces, en le tournant en ridicule, en laissant voir des préférences injustifiées. La justice suppose la rectitude du jugement, l'esprit de finesse, la droiture de caractère, qui ne sont pas des qualités si communes. Sans elle, il n'y a point de prestige. Uni au dévouement, elle crée une atmosphère de confiance où l'enfant s'épanouit à l'aise.

—Le pire défaut d'un éducateur, celui qui porte la plus grande atteinte à son autorité, c'est *l'injustice*. A tout prix, il doit l'éviter et, s'il y tombe par mégarde, se redresser au plus vite. Est-il sage, dira-t-on, de confesser publiquement ses fautes? N'est-ce pas se rabaisser aux yeux de l'enfant? C'est plutôt lui donner une preuve de franchise et de loyauté. Si le maître se diminue en avouant ses torts, il se diminue bien davantage en ne les réparant pas. Il a l'air de fermer les yeux à la vérité, de s'obstiner dans le mal et il perd ainsi ses droits à l'estime et à la confiance.

—Je crois bon de rappeler aussi que l'*inconvenance du langage* chez une institutrice, peut être préjudiciable à son prestige. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit une puriste et qu'elle s'exprime toujours en style académique, mais elle ne doit rien emprunter non plus au patois des illettrés. Conservons, dans l'avenir, le patrimoine estimable acquis avec courage pendant nos années d'école normale, à la faveur de notre active Société du Bon Parler Français, et nous aurons, du fait, appuyé notre propre autorité.

—*Le costume* n'a-t-il pas aussi son importance? Pour tous ceux qui ne sont pas philosophes, il fait partie de la personne. S'il est plaisant à voir, il ajoute à son charme naturel et les marchands de drap ont raison, dans une certaine mesure, de dire qu'un homme bien habillé en vaut deux. Quand le costume est commun à tout un groupe social, il fait bénéficier chaque membre du bon renom de la confrérie. C'est là le grand avantage de l'uniforme: il ajoute à l'ascendant personnel, le prestige de toute la corporation. Qu'elles se placent à ce point de vue, et toutes les institutrices de notre province de Québec seront heureuses et empressées d'endosser l'uniforme bleu marine, à la fois modeste, simple et de bon goût, dont le modèle leur est proposé aux pages du Bulletin de la Ligue Catholique Féminine. Chacun sait que dans nos institutions religieuses enseignantes, le costume fait impression sur les enfants.

—En résumé, l'éducateur conscient de ses droits en use avec fermeté; il entretient dans les enfants le sentiment de leur infériorité et de leur dépendance; il agit, parle, s'habille d'une manière conforme à sa dignité et ne souffre pas qu'on lui manque de respect. Je sais qu'on peut aller trop loin dans cette voie: la rigueur et la morgue sont des défauts comme la faiblesse et la débonnaireté. Comme tout art, l'éducation est affaire de mesure; et l'un des principes essentiels est assez bien exprimé par ce mot de l'Auvergnat:

"Faut chavoir finir où l'exchès commenche."

—Plus un art est difficile et moins nombreux sont ceux qui le possèdent. Platon le dit; et s'il dit vrai, les éducateurs sachant leur métier pourraient se compter sur les doigts. En effet, pour façonner la matière humaine, la première condition, c'est de la connaître. Or, qui peut se flatter d'en avoir pénétré le mystère? Qui peut dire ce qu'est l'âme, le corps et leurs relations mutuelles? La psychologie et la physiologie en sont encore à leurs premiers balbutiements et ne donnent à la pédagogie que des renseignements incomplets et contradictoires. Élever, instruire des enfants est donc un art excessivement complexe: il n'en est point qui suppose plus de connaissances et plus de discernement. Pourtant nous ne voyons pas qu'il soit réservé à une élite. Par goût, par devoir, par nécessité, tout le monde l'exerce, ou autant dire.

—Que conclure de là? Que tous les enfants sont élevés à la diable?

—C'est ce que nous dirions si nous n'écoutions que la logique. Mais Dieu merci, l'observation met parfois en defaut les meilleurs syllogismes. De fait, malgré l'insuffisance de

notre pédagogie, il y encore des enfants bien élevés: ceux dont les éducateurs s'inspirent de la tradition, c'est-à-dire de l'expérience collective de l'humanité. Depuis qu'il y a des hommes et qui sont pères, on a réfléchi sur la manière d'élever les enfants. On a reconnu que certains procédés étaient bons, d'autres mauvais. On a recueilli les leçons de l'expérience et ainsi, on a formé peu à peu un trésor spirituel qui s'est transmis d'âge en âge. Il faut avoir confiance en ce patrimoine.

—Oh! avoir confiance!... N'est-ce pas là le conseil même du divin Maître? Il disait à ses disciples: "Si vous aviez la foi gros comme un grain de sénevé, vous transporteriez les montagnes." Ainsi, d'après l'Évangile, la cause de notre faiblesse, c'est notre peu de confiance. Ayons foi au succès et nous réussirons. Rien de plus réconfortant que la confiance en Dieu; mais c'est un sentiment d'un autre ordre qu'il convient de recommander ici: la foi toute humaine du travailleur fier de son métier, conscient de sa force et sûr du succès.

—Pour compléter ce travail de dissertation sur *le prestige*, il nous resterait à glaner, dans l'histoire, les nobles figures qui ont éclairé leur auguste carrière de leur propre autorité. Il nous faudrait nommer les Pasteur, les Jean-Baptiste de la Salle, les Marie de l'Incarnation, les Marguerite Bourgeoys, comme toute une admirable phalange de héros et d'héroïnes en éducation.

Sans fouiller les bouquins, ni même nos souvenirs, tournons d'emblée nos regards sur le modèle contemporain que nous avons l'honneur de posséder avec nous, ce soir, et que cinquante années de professorat couronnent glorieusement.

Monsieur l'Inspecteur général des Écoles normales,

Parler du prestige en éducation, en enseignement, c'est affirmer l'autorité de votre immense mérite. Aussi, au cours de cet entretien pédagogique, combien de fois notre commune pensée n'a-t-elle pas admiré votre majestueuse figure! Depuis un demi-siècle, votre sage activité dans le domaine des études primaires a tracé un sillage lumineux, où la génération actuelle, dans sa fleur, s'éclaire en se perfectionnant. Le prestige, Monsieur l'Inspecteur, vous l'avez voulu sans défaillance, l'établissant invulnérable dès vos débuts comme instituteur, à l'âge de quinze ans, en charge d'une classe de quatre-vingts élèves! Et, parce que sans défaillance, cet ascendant personnel a cru jusqu'à la gloire. C'est que vous avez été un croyant. Brave chrétien à l'invincible confiance, vous avez eu foi en votre œuvre, en l'enfant, en vous-même,—vous avez cru au succès qui n'a pas osé vous refuser son auréole et ses consolations.

A la manière des vaillants et des idéalistes, vous avez posé devant votre existence un but sublime, une idée supérieure qui canalisa vos ardeurs pour le bien, réalisant ainsi ces belles paroles de Pasteur, à l'Académie française: "La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. Heureux qui porte en soi un dieu intérieur, un idéal de beauté, et qui lui obéit: idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des beautés de l'Évangile! ce sont là des sources de grandes actions et de grandes pensées. Toutes s'éclairent des reflets de l'Infini!"

Fidèle disciple d'un idéal élevé, vous resterez vous-même désormais, Docteur pédagogue, l'idéal concret du véritable instituteur. Et c'est à votre lumière longtemps encore, que s'appliqueront les données de la Pédagogie contemporaine.

A l'occasion du Jubilé tout spécial que célèbrent vos états de service dans l'instruction publique, daignez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, nos hommages de reconnaissance et de vive admiration.

LE CERCLE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE JOLIETTE.

LANGUE FRANÇAISE ET ÉDUCATION COMPLÈTE (1)

La raison, sans contredit, est donc une faculté d'une incomparable importance. Car c'est uniquement pour arriver à connaître, à posséder la vérité, la vérité absolue, infinie, éternelle, que l'homme a été créé et mis au monde. Et parce qu'il ne peut, comme l'ange, l'embrasser d'une vue et d'une étreinte immédiates, toute son ambition est d'en rechercher

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai-juin, septembre et octobre 1933.

les lueurs qui étincellent partout aux yeux attentifs, de les réunir en faisceaux lumineux pour augmenter le plus précieux de ses trésors et mettre sa vie hors des ténèbres et assurer à chacune de ses actions "la vérité qui délivre du mal", selon l'apôtre saint Jean.

C'est la fonction de la raison, et comme l'éducateur chrétien doit se réjouir d'en posséder une notion si noble, si en rapport avec le but et la fin de l'éducation complète chrétienne. De ce simple coup d'œil jeté sur la nature de la raison, on trouve aussi juste et vraie que magnifique cette belle affirmation de saint Augustin, dans le Sermon sur la montagne, dans laquelle il appelle la raison ce "qu'il y a dans l'homme de principal et d'excellent:. . . ce qui tient le haut rang dans l'homme." Id quod est in homine praecipuum et excellens. . ., id quod excellit in homine, id est, mens et ratio."

A côté du témoigange de ce savant Père de l'Église, on aimera à connaître celui de Sénèque, où est appréciée la raison en des termes que la philosophie païenne n'a jamais dépassés: "Dans l'homme qu'y a-t-il de meilleur ? la raison. C'est par la raison qu'il outrepasse tous les animaux et s'approche de la Divinité. La raison parfaite est le bien propre de l'homme; les autres, il les partage avec les animaux et les plantes".

Encore une fois quelle fin plus élevée et plus pressante peut donc se proposer l'enseignement, si ce n'est de donner à la raison toute la perfection à laquelle cette faculté peut prétendre. "Les lettres, disait l'illustre cardinal Sadolet, et les règles de ce qu'on appelle les Beaux Arts, n'ont de puissance et de motif d'exister que pour perfectionner en nous ce qu'il y a de principal, ce que nous sommes réellement et proprement. La nature nous le livre à l'état d'ébauche et de friche; c'est à l'enseignement d'achever, d'élever la raison à sa dignité souveraine jusqu'à ce qu'elle exprime en elle la lumière de Dieu".

J.-E. PAQUIN, *professeur*.

NOTES DE VOYAGE

La famille Ozanam —Sur les pas d'Ozanam

Des nombreux et agréables souvenirs de mon séjour à Paris en mai dernier, à l'occasion du centenaire de la Société de Saint-Vincent de Paul, l'un se détache bien en relief de tous les autres: c'est celui de mes visites à la famille Ozanam, si noblement représentée aujourd'hui par Madame veuve Frédéric Laporte et ses enfants.

On sait que Frédéric Ozanam, illustre professeur à la Sorbonne, historien de renom et fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul en mai 1833, n'eut qu'une fille, Marie, de son mariage avec Amélie Soulacroix, fille du Recteur de l'Académie de Lyon, le 23 juin 1841.

Cette fille, "la petite Marie", comme son père aimait à l'appeler, épousa M. Fernand Laporte, juge à Paris, et mourut le 26 juin 1912. Leur fils, Frédéric Laporte, né en 1868, fut attaché au Laboratoire central d'électricité de Paris (1895), et épousa en 1896, Marguerite Récamier, fille du général. M. Frédéric Laporte mourut en 1922.

Qu'il me soit permis de répéter ici ce que je disais de retour de France, à mes confrères de la Société de Saint-Vincent de Paul, réunis en assemblée générale à Québec, le 27 juin dernier:

La famille Laporte-Ozanam

"A mon arrivée à Paris, Mme Montariol, fille de Mme Laporte et par conséquent arrière-petite-fille de Frédéric Ozanam, que les membres du Conseil supérieur ont eu le plaisir de rencontrer chez moi, à Québec, en novembre 1926, me communiquait une invitation de sa mère d'aller à la résidence de cette dernière, rue Saint-Simon, pour y voir plusieurs souvenirs d'Ozanam conservés dans la famille Laporte, avec un profond respect et une piété familiale vraiment touchante. Je fus reçu dans la famille Laporte comme un proche parent. Avec quelle émotion, je vis la mo-

deste petite table sur laquelle notre vénéré fondateur écrivit ses œuvres historiques, ses cours de la Sorbonne et la plupart des règlements que contient le Manuel de nos Conférences! Aussi sa toge de professeur, plusieurs livres de sa bibliothèque, en particulier, son livre de prières, ainsi que celui qu'il offrit à sa femme lors de la naissance de leur enfant, Marie Ozanam.

"Un des souvenirs les plus précieux de la "Collection Ozanam", conservée dans la famille Laporte, c'est l'écrin renfermant les lettres d'Ozanam à sa fiancée, Amélie Soulacroix, et les réponses de cette dernière.

"J'ai lu la première lettre d'Ozanam et la première réponse d'Amélie. A cette lecture, on devine deux âmes d'élite, deux cœurs profondément chrétiens et deux intelligences supérieures. A la lecture de telles lettres, on comprend toute la beauté, toute la noblesse de l'amour chrétien, tel que voulu de Dieu et béni par la Providence.

"La famille Laporte, d'une grande distinction accompagnée d'une simplicité chrétienne admirable, est composée de Mme veuve Laporte, fille d'un ancien officier supérieur de l'armée française, le général Récamier, de quatre filles, Mesdames Montariol et Houssaye, Mesdemoiselles Marie et Magali, et deux fils, M. l'abbé François, et le second, Jean, qui est officier dans la marine.

"Au cours des fêtes du Centenaire, Mme Laporte a donné un dîner en l'honneur des présidents des Conseils supérieurs, venus de l'étranger. Notre vénéré président général M. de Vergès, ainsi que le président du Conseil supérieur du Canada, avaient l'honneur d'accompagner à table l'hôtesse distinguée de la soirée.

"Toujours à propos de la famille Laporte, héritière du sang, des souvenirs et des vertus d'Ozanam, je suis heureux de vous dire qu'à l'occasion de l'ordination comme diacre de M. l'abbé François Laporte, j'ai créé un lien de plus entre la famille d'Ozanam et le Conseil supérieur du Canada. J'ai offert au jeune abbé une custode en vieil argent, que j'ai remise à Mme Laporte, en compagnie du R. P. Calmein, ancien supérieur du Patronage des Frères de Saint-Vincent de Paul à Québec, lors de ma visite d'adieu. Jamais je n'oublierai la réflexion de Mme Laporte (l'abbé était absent, en retraite), lorsque je lui remis le modeste cadeau, offert au nom de notre Conseil supérieur: "C'est un lien de plus, dit Madame Laporte, entre la famille d'Ozanam et vous, M. le président, et le Conseil supérieur du Canada. Chaque fois que mon fils, arrière-petits-fils d'Ozanam, portera la Sainte Eucharistie aux malades, particulièrement aux malades pauvres, cet acte de suprême charité sera compté là-haut et présenté au divin Maître par Ozanam lui-même".

"Je fis une autre visite à la famille Laporte en compagnie de mon confrère, M. Julien, président du Conseil de Montréal."

Les sentiments que j'exprimais aux confrères de Québec à mon retour de Paris au sujet de la amille Laporte-Ozanam chantent encore en mon âme éprise d'un véritable culte pour celui dont a grande œuvre charitable a été célébrée non seulement à Paris d'une façon grandiose, à l'occasion de son premier centenaire, mais aussi dans la plupart des pays catholiques des cinq parties du monde.

Pendant mes trop brefs séjours au No 2, rue Saint-Simon, les traits principaux de la brillante mais trop brève existence d'Ozanam me revenaient à la mémoire. Tous les souvenirs personnels de ce grand Français, de cet illustre catholique, me parlaient avec une éloquence communicative. Cette toge de professeur me rappelait sa brillante carrière universitaire, pendant laquelle il s'imposait même aux ennemis de la religion, par son talent, son érudition, son éloquence, et disons-le, par sa grande charité envers ceux dont le doute rongeait l'âme ou qui avaient perdu ou jamais eu la foi catholique. Cette bonté d'Ozanam envers les personnes ne l'empêchait pas de rectifier au besoin et d'opposer avec courage l'enseignement positif de l'Église.

Me désignant un très modeste petit meuble, d'apparence ancienne, Mlle Laporte, Marie, me dit très simplement: "Voilà la table de travail de grand-père Ozanam". Avec quelle émotion je méditai devant ce témoin authentique du labeur de celui qui reste le modèle du vrai professeur. Pour Ozanam, l'enseignement était une "amitié", une "mission sacrée". Sur cette table il prépara ses cours, écrivit les *Poètes Franciscains en Italie au XIIIe siècle* (1), la *Civilisation chrétienne au*

(1) Le chef-d'œuvre d'Ozanam, d'après René Doumic.

temps barbare, Études Germaniques, la Civilisation au Ve siècle, et combien d'autres œuvres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Droit chrétien, littérature, théologie, philosophie, arts, firent l'objet des leçons d'Ozanam en Sorbonne. Et c'est sur cette table que je touchais de la main avec une respectueuse émotion que le célèbre professeur avait élaboré ses leçons, qui faisaient dire à Montalembert au lendemain de sa mort: "Il n'y avait à mes yeux personne sur qui l'on dût compter comme sur lui pour porter noblement le drapeau de l'intelligence catholique, pour garder cette pauvre jeunesse et l'arracher au scepticisme, à la science, à l'idolâtrie de la raison. Il était à juste titre son guide, son oracle".

La famille Laporte conserve aussi une partie de ce qui fut la bibliothèque d'Ozanam. L'éminent professeur historien fut un passionné des lettres, qu'il enseignait avec un art merveilleux. Suivant l'un de ses biographes, l'incomparable professeur "enseignait les lettres pour faire aimer la religion, se plaisant à dire après de Maistre "que l'aiguille fait passer le fil (1)."

Sur l'un des murs de ce sanctuaire Laporte-Ozanam, je remarque une superbe peinture à l'huile: c'est le portrait de Marie Ozanam, Mme Fernand Laporte, jeune femme. La délicatesse des traits, la fraîcheur du regard, reflète une belle âme. Née en 1845, Marie n'avait que sept ans lorsque mourut son père. Devant cette toile, je songeais au grand bonheur d'Ozanam lorsque le ciel lui envoya la petite Marie; à son grand chagrin de la quitter si jeune lorsque Dieu le rappela à lui le 8 septembre 1853.

De la toile mes regards allaient à la famille Laporte qui me fit un accueil vraiment fraternel. Les membres de cette belle famille, c'étaient l'épouse distinguée du petit-fils d'Ozanam, ses arrières-petits-enfants, les petits-enfants de Marie, fille bien-aimée de celui dont le procès de béatification est introduit à Rome.

Sous ce toit privilégié, je rendis grâce à Dieu, de la faveur insigne qu'il me faisait de vivre quelques instants des souvenirs du grand et vénéré Ozanam, récompense imméritée, sans doute, du culte que je porte au célèbre écrivain catholique, au fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul.

SUR LES PAS D'OZANAM

Pendant les fêtes du centenaire, je rayonnai dans Paris et parcourus plusieurs rues et revis nombre d'endroits qu'Ozanam avait vus de ses yeux.

C'est la rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice (aujourd'hui rue Saint-Sulpice, dont elle était alors le prolongement) qui fut témoin de la première réunion de la "Conférence de charité", au mois de mai 1833.

Non loin de là, c'est la rue de Fleurus, près du Luxembourg, où le bon M. Bailly procura au jeune ménage Ozanam un joli petit logement avec vue sur les allées du jardin. Cette maison avait une histoire: "bâtie pour le prince Murat, futur roi de Naples, occupée plus tard par le prince de Clermont-Tourenne, la maison appartenait à M. Bailly (2)".

Traversant le Luxembourg par un beau matin de mai dernier, en compagnie de mon confrère M. J.-A. Julien, avocat et président du Conseil central de la Société de Saint-Vincent de Paul à Montréal, je revis cette scène vivante: "Après avoir préparé son cours jusqu'à une heure avancée de la nuit, dit l'un de ses briographes, de grand matin, Ozanam renouait la chaîne interrompue de sa pensée, et lorsque l'heure était arrivée, il partait comme pour l'accomplissement d'une mission sacrée". Jamais il ne se rendit à son cours, sans entrer dans une église et y invoquer le Saint-Esprit.

Puis à pas rapide, la tête penchée, il allait à travers les jardins du Luxembourg, se rendant à la Sorbonne. Il apparaissait dans sa chaire, pâle et nerveux. Il préparait ses leçons comme une bénédiction et les prononçait comme un orateur, dit son grand ami, Jean-Jacques Ampère.

Au coin de la rue Madame et de la rue de Fleurus, je revis Ozanam pendant les sanglantes journées de juin 1848, garde national en compagnie de MM. Bailly et Cornudet. C'est à cet endroit qu'Ozanam eut la pensée de l'intervention de l'archevêque de Paris pour arrêter la lutte fratricide qui se poursuivait dans la capitale depuis plusieurs jours. On sait le dénouement: le vénérable Mgr Affre s'avança seul vers la grande barricade où il tomba victime de son dévouement.

(1) Chanoine Verdunoy.
(2) Chanoine Verdunoy, OZANAM, Dijon, 1927.

L'église des Carmes, rue de Vaugirard, vit souvent Ozanam s'y rendre pour y entendre une messe matinale en compagnie de son épouse dévouée. Aux Carmes, nous y sommes souvent allés durant les fêtes du centenaire, particulièrement pour y entendre la messe dans la crypte, auprès du tombeau du fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul.



LE TOMBEAU

du fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul dans la crypte de l'église des Carmes, à Paris.

Ozanam, ayant exprimé le souhait de reposer à l'ombre d'un clocher, ainsi qu'en un cimetière de village, son ami d'enfance Fortoul, devenu ministre, consentit à son inhumation dans la crypte de l'église des Carmes (Institut catholique de Paris).

Traversant par hasard la modeste rue Cassette, je me rappelai que les bureaux de *l'Univers* y élirent domicile pendant nombre d'années et que c'est dans ce coin de Paris, vraisemblablement, que Louis Veuillot (3 juillet 1850) publia un violent article à l'adresse du doux et charitable Ozanam. Ce dernier, dans le *Correspondant* de juin 1850, avait apprécié un volume de poésies de son ami le comte de Francheville. En terminant son article, Ozanam opposait deux écoles: "l'une présente la vérité aux hommes, non par le côté qui les attire, mais par celui qui les repousse;

elle ne se propose pas de ramener les incroyants, mais d'ameuter les passions des croyants; l'autre a pour but de chercher dans le cœur humain toutes les cordes secrètes qui peuvent les rattacher au christianisme; de réveiller en lui l'amour du vrai, du bien et du beau, et de lui montrer ensuite dans la foi révélée l'idéal de ces trois choses auxquelles toute âme aspire; de ramener ensuite les esprits égarés et de grossir le nombre des chrétiens."

Ozanam donnait ses préférences à cette deuxième école. Louis Veuillot se crut visé: de là sa violente diatribe contre Ozanam. "Ce jour-là le polémiste se laissa emporter beaucoup trop loin par sa fougue naturelle", dit le chanoine Verdunoy.

Durant mon séjour à Paris, il me fut donné de passer devant le Panthéon. Ce magnifique monument, naguère l'église Sainte-Geneviève, désaffectée à la Révolution, nous rappela un trait de la jeunesse d'Ozanam. Dans une lettre à son ami Falconnet, Ozanam raconte la renaissance des groupements catholiques qui devaient tant contribuer à la rénovation religieuse de la France. "Nous sommes surtout une dizaine, écrivait-il, unis étroitement par les liens de l'esprit et du cœur, espèce de chevalerie littéraire, amis dévoués qui n'ont rien de secret, qui s'ouvrent leur âme pour se dire tour à tour leurs joies, leurs espérances, leurs tristesses... Quelquefois, lorsque l'air était plus pur et la brise plus douce, aux rayons de la lune qui glissaient sur le dôme majestueux du Panthéon, en présence de cet édifice qui semble s'élancer au ciel, le sergent de Ville, l'œil inquiet, a pu voir six ou huit jeunes hommes, les bras enlacés, se promener de longues heures sur la place solitaire; leur front était serein, leur démarche paisible, leurs paroles pleines d'enthousiasme, de sensibilité, de consolation; ils se disaient bien des choses de la terre et du ciel, ils se racontaient bien des pensées généreuses, bien des souvenirs pieux; ils parlaient de Dieu, puis de leurs pères, puis de leurs amis restés au foyer domestique, puis de leur patrie, puis de l'humanité. Le Parisien stupide qui les coudoyait ne comprenait point leur langage: c'était une langue morte, que peu de gens connaissent ici. Mais moi, je les comprenais: car j'étaits avec eux, et en les entendant je pensais et je parlais comme eux, et je sentais se développer mon cœur; il me semblait que je devenais homme, et j'y puisais, moi, si faible et si pusillanime, quelques instants d'énergie pour les travaux du lendemain (1)".

L'église Saint-Étienne-du-Mont fut témoin d'une des plus belle solennités du centenaire. Cette église affecte la forme d'une croix latine et chacun des deux bras de la croix est occupé par deux chapelles. C'est dans l'une de ces chapelles qu'Ozanam vit un jour le grand Ampère en prière. "Ozanam a raconté qu'un jour où il était triste, anxieux et abattu, dit Mgr Baunard (2), il entra dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont pour y décharger son cœur. L'église était presque déserte et silencieuse. Ça et là quelques femmes étaient agenouillées près de la châsse de sainte Geneviève. Et puis, seul dans un coin, un homme immobile paraissait profondément plongé dans sa prière. Ozanam l'aperçoit, s'approche, et reconnaît Ampère humilié en la présence divine. L'ayant contemplé quelques instants, il se retira fort ému, et lui-même plus à Dieu que jamais".

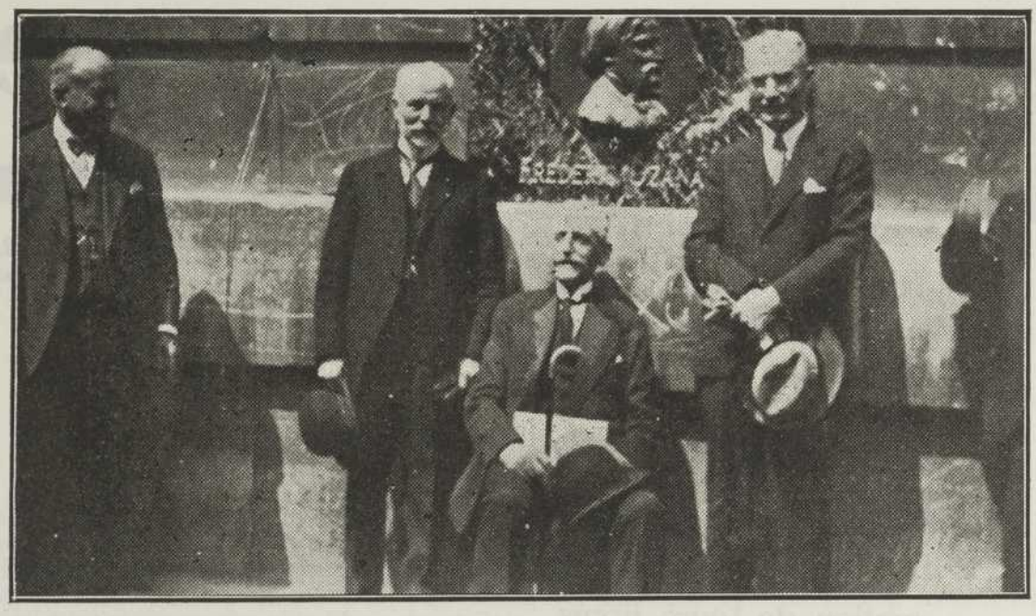
UNE PLACE OZANAM A PARIS

Le 22 mai, la Municipalité de Paris inaugurait la Place Ozanam (3), sur le terre-plein planté d'arbres qui s'étend entre l'église de Notre-Dame-des-Champs et le grand bâtiment des P.T.T., en bordure du boulevard du Montparnasse. Ce fut une fête touchante, la fête de la reconnaissance de Paris envers l'un de ses plus illustres citoyens. Sur le chevet de l'église une plaque commémorative fut apposée.

Mme Laporte, veuve du petit-fils d'Ozanam et ses enfants, deux neveux, MM. Frédéric et Maurice Ozanam, M. de Vergès, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, entouré de ses collègues du Conseil général, le T. R. P. Gillet, Maître général des Frères prêcheurs, et de nombreuses personnalités françaises et étrangères assistaient à cette touchante cérémonie.

---

(1) Ozanam.—*Les meilleures pages.*
(2) Frédéric Ozanam, d'après sa correspondance, *par Mgr Baunard.*
(3) Québec avait devancé ce noble geste de cinq ans, en donnant officiellement le nom de Place Ozanam, au triangle formé par la Côte d'Abraham, la rue Saint-Olivier et la Côte Saint-Augustin, face au Patronage, Siège principal de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada.



PARIS, 22 MAI 1933.
Inauguration de la Place Ozanam

Au centre, au-dessous du médaillon Ozanam apposé sur le chevet de l'église Notre-Dame-des-Champs, M. H. de Vergès, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul; à droite, M. C.-J. Magnan, président du Conseil Supérieur du Canada; à gauche, M. J.-A. Julien, président du Conseil central de Montréal.

(La photographie de ce groupe est une gracieuseté de M. l'abbé Gérard Chaput, ptre, p.s.s., délégué aux fêtes du centenaire par le Conseil particulier de Joliette).

Des discours furent prononcés par M. Jean Ferrandi, conseiller municipal du quartier Notre-Dame-des-Champs, M. Fliche, président du Conseil Central de Paris de la Société de Saint-Vincent de Paul, M. Jordan, historien et professeur à la Sorbonne, M. de Fontenay, président du Conseil municipal de Paris.

M. Ferrandi voulut bien signaler la présence des délégués canadiens, et nous donner, à M. Julien et moi, un message pour "les frères lointains du Canada." Il est de mon devoir de citer ici ce message historique: "Je veux demander à MM. Magnan et Julien, en terminant, de transmettre à nos frères lointains, toujours chers au cœur des Français, l'hommage de notre amitié fervente et de notre reconnaissance pour leur fidélité à notre culture et aux liens moraux d'un passé qui nous fut commun et restera toujours cher à nos esprits: qu'ils remportent dans leurs foyers l'image d'une France vigoureuse et sereine, sûre de ses destinées et en qui toute juste cause trouve toujours un défenseur désintéressé et capable de tous les sacrifices pour le bien de l'humanité entière." (Applaudissements prolongés.) (1)

Ce message, nous l'avons déjà transmis aux confrères de Québec réunis en assemblée générale et nous le communiquons aujourd'hui au personnel enseignant des huit mille écoles primaires de la Province de Québec, qui abritent un demi milion d'écoliers canadiens-français, fiers de leur noble origine.

En prenant congé de la famille Laporte-Ozanam et des confrères du Conseil général; en quittant Paris où s'illustra Ozanam; en disant adieu à la France, patrie de nos ancêtres, pays d'héroïsme, de générosité, de foi religieuse, dont l'histoire dépasse en beauté celle de toutes les autres nations, je laissai une part de mon cœur et fis provision de souvenirs impérissables.

C.-J. MAGNAN.

Québec, 8 septembre 1933.

(1) INAUGURATION DE LA PLACE OZANAM ET RÉCEPTION DONNÉE A L'HÔTEL DE VILLE A L'OCCASION DU CENTENAIRE DES CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL.—*Paris, (Conseil Municipal), mai 1933.*

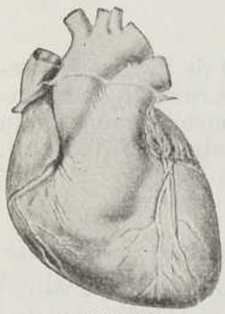
ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE
Les Clercs de St-Viateur
2061, St-Dominique
Montréal

L'ALCOOL ET LE COEUR

TABLEAU 8

Un alcoolique a le coeur, les artères, les veines d'un vieillard.
Dr GALTIER-BOISSIÈRE

1. Le cœur fait circuler le sang dans toutes les parties du corps.
2. Sous l'influence de l'alcool, le cœur se recouvre de graisse; il se contracte plus faiblement et la circulation du sang se ralentit.
3. Il y a engorgement des vaisseaux sanguins et inflammation de leurs tissus.

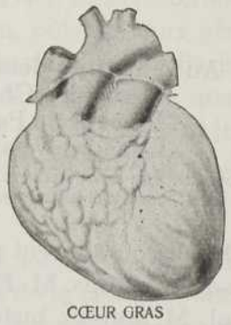


CŒUR SAIN

4. EFFETS de L'ALCOOL

a) Sur le coeur : Palpitations, oppressions, dilatation et gêne circulatoire pouvant conduire à la mort.

b) Dans le sang : L'alcool modifie les éléments du sang. Il le rend plus coagulable.



CŒUR GRAS

c) Sur les vaisseaux sanguins : Il altère profondément les parois des artères et des veines; il provoque de multiples maladies: athérome, artério-sclérose, etc.

5. Les autres organes, alimentés par un sang alcoolisé, subissent une déchéance générale.

DEUX CONSTATATIONS
à L'HÔPITAL BELLEVUE, New-York

De 35 femmes alcooliques, 33 sont mortes de maladies du cœur



soit 94 sur cent

De 90 hommes alcooliques, 81 sont morts de maladies du cœur



soit 90 sur cent

6. L'alcoolique est un client des maladies du cœur, qui se terminent toujours soit par l'hydropisie, soit par la mort subite.

50% des morts subites sont dues à l'alcool.

TABLEAU VIII DE LA PRÉCIEUSE COLLECTION PUBLIÉE PAR LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR
(Reproduit de la TEMPÉRANCE, avec permission.)

MÉTHODOLOGIE

LA LECTURE EXPLIQUÉE A L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE ET A L'ÉCOLE NORMALE

RÉFLEXIONS—PENSÉES—MAXIMES

(Pour l'*Enseignement Primaire*)

Je voudrais aborder aujourd'hui un genre d'écrit un peu particulier et plus difficile à expliquer qu'une fable, une scène de théâtre, un passage oratoire ou même un fragment didactique. Je veux dire les réflexions, pensées ou maximes où les moralistes proprement dits, un Pascal, un La Rochefoucauld, un La Bruyère, un Vauvenargues, un Joubert résument leur science de la vie condensent leurs conceptions de l'homme et du monde.

Leur intelligence exige d'abord une expérience qui manque aux lecteurs trop jeunes ou trop peu réfléchis; elle suppose la connaissance exacte d'un vocabulaire abstrait dont le sens évolue souvent avec les siècles (chez Corneille, le mot *gloire* signifie *fierté, sentiment de l'honneur*; chez Pascal, le mot *cœur* signifie parfois *intuition* par opposition à raisonnement); elle requiert aussi la connaissance des idées ou théories propres à chaque moraliste (nous le verrons tout à l'heure à propos de La Rochefoucauld). Enfin la forme condensée, spirituelle, imprévue, paradoxale qu'affecte parfois une maxime peut rebuter ou égarer le lecteur dénué de finesse. Bref, pour être intéressante et profitable, la lecture des moralistes exige une espèce d'initiation. Celle-ci d'ailleurs n'offre ni complications ni mystères, on s'en rendra bientôt compte.

* * *

Soit, pour aujourd'hui, quelques pensées de La Rochefoucauld.

En voici une, d'abord, qui n'est guère qu'une formule un peu inattendue, l'expression recherchée d'un fait banal.

Que nous ne puissions fixer le soleil impunément; que d'autre part nous ne nous arrêtions pas volontiers à l'idée de la mort, voilà deux vérités élémentaires. Les rappeler, chacune séparément n'aurait guère d'intérêt. Mais rapprochons ces deux faits, analogues à la fois et si différents; rapprochons surtout deux mots qui n'ont pas l'habitude de frayer ensemble, et nous aurons, inattendue, piquante, la fameuse maxime de La Rochefoucauld:

"Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement."

Tout l'intérêt réside ici dans l'originalité de la formule; et si La Rochefoucauld s'en était tenu à de tels procédés, il serait moins un moraliste qu'un styliste spirituel.

Son esprit, il l'emploie ailleurs à aiguiser une épigramme, mais une épigramme de moraliste. Exemples:

"Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui."
"On ne donne rien si libéralement que ses conseils."

Ici, aucune image, aucun artifice. Le vocabulaire le plus simple; le style le plus uni. Et pourtant quelle pointe inattendue, et combien piquante! Mais la finesse réside tout entière dans la pensée; la malice,—car malice il y a—, c'est le rapprochement imprévu de deux idées: "Nous avons tous assez de *force* pour *supporter* les maux d'*autrui*".—"On ne *donne* rien si *libéralement* que ses *conseils*".

Ajoutons que ces deux maximes sont plus que spirituelles, elles sont vraies. Innombrables sont les donneurs de conseils, et leur générosité verbale touche à la prodigalité.—Quant aux maux d'autrui, nous en méconnaissons souvent la gravité, justement parce qu'ils ne pèsent pas sur nos épaules.

Quoi qu'il en soit, de telles maximes ne présentent aucune difficulté; et toute l'explication consiste à en discerner la finesse, et à la définir.

* * *

En voici maintenant une série d'un tout autre intérêt.

1°—Ce que les hommes ont nommé amitié n'est qu'une société, qu'un ménagement réciproque d'intérêts, et qu'un échange de bons offices: ce n'est enfin qu'un commerce où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner.

2°—La reconnaissance de la plupart des hommes n'est qu'une secrète envie de recevoir de plus grands bienfaits.

3°—La pitié est souvent un sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui. C'est une habile prévoyance des maux où nous pouvons tomber. Nous donnons du secours aux autres pour les engager à nous en donner en de semblables occasions; et ces services que nous leur rendons sont, à proprement parler, des biens que nous nous faisons à nous-mêmes par avance.

4°—L'amour de la justice n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice.

5°—La clémence des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples.

6°—Ce qui paraît générosité n'est souvent qu'une ambition déguisée qui méprise de petits intérêts, pour aller à de plus grands.

7°—Ce qu'on nomme libéralité n'est le plus souvent qu'une vanité de donner, que nous aimons mieux que ce que nous donnons.

8°—On ne loue d'ordinaire que pour être loué.

9°—Le refus des louanges est un désir d'être loué deux fois.

10°—Les vieillards aiment à donner de bons préceptes pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples.

11°—Quand les vices nous quittent, nous nous flattons de la créance que c'est nous qui les quittons.

12°—On aime mieux dire du mal de soi-même que de n'en point parler.

13°—Nous oublions aisément nos fautes, lorsqu'elles ne sont sues que de nous.

14°—La vanité, la honte et surtout le tempérament font souvent la valeur des hommes et la vertu des femmes.

15°—La plupart des amis dégoûtent de l'amitié, et la plupart des dévots dégoûtent de la dévotion.

Voilà quinze maximes portant sur des objets très divers: l'amitié, la pitié, la clémence, la générosité, le courage, la justice, la modestie, la vieillesse, les hommes, les femmes. Toutes cependant sont pénétrées du même scepticisme, du même esprit de dénigrement.

Sans doute trouvons-nous ici certaines atténuations apportées par l'auteur à ses affirmations premières. Des "souvent", des "le plus souvent", des "la plupart" adoucissent çà et là le texte primitif; mais l'inspiration foncière reste la même. C'est celle d'un homme déçu, aigri, qui se refuse à admettre chez personne aucun désintéressement, aucune sincérité. Politique, la clémence; commerce, l'amitié; égoïsme, la pitié; vanité, la libéralité; calcul, la générosité; hypocrisie, la dévotion.

Elles seules, ces malveillances concordantes nous permettraient de conclure que La Rochefoucauld est un homme à système, et que chacune de ses maximes entre dans une doctrine comme une pierre dans un édifice. Mais cette doctrine, il a pris soin de la formuler à plusieurs reprises et avec une diversité d'images qui ne fait qu'accentuer l'unité de sa pensée. Cette doctrine la voici.

—"L'intérêt parle toutes sortes de langues et joue toutes sortes de personnages, même celui de désintéressé."

En d'autres termes, nous éprouvons pour nous-même un amour si vif, si profond, si exclusif (c'est ce que La Rochefoucauld appelle l'*amour-propre*) que nous n'agissons jamais que dans notre seul intérêt. Nous pouvons, par pudeur ou par habileté, affecter le désintéressement; celui-ci n'est jamais qu'apparent, comme nos vertus ne sont que feintes, savantes. Mais écoutons La Rochefoucauld lui-même.

—Ce que nous prenons pour des vertus n'est souvent qu'un assemblages de diverses actions et de divers intérêts que la fortune ou notre industrie savent arranger.

—Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer.

—Les vices entrent dans la composition des vertus, comme les poisons entrent dans la composition des remèdes.

De ce scepticisme moral, de ce pessimisme sans indulgence les maximes citées d'abord ne sont que la manifestation particulière en même temps que la démonstration détaillée. Comme le chimiste dissocie les éléments d'un corps composé, le moraliste analyse tel sentiment d'aspect simple, et le montre formé d'éléments complexes, parfois impurs; et tout au fond du creuset ou de l'éprouvette, il nous montre ce résidu: l'amour-propre, l'intérêt.

On voit, dès lors, la marche à suivre pour l'explication d'une pensée ou d'une maxime.

D'abord, en bien préciser le sens, au besoin par une analyse rapide du vocabulaire, surtout du vocabulaire abstrait.

Ici, par exemple, le mot *intérêt* prend des sens variés. Dans cette phrase: "L'intérêt parle toutes sortes de langues..." le mot a un sens abstrait; il exprime le sentiment que nous avons de ce qui nous importe, il équivaut à égoïsme.—Pareillement dans cette maxime: "Les vertus se perdent dans l'intérêt..."

Mais ailleurs, il a un sens concret et désigne les avantages, les profits que nous recherchons. Ainsi: "Ce que nous prenons pour des vertus n'est souvent qu'un assemblage de diverses actions, de divers intérêts...".—Ou encore: "...une société, un ménagement réciproque d'intérêts..."

Autres mots à expliquer ici: société, ménagement.

Dans la maxime sur l'amitié (n° 1) le mot *société* a le sens d'association intéressée, presque commerciale. Quant au terme *ménagement* (même pensée), il signifie administration, gérance.

Au n° 5 (La clémence des princes...), *politique* signifie un calcul habile...

Au n° 6 (Ce qui paraît *générosité*...), il ne s'agit pas de facilité à donner, mais bien de noblesse d'âme, de noble désintéressement.

Au contraire, le mot *libéralité* (maxime 8) désigne bien la disposition, l'inclination à donner largement.

Maxime 11, *créance* est le synonyme de croyance, mais avec la nuance importante de créance erronée; car le verbe qui précède (*nous nous flattons*) a le sens dérivé de tromper, de faire illusion.

Enfin, dans la maxime 14, le mot *tempérament* désigne bien la constitution physique propre à un homme, à une femme, mais avec cette idée secondaire capitale de constitution équilibrée.

Ces commentaires sont de tout point pareils à celui qu'exige un texte quelconque; mais ils importent ici plus qu'ailleurs, parce que la moindre erreur, la moindre inexactitude peut fausser toute une pensée, dont la précision des termes constitue le mérite premier, parfois la qualité principale.

* * *

Une fois bien précisée la lettre du texte, il faut en déterminer l'esprit. Cette opération elle-même peut se faire en un seul temps ou en deux.

Lorsqu'un moraliste n'a pas, sur l'homme et la vie, porté un jugement d'ensemble; lorsqu'il n'a pas de doctrine, pas de philosophie, ses pensées ne peuvent être étudiées qu'en elles-mêmes, une à une, sans souci de les rattacher à une idée maîtresse. Ainsi procèderait-on pour des pensées de La Bruyère.

Mais si l'écrivain a un système, ou du moins une conception générale du monde et de l'homme, il faut, de toute nécessité, indiquer comment telle pensée particulière se rattache à ce système, s'explique par lui, le confirme ou quelquefois le contredit. C'est la méthode qu'exige la pensée chrétienne et janséniste d'un Pascal comme l'optimisme laïque d'un Vauvenargues. C'est celle que nous venons d'appliquer en montrant que les quinze *maximes* de La Rochefoucauld sur l'amitié, la modestie, la clémence, la pitié, la reconnaissance, la valeur des hommes et la vertu des femmes s'expliquent toutes par sa conception générale de l'humanité, scepticisme et pessimisme.

* * *

A cette explication d'ordre historique et relatif (la pensée a été expliquée *relativement à l'auteur*) doit succéder l'explication de la pensée prise en elle-même, indépendamment des circonstances qui ont pu la faire naître. Bref, il faut la traiter comme une pensée anonyme dont ne nous importent plus que les qualités intrinsèques: exactitude, finesse, profondeur, etc...

Ainsi allons-nous faire pour telle *Maxime* de La Rochefoucauld.

"La clémence des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples."

Une première remarque s'impose, comme pour toutes les remarques atténuées de La Rochefoucauld. Celui-ci ne nie pas la possibilité d'une clémence désintéressée, et, pour ainsi dire, de la clémence pure. Il se borne à constater que souvent la clémence des princes n'est qu'une politique. Dès lors cette affirmation de fait ne prête pas à discussion.

Reste à savoir si ce fait est en soi blamable.

Évidemment il vaudrait mieux que la clémence chez tous les princes fût toujours désintéressée. Mais n'oublions pas que si la politique reste subordonnée à la morale, la morale politique est

autrement complexe, difficile, délicate que la morale individuelle. Tels *conseils* évangéliques, accessibles aux individus, ne semblent pas praticables à une collectivité. Frappé sur la joue droite, un héros, un saint, peut tendre la joue gauche. Un peuple en aurait-il le droit?—Ou même un chef d'État. ?—L'intérêt général le plus légitime peut ici s'opposer à la pratique du renoncement. L'intérêt général peut exiger du prince la sévérité, même rigoureuse. Ainsi la clémence n'est-elle pas toujours le devoir premier d'un chef.

Doit-elle, du moins, quand elle s'exerce, s'inspirer de la seule charité?—Sans doute, une telle pureté d'intention serait-elle souhaitable. Mais, en politique, ce qui importe d'abord c'est le résultat. Or si, excellente en soi, la clémence, même intéressée, assure au prince l'affection de ses peuples, le résultat n'est pas seulement légitime, il est conforme à l'ordre, il assure le bien général. Clément par politique, le prince a rempli son devoir de prince.

Peut-être même l'accomplissement de ce devoir a-t-il exigé une victoire du prince sur l'homme, En tant qu'individu, un chef d'État peut être orgueilleux, vindicatif, implacable. Si, par devoir professionnel,—et c'est son devoir de gagner l'affection de son peuple—, il fait taire son orgueil. sa colère, la politique se fera l'auxiliaire de la morale.

Des exemples feront mieux comprendre notre pensée.

Dans le *Cinna* de Corneille, la clémence d'Auguste n'est pas générosité pure. Avec de l'humanité et du repentir, il y entre de la lassitude, des intentions politiques, un certain orgueil. Elle n'en assure pas moins la paix publique; elle n'en consacre pas moins la victoire de l'Empereur sur les passions de l'homme; elle n'en mérite pas moins l'admiration de la postérité.

De même, quand Mazarin pardonna aux fauteurs de troubles qu'avaient été un Condé, un Conti, il le fit, croyons-nous, par pure politique. Mais cette politique était conforme à l'intérêt général. Faute de pouvoir saluer dans le Cardinal une belle âme, nous ne refuserons pas notre hommage à l'homme d'État.

Enfin si, naguères, au Canada même, le gouvernement royal avait gracié Riel, il l'eût fait, sans doute, par pure politique; mais cette politique n'eût-elle pas été plus habile, plus bienfaisante que l'implacable sévérité?

La Rochefoucauld se montre donc lui-même d'une rigueur excessive quand il exige du prince non seulement l'accomplissement de son devoir d'état, mais une pureté d'intention qui n'appartient guère qu'aux saints.

* * *

L'exactitude et la portée d'une maxime une fois définies, reste à en déterminer le mérite proprement artistique.

Parfois il suffira de signaler avec la précision, l'exactitude des termes, la brièveté, la netteté, la fermeté de la phrase. Ainsi pour la maxime que nous venons de discuter:

"La clémence des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples."

Ainsi pour les suivantes:

"La reconnaissance de la plupart des hommes n'est qu'une secrète envie de recevoir de plus grands bienfaits."

"L'amour de la justice n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice."

Que si l'on peut souligner le caractère antithétique de pareilles formules, on doit plus encore marquer que l'antithèse n'est pas ici un procédé de style, mais la forme naturelle, nécessaire d'une pensée qui dénonce une contradiction.

Ailleurs, il faudrait signaler l'application de l'écrivain à multiplier les termes, les images qui vont renforçant l'impression produite dès les premiers mots. Exemple:

"Ce que les hommes ont nommé amitié n'est qu'une *société*, qu'un *ménagement réciproque d'intérêts*, et qu'un *échange* de bons offices; ce n'est enfin qu'un *commerce* où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à *gagner*."

Ailleurs, il faudrait montrer ce qu'une image ingénieuse confère de nouveauté à une réflexion peut-être banale en soi:

"Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer."

"Les vices entrent dans la composition des vertus, comme les poisons entrent dans la composition des remèdes."

* * *

L'étude, ainsi conduite, de maximes assez nombreuses permet enfin de porter un jugement général sur le moraliste et l'écrivain.

Une telle étude surtout contribue plus que tout autre à aiguiser l'esprit, à former le jugement et le goût. Aussi poursuivrons-nous cet exercice dans notre prochain article.

GAILLARD DE CHAMPRIS,

Professeur à l'Institut catholique de Paris.

PAGES D'HISTOIRE DU CANADA

La Compagnie des Cent-Associés

SON RÔLE EN NOUVELLE-FRANCE

(Suite et fin) [1]

Mais les Cent-Associés ne répondront pas à ce qu'on attend d'eux, ils jouiront le plus possible, des privilèges qui leur sont accordés, sans remplir les obligations qu'ils ont acceptées.

Avant 1643, ils étaient tenus de former une population de 16,000 habitants. Or en 1642, trente-quatre ans après la fondation de Québec, quinze ans après l'institution de la Compagnie, huit ans après que La Violette, sur les ordres de Champlain, a ouvert un deuxième noyau à la colonisation et enfin l'année même de l'arrivée de Maisonneuve et de ses cinquante compagnons, on ne compte encore que 400 habitants dans le pays!

Mais qu'est-ce que fait la Compagnie, pendant tout ce temps-là? Déjà trois futures grandes villes ont pris naissance: la cadre de la Province de Québec est entièrement constitué, et, si l'on considère la population actuelle de la colonie et celle qui doit être en vertu de la charte de 1627, on constate une différence de 15,600 âmes. La Compagnie sous ce rapport n'a donc rempli que la quarantième partie de ses obligations!

Pourquoi sommes-nous obligés d'enregistrer un écart aussi considérable, lorsqu'on sait que la raison première de la fondation de la Compagnie était précisément l'établissement de groupes importants de colons sur les terres du Nouveau-Monde.

L'erreur a d'abord été de confier à des marchands, égoïstes par état, le soin de remplir une aussi noble tâche. Dans cette association l'intérêt national devait forcément être abandonné à la merci des intérêts privés.

Comment pourvait-il en être autrement lorsque l'on sait que ce pays était administré par huit marchands demeurés en France? Dans ces conditions, quel contrôle pouvaient-ils raisonnablement exercer et quel intérêt pouvaient-ils prendre au développement d'un pays auquel rien ne les attachait?

D'autres causes viendront s'ajouter à la mesquinerie des sociétaires. D'abord notre rude climat, la distance de la Mère-Patrie et les conditions générales de l'existence dans un pays neuf qui manque de toutes les commodités. Il fallait du courage pour s'arracher à un pays aux mœurs affinées et affronter le rude isolement d'une colonie en formation.

Puis, la guerre qui a toujours été un obstacle au développement des peuples et au progrès des pays, viendra s'ajouter à ces obstacles.

D'abord dès 1628 les Anglais interceptent les trois vaisseaux français qui se rendent au Canada avec un premier noyau de colons et un chargement de provisions, de bestiaux et de matériaux de construction.

Et le 19 juillet 1629, la colonie acculée à la famine doit se rendre aux Anglais commandés par Kirke. Ainsi, par la guerre, se trouve annihilé le premier effort sérieux accompli pour peupler et développer le pays.

Plus tard en 1632 le Canada est rendu à la France, mais dès 1635 commence en Europe la période française de la guerre de Trente ans, et Richelieu, aux prises avec l'Espagne, n'a plus le temps de s'occuper de la Nouvelle-France, qui reste à la seule sollicitude de la Compagnie des Cent-Associés. Et voilà comment, par la guerre encore, le développement de la frêle colonie se trouve paralysé.

Enfin pendant même la guerre de Trente ans, au moment où Richelieu et Louis XIII disparaissent coup sur coup de la scène politique, c'est la grande guerre des Iroquois en 1641 qui commence au Canada pour ne se terminer qu'en 1665, et Mazarin, que les affaires de la Mère-Patrie absorbent totalement, se préoccupe peu de la petite colonie des bords du Saint-Laurent. De 1650

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de septembre et octobre 1933.

à 1653, au plus fort de la terreur iroquoise, la France est troublée par toutes sortes de perturbations sociales; c'est d'abord l'union des deux Frondes, puis l'exil du ministre, ensuite la révolte de toute une moitié du royaume sous la poussée de Condé et enfin, après la guerre de Trente ans, la guerre contre l'Espagne jusqu'en 1659.

Il reste bien la Compagnie pour s'occuper de la Nouvelle-France, mais comme on le sait déjà et comme le dit bien Vattier: les Cent-Associés "n'ont qu'une unique préoccupation: gagner le plus d'argent possible dans le plus bref délai. Coloniser, c'est-à-dire transporter des habitants dans la Nouvelle-France, les installer, les soutenir précuniairement et moralement, les aider à défricher et cultiver, c'est là le moindre de leurs soucis."

La colonisation et l'industrie coûtent cher, rapportent peu et nuisent à la traite. En effet, si les colons restent attachés à leurs outils et à leur terre, le commerce de la colonie en souffre; et, d'autre part, si les habitants du Canada s'organisent pour se suffire à eux-mêmes et s'assurer l'indépendance économique, les marchands perdront le contrôle du commerce et l'occasion d'augmenter leurs bénéfices. Il n'en fallait pas plus pour que la Compagnie s'en désintéressât complètement.

Enfin, les commerçants de fourrures et leurs employés, qui constituent alors la plus nombreuse des quatre classes de la société, de même que les coureurs de bois, ces esprits aventureux de mœurs larges et peu sévères, qui vont chercher la liberté dans les plaines de l'Ouest, où ils font le commerce des fourrures, se soucient peu de la moralité des moyens qu'ils emploient pour arriver à leur but. Pourvu qu'ils y trouvent des peaux de castors et des femmes indiennes, ils ne se font pas scrupules de payer leurs marchandises par de l'alcool de toutes sortes.

Or, l'eau-de-vie est le plus grand obstacle des missionnaires dans leur travail d'évangélisation. C'est pourquoi les autorités religieuses et les habitants du Canada seront toujours en lutte contre les commerçants, jusqu'à ce qu'en 1663 un trifluvien, M. Pierre Boucher et Mgr de Laval aillent eux-mêmes déposer leurs griefs au pied du trône de Louis XIV et faire dissoudre la Compagnie impuissante.

Pierre Boucher, au nom des "habitants", accuse d'abord la Compagnie de ne rien faire pour la défense de la Colonie, alors que les Iroquois constituent pour elle un danger réel. Mgr de Laval, de son côté, proteste contre le commerce illicite de l'eau-de-vie, qui nuit à la conversion des sauvages et entretient contre l'Église et l'État un antagonisme contraire à tout progrès. Car les gouverneurs, subissant l'influence des commerçants de fourrures, s'opposent ouvertement aux lois disciplinaires promulguées par Mgr de Laval.

Non, ce n'est pas dans ces conditions que l'on peut fonder un empire prospère et durable. Lorsque tous les intérêts ne sont pas coordonnés au même but, l'entreprise est boîteuse et sa marche lente et pénible.

Tel fut le cas du Canada sous le régime de la Compagnie des Cent-Associés. C'était le conflit inévitable des intérêts communs de Richelieu et du pays et de ceux des sociétaires. La fin des Cent-Associés a été manquée: au lieu de remplir les fonctions d'administrateurs sages et désintéressés qu'on leur avait assignées, ils ont joué, dans l'œuvre de colonisation de la Nouvelle-France, un rôle néfaste dont nous ressentons encore aujourd'hui les malheureuses répercussions.

L'essor qu'ils auraient pu donner à notre développement économique et industriel, durant trente-six ans, le Canada ne l'a pas reçu. Comme le dit l'axiome: "le temps perdu ne se reprend pas."

C'est pourquoi, que Richelieu ait mis le sort de notre colonie naissante entre les mains de marchands cupides et incompétents, nous ne pouvons que le déplorer.

Cependant si la Compagnie est impuissante à remplir ses devoirs et ses obligations, d'autres se sont chargés de combler son insuffisance, et la colonie vit quand même, grâce à l'héroïsme individuel. . .

Malgré ses promesses et ses tentatives apparentes de colonisation, "néanmoins", dit Benjamin Sulte, "la Compagnie des Cent-Associés n'a pas fait le quart de la colonisation faite par Giffard, Juchereau et autres, de 1632 à 1640."

S'il y avait eu un peu plus de ces hommes, le Canada ne serait jamais passé à l'Angleterre, et aujourd'hui toute cette vaste étendue qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, serait peuplée de Français catholiques pour célébrer les gloires de la France et de la religion.

Admirons donc, dans ce premier développement de la Nouvelle-France, la part de l'initiative individuelle, la part du travail, de l'énergie des défricheurs. Jusqu'en 1660, pas un pouvoir, qui leur vienne en aide. Mais, grâce à eux, "une étape décisive a été franchie, la plus difficile de toutes. La race française a définitivement pris naissance en Amérique. Elle s'incrustera le long du Saint-Laurent, et y conservera notre langue, nos traditions, nos mœurs, notre civilisation".

EDOUARD GÉLINAS.

LA PRIÈRE DE LOUISE

Rédaction d'après une image et récitation, pour les élèves du cours moyen

I.—Questionnaire préparé

1°) *Portrait de l'enfant (Coup d'œil général):*

Donnez un nom à cette enfant. Vient-elle à la classe? Pourquoi? Quel âge a-t-elle? D'après ce que vous voyez sur cette gravure, quelle bonne habitude Louise a-t-elle prise à la maison? Qui lui a fait contracter cette bonne habitude? Dites un peu ce que vous pouvez imaginer du caractère de Louise, pensez à votre petite sœur ou à une autre petite fille de cet âge que vous connaissez. Comment devient cette fillette quand elle prie? Supposez que vous l'avez observée durant sa prière... Que vous a fait sa façon de prier? Comment l'enfant est-elle vêtue actuellement? Pourquoi?

2°) *Temps et lieu:*

En quel mois sommes-nous? Qu'est-ce qui parfois, à la fin de ce mois, tombe du ciel sur la terre, comme une chose nouvelle en cette saison? Supposons qu'en ce jour, était tombée la première neige annonçant l'hiver. Qu'est-ce qui poussait cette neige? Comment était ce vent? Qu'est-ce que cette neige avait couvert? Comment avait été la petite fille en face de ce spectacle?

Où est maintenant la fillette? Près de qui? Où sa mère est-elle assise?

3°) *Le moment du dialogue:*

Qu'a pu se demander naturellement l'enfant en voyant tomber cette première neige? Quelles questions alors pose-t-elle à sa mère à ce sujet? Cette mère chrétienne profitera de ce phénomène pour élever l'esprit de son enfant vers quel Être? Que pourra-t-elle répondre alors?

Quel sentiment à l'égard de Dieu peut naître facilement ici dans le cœur de l'enfant? Ce sentiment peut-il avoir une influence sur la prière de l'enfant? Comment?

A quoi la blanche neige qui couvre la terre peut-elle nous faire penser par rapport à l'âme? Quelle intention, cette mère chrétienne, peut-elle suggérer à l'enfant qui s'apprête à faire sa prière?

4°) *Le moment même de la prière:*

Où l'enfant s'agenouille-t-elle? Que doit-il y avoir d'appendu à la muraille en face d'elle?

Que reflètent les traits de cette petite fille? Par quoi commence-t-elle sa prière? Comment trace-t-elle sur elle le signe de la croix? Sur quoi ses bras sont-ils appuyés? Comment sont ses mains? Ses paupières? Sa tête? Quelles prières dit-elle?

Que fait la maman durant que Louise dit sa prière? Que nous indique son sourire? Que pensez-vous de cette mère?

* * *

II.—Texte rédigé au cahier de préparation de la maîtresse

La prière de Louise:

Louise a cinq ans. Elle est encore trop jeune pour venir à la classe. Sa bonne mère cependant, à la maison, lui a déjà fait prendre de précieuses habitudes. Ainsi, quoique très gaie, babillarde et même tapageuse durant le cours de la journée, cette fillette devient toute recueillie quand elle se met à genoux pour faire sa prière. Je l'observais l'autre soir: sa façon de prier m'a bien édifiée.

Durant tout l'après-midi, en ce jour de fin de novembre, un vent froid avait poussé en rafales la première neige de la saison. Bientôt champs et toits avaient été couverts de blancheur. Le spectacle avait émerveillé l'enfant.

Maintenant, en to lette de nuit, toute vêtue de blanc et prête à se coucher, Louise se tient près de sa mère, qui est assise dans le grand fauteuil, au boudoir. C'est le moment du cœur à cœur...

L'enfant interroge:—"D'où vient, maman, la belle neige blanche?... Qui l'a faite?... Pourquoi vient-elle sur la terre?" Et sa mère de lui répondre que c'est le Bon Dieu qui fait tomber du ciel cette belle neige façonnée en des formes d'étoiles. Elle lui explique aussi qu'Il envoie ce blanc manteau sur la terre pour empêcher le froid, en hiver, de geler, dans les champs, les herbes qui nous donnent les fleurs, et de trop pénétrer, avec le vent, dans les maisons des enfants pauvres.

La bambine devient songeuse... Puis elle dit: "Il est bien bon, le Bon Dieu, d'envoyer ainsi sur la terre la belle neige blanche!" — "A quoi penseras-tu alors, en faisant ta prière à ce Maître de toutes choses?" — "A le remercier".

Selon son habitude de chaque soir, l'enfant s'est agenouillée aux pieds de sa maman, en face du crucifix appendu à la muraille. La mère, penchant un peu la tête vers les blonds cheveux bou-



AUX PIEDS DE SA MÈRE...

clés de Louise, affectueusement, lui confie ces paroles: "Il faut dire aussi ta prière pour demander au bon Jésus de toujours garder ton cœur pur, blanc comme la neige..."

La fillette, dont les traits reflètent la sereine innocence de son âme, trace alors pieusement sur elle le signe de la croix. Appuyant ensuite ses bras sur les genoux maternels, elle joint les mains, baisse les paupières et incline légèrement la tête dans une attitude de parfait recueillement. Sa bouche s'ouvre pour parler au Père qui est aux cieux et pour saluer celle qui est "bénie entre toutes les femmes"...

La mère, dans un geste d'amour et de tendresse, entoure de ses bras sa pieuse petite fille. Le sourire qui anime la figure maternelle exprime bien le bonheur qui remplit en ce moment le cœur de cette éducatrice chrétienne.

* * *

III.—Récitation

Première neige et prière d'enfant:

Ta nue, ô mon Dieu,
Sur l'aile des anges,
Déroule, en ce lieu,
De céleste franges
Faites de cristaux.
Ces très blanches toiles,
Répliques d'étoiles,
Font de chauds manteaux
Au champ solitaire,
A l'humble chaumière.

* * *

Mon âme, sans toi,
Jésus, aurait froid...
Qu'au delà la nue,
Ma voix ingénue,
Montant vers les cieux
En des vols pieux,
T'incline à m'entendre
Et fasse descendre,
Avec sa blancheur,
Dans mon faible cœur,
Ta grâce divine.
Tes traits pleins d'amour,
Qu'en moi les burine
L'Artiste en ta cour!

Roch Aubry,
École normale Saint-Joseph, Hull.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Novembre 1933

Programme mensuel suggéré aux divers cours

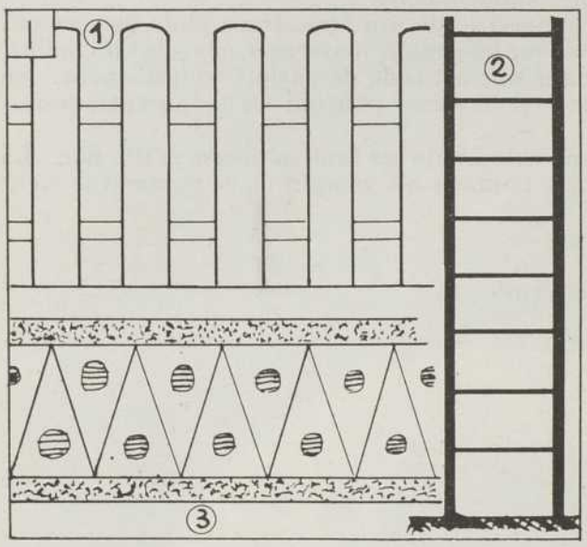
COURS INFÉRIEUR

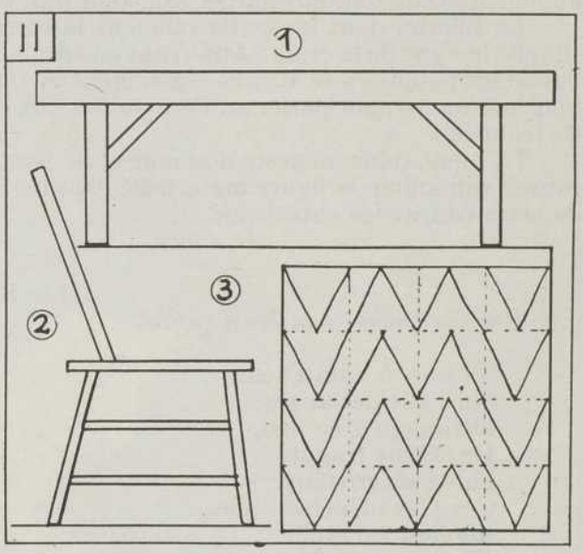
En première et deuxième années: faire reconnaître sur les objets usuels de la classe ou de la maison les lignes parallèles. Montrer aux élèves comment s'y prendre pour dessiner deux ou plusieurs lignes parallèles au moyen de la règle ou d'un bout de papier, etc... Leur apprendre à lire sur une règle les pouces et les demi-pouces. Donner ensuite quelques exercices faciles comme serait de placer un certain nombre de points à la distance d'un pouce, de deux pouces, etc...

Première année

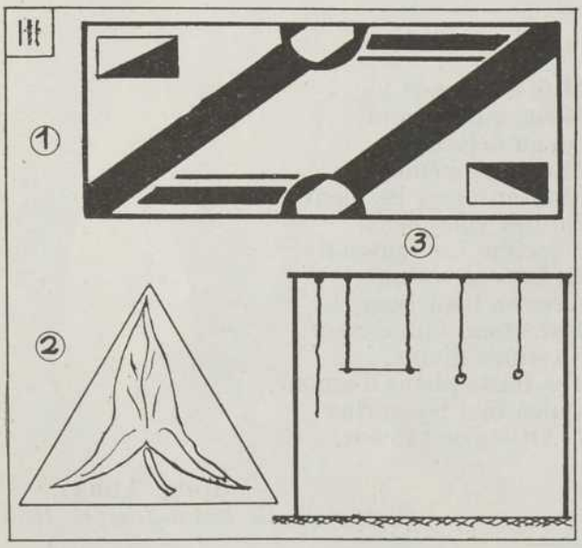
1. Clôture en bois.
2. Échelle.
3. Frise décorative.
4. De mémoire: une ligne de chemin de fer.

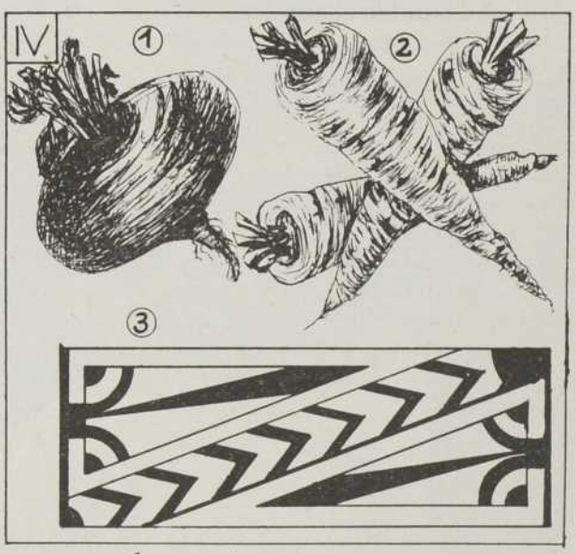
COURS INFÉRIEUR



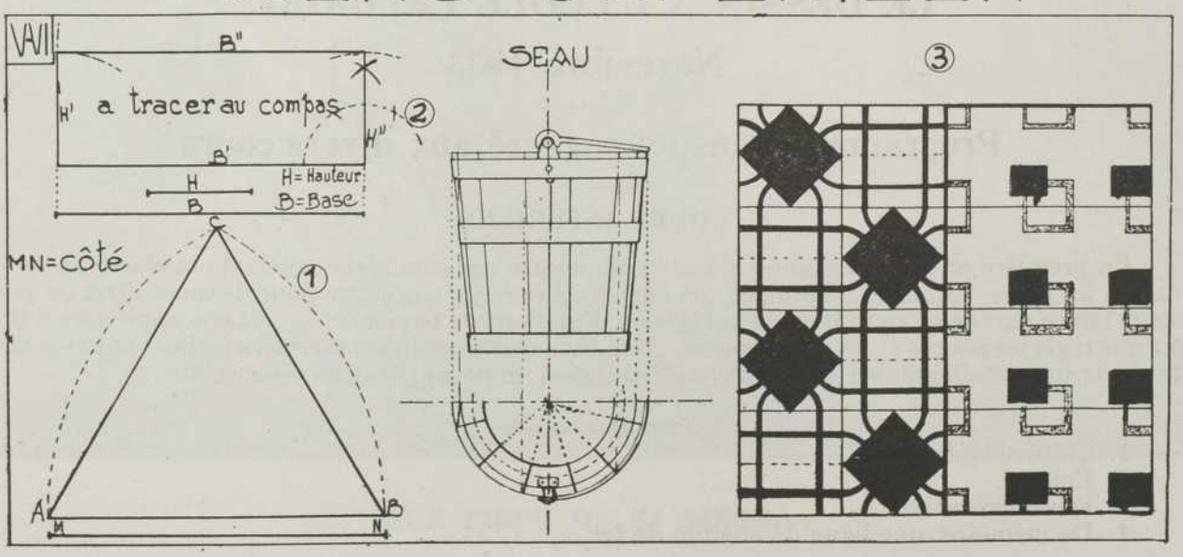


COURS MOYEN





COURS SUPÉRIEUR



Deuxième année

1. Un banc.
2. Une chaise.
3. Fond de tapisserie.
4. De mémoire: une porte.

COURS MOYEN

En troisième et quatrième années: le rectangle et la manière de le décorer. Après mesures données, on suggère aux élèves de choisir un élément simple: points, lignes, triangles, etc...; ou un motif plus compliqué (selon l'habileté de chacun) qu'ils devront répéter en le disposant chacun à sa manière. L'élève pourra donc procéder comme suit: décor par les contours, par les axes, par les diagonales, ou sans ordre apparent. On peut agir de la même manière pour toutes les figures géométriques.

Troisième année

1. Rectangle décoré.
2. Triangle avec motif central.
3. Appareils de gymnastique.
4. De mémoire: une brosse à linge ou à chaussures.

Quatrième année

1. Une betterave.
2. Des carottes.
3. Un rectangle décoré.
4. De mémoire: un cheval attelé à une charrue.

COURS SUPÉRIEUR

En cinquième et sixième années: tracer au compas quelques problèmes géométriques faciles. Voir dans la page ci-contre le tracé du rectangle et du triangle. Étude d'un seau vu de face et en plan. Faire remarquer comment on trouve la direction des douves dans le plan. Décor d'un fond de tapisserie au moyen du carré.

Cinquième et sixième années

1. Tracé du rectangle et du triangle équilatéral.
2. Seau: vue géométrale et plan.
3. Tapisserie: décor de fond.
4. De mémoire: un plateau de fruits.

Frère AMÉDÉE,
des Écoles chrétiennes.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS PAR LA MÉTHODE DIRECTE (1)

COMPOSITION DE PHRASES

La première phrase du texte étudié: "I see four men in the field", ne contient pas de terme inconnu. Cependant elle ne sera bien apprise que si les élèves, la prenant comme modèle, comme *moule*, s'exercent à former des phrases construites de la même manière.

Les possibilités sont très grandes:

I see two (three, five...) men in the field.
I see two horses in the field.
I see a little girl in the field.
I see potatoes in the baskets.
I see a dog in the field.
I see desks in the classroom.
We see pictures in the English book.
Etc.

Autre modèle:—*One has a hoe in his right hand.*

Comme précédemment, on fait composer de petites phrases d'après ce modèle:

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de septembre et octobre 1933.

One has a potato in his left hand.
The little girl has flowers in her hands.
The men have straw hats on their heads.

Avec des élèves tenant des objets divers:

Tom has a book in his right hand.
Arthur has a pencil in his left hand.
The boys have their caps on their heads.
Ned has his cap in his right hand.

On fait récapituler en demandant:

What has Tom (Arthur, Ned...)...?
What have the boys?

On continue ainsi, en une ou plusieurs séances, à faire apprendre tout le texte de la leçon. Comme on le voit dans cet exposé, on ne se confine pas servilement au texte, mais on l'exploite habilement: on consolide le terrain à mesure qu'on avance, prenant garde que chaque mot nouveau soit bien encadré par quatre autres bien connus: l'un en avant et l'autre en arrière, l'un à droite et l'autre à gauche.

Ce travail me fait penser à celui du colon qui s'établit en pleine forêt, ayant fait l'acquisition d'une terre de cent arpents. Il concentre tous ses efforts sur quelques arpents qu'il livre aussitôt à la culture: sa ferme est d'abord toute petite, mais elle lui permettra de vivre. Avec du temps et de la persévérance son domaine empiétera sur la forêt vierge, et il finira par être l'heureux propriétaire d'une belle ferme qui lui donnera l'aisance sinon la richesse. Que le maître imite ce sage colon.

Ainsi donc, il ne faut pas procéder par l'étude de longues listes de vocables, travail ingrat s'il en fût, et qui ne conduit à presque rien. L'image murale utilisée de cette manière ne captiverait pas l'intérêt des élèves; on comprend que les maîtres qui s'en serviraient ainsi auraient sujet de maugréer contre la méthode directe (M. D.), qui pourtant ne serait pas en faute.

QUESTIONS.—CONJUGAISONS

Le texte est accompagné de questions, ordinairement. Si le manuel n'en donne pas à chaque leçon, c'est que le maître peut y suppléer facilement. D'ailleurs, on ne donne guère qu'un minimum, là où on en présente.

Textes, questions, conjugaisons, sont placés à part, mais dans la pratique, tout marche de front pour que mots et formes finissent par entrer dans le vocabulaire actif des élèves. Ainsi cette phrase, "*I like this apple, it is ripe*" étant formée, on la fait dire à toutes les personnes.

Le maître peut faire reprendre l'exercice: chaque élève devra apporter une petite variante; on garde le verbe:

I like this large apple: it is ripe.
You like that red apple: it is ripe.
Tom likes the apple: it is ripe.
We like these oranges: they are ripe.
You like these big tomatoes: they are ripe.
The boys like the big apples: they are ripe.

Bien des phrases de la leçon se prêtent à cet intéressant exercice.

SÉRIES D'ACTIONS

Bons exercices, que les élèves aiment à acter; les multiplier suivant le temps dont on dispose. Outre la série du livre, on peut en composer d'autres tirées de la leçon du jour. Disons en passant que la M. D. ainsi pratiquée sera très utile, même au point de vue du français.

Dans la leçon qui nous occupe, je vois huit séries possibles: L'occupation de chacun des quatre hommes, de la petite fille, du chien, de l'oiseau et des chevaux; on fait parler les bêtes, comme dans les fables.

Exemple en français; c'est l'oiseau qui parle.

J'aime cette belle journée ensoleillée.
Je trouve beaucoup de graines dans ce champ.
Les hommes, la petite fille, les chevaux sont bons.
Ils me laissent tranquille.
Le chien est mauvais.
Il veut m'attraper pour me manger.
Il aboie, il court après moi.
J'ouvre mes ailes et je m'envole.
Le mauvais chien ne peut m'attraper.

GRAMMAIRE

La grammaire intervient pour donner aux mots employés dans une phrase leur *forme* et leur *place*. Ainsi, quand je dis *A ripe apple*, j'observe trois règles.

1° Il faut *a*, et non *an* comme dans *an apple*.
2° *An apple ripe* (une pomme mûre) serait une faute: l'adjectif se met devant le nom.
3° *A* désigne l'unité, et appelle la forme *apple*, et non *apples*.

Comme avec la M. D. on veut non seulement apprendre des mots mais en former des phrases, il faut bien que la grammaire soit enseignée. On y réussit très bien, si l'on emploie les procédés recommandés. Quelques maîtres prétendent le contraire, c'est simplement parce qu'ils n'en ont pas compris les ressources. C'est bien plus facile de faire apprendre par cœur une règle de trois ou quatre lignes, et d'y joindre la recommandation: "Maintenant, mes enfants, que vous savez la règle, tâchez de l'appliquer..."

Dans cette 6e leçon-type présentée ici, les élèves ont à étudier les deux adjectifs démonstratifs: *this* et *that*, dont le pluriel est *these* et *those*.

La règle de grammaire relative à ces quatre mots pourrait se formuler ainsi:

I.—*This*, *these*, désignent les objets rapprochés soit par le lien, soit par le temps, soit par la pensée; *that*, *those*, les objets éloignés...

II.—Ces adjectifs sont invariables quant au genre; ils ne s'accordent qu'en nombre avec le substantif qu'ils accompagnent. (Gr. Leclerc et Sevrette).

Apprendre par cœur ces lignes, les élèves peuvent y arriver; les comprendre pour les appliquer sans hésitation, c'est plus difficile, on le voit même pour le français. Et que fera-t-on quand l'élève sera perdu dans le maquis d'une cinquantaine de règles, dont plusieurs sont encore bien plus compliquées? L'expérience montre que personne n'a jamais appris à parler une langue vivante par l'étude de la grammaire, comme on concevait cette étude autrefois.

Avec la M. D., voici comment on procède, en se limitant d'abord aux deux mots *this* et *that:* ce n'est que lorsque leur application ne présentera plus aucune difficulté qu'on introduira les formes plurielles *these* et *those*.

La classe nous fournira tous les éléments de la leçon: des objets et des personnes sont auprès de nous, d'autres sont plus loin, c'est tout ce qu'il nous faut. Le maître parle, les enfants répètent:

This window, that window.
This corner, that corner.
This wall, that wall.
This boy, that boy.
This cap, that cap.
This book, that book.
This desk, that desk.
Etc.

Les enfants saisiront facilement la différence entre *this* et *that*. On pourrait même débuter par un petit exercice en français: Cette fenêtre-ci, cette fenêtre-là. Ce bureau-ci, ce bureau-là.

Puis, avec des phrases complètes:

This window is open, that window is shut.
This boy has a book, that boy has a copybook.
This boy is at the blackboard, that boy is at the bottom of the classroom.
This man digs up the potatoes; that man puts them in the bags.
This man carries the potatoes; that man drives the horses.
Etc.

On suit la même marche pour *these* et *those*, en se servant de plusieurs objets. En récapitulant, on fait employer tantôt le singulier tantôt le pluriel.

Tout en donnant le sens exact de *this* et *that*, on habitue les élèves à les intercaler dans des phrases. La composition de ces phrases est une récapitulation continuelle des éléments déjà étudiés.

Ce qui est présenté dans le livre n'est guère qu'un aide-mémoire, un tableau récapitulatif du fait grammatical à étudier. Le maître qui se limiterait à faire lire et traduire les quatre phrases-types données penserait certainement que la M. D. est inadéquate à enseigner la grammaire: son erreur est simplement qu'il n'en observe pas les recommandations ou qu'il en ignore les procédés.

Avec la méthode ordinaire, on charge de règles la mémoire des élèves, règles qui seront appliquées, un petit nombre de fois dans les thèmes par écrit, et il n'en peut être autrement. Avec la M. D., on donne une toute petite règle, on la dépèce, puis le maître dit à ses élèves: "Pratiquons maintenant, formons des groupes de mots comme le veut la règle", et maître et élèves pratiquent sur les mots, comme le pianiste sur les touches de son instrument: que d'heures d'étude ne faut-il pas pour combiner les mots en phrases, les notes en harmonies!

(*A suivre*)

Frère Henri,
de l'Instruction Chrétienne,

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1933

Séance du 27 septembre 1933.
(Avant-midi)

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; Son Éminence le cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, Son Excellence Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Gaspé, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr le vicaire apostolique du Golfe-Saint-Laurent; Mgr Alfred-Odilon Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières, M. l'abbé Paul Courte, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa, M. l'abbé A.-M. Renaud, représentant Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr J.-E.-M. Vincent, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Hector Champagne, l'honorable Jules-Édouard Prévost, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable Ernest Lapointe, l'honorable juge Wilfrid Mercier, l'honorable juge Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge Antonin Galipeault, M. J.-P. Labarre, M. Antonio Perrault, M. Édouard Montpetit, M. Victor Doré, M. Augustin Frigon; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. l'abbé J.-J. Dubé, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. Lionel Bergeron, secrétaire adjoint.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Avant de commencer l'étude des questions inscrites sur l'ordre du jour, le Surintendant déplore la disparition de M. John Ahern, professeur éminent et membre distingué du Comité catholique, que la mort vient de ravir aux siens, et suggère que des sympathies soient exprimées puis transmises à sa famille.

En conséquence, sur proposition de Son Éminence le cardinal Villeneuve, appuyé par Son Excellence Mgr Gauthier, il est résolu:

"Que le Comité catholique présente ses plus vives condoléances à la famille du regretté défunt".

Le Surintendant rappelle ensuite l'épreuve qui vient de s'appesantir sur le diocèse de Valleyfield et croit opportun que des sympathies soient offertes à Son Excellence Mgr Langlois, ce qu'il est autorisé de faire au nom des membres de ce comité.

De plus, le Surintendant fait part à ses collègues de la nomination de l'honorable Joseph-Napoléon Francœur, par arrêté ministériel en date du 21 septembre 1933, comme membre du Conseil de l'Instruction publique, lui renouvelle ses félicitations et l'assurance d'une cordiale bienvenue.

La mort de M. John Ahern ayant créé une vacance parmi les membres du Bureau central des Examinateurs catholiques, Mgr Papineau propose, secondé par Mgr Comtois et l'honorable juge Tellier:

"Que M. J.-Arsène Paquin soit nommé pour remplir cette vacance".

En amendement, M. l'abbé J.-J. Dubé propose, secondé par M. l'abbé L.-A. Desrosiers:

"Que M. Nérée Tremblay soit nommé pour remplir la même vacance".

En sous-amendement, l'honorable juge Galipeault propose:
"Que M. L.-O. Pagé soit nommé pour remplir la dite vacance".

Le vote pris au scrutin secret, sur proposition de Son Éminence le cardinal Villeneuve, proposition adoptée unanimement, et à la demande du président devant être final, donne le résultat suivant:

Treize voix pour M. Tremblay;
Douze voix pour M. Pagé;
Six voix pour M. Paquin.

M. Nérée Tremblay ayant obtenu la majorité, sa nomination sera recommandée au Lieutenant-gouverneur en conseil pour être sanctionnée.

Une vacance ayant été également créée parmi les membres du Bureau des Examinateurs catholiques chargé de faire subir l'examen aux aspirants inspecteurs d'écoles, à la suite du décès de M. Ahern, M. l'abbé J.-J. Dubé propose, secondé par M. l'abbé L.-A. Desrosiers:
"Que M. Georges-A. Brûlé soit nommé pour remplir cette vacance".

En amendement, M. Labarre propose, secondé par Mgr Brunault:
"Que M. L.-O. Pagé soit nommé pour remplir la même vacance".

Le vote étant pris donne le résultat suivant:

Vingt-huit voix pour M. Pagé;
Trois voix pour M. Brûlé.

M. Pagé ayant obtenu la majorité, sa nomination sera recommandée au Lieutenant-gouverneur en conseil pour être sanctionnée.

Sur proposition de M. Brisebois, il est résolu à l'unanimité:
"Que M. J.-P. Labarre soit nommé membre du sous-comité chargé de l'examen des livres classiques, en remplacement de M. John Ahern, décédé".

Le secrétaire soumet à l'approbation du Comité catholique les rapports suivants:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 26 septembre 1933.

PRÉSENTS:—Mgr Brunault, président; l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, l'honorable Hector Champagne, M. Antonio Perrault, M. Napoléon Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages ci-après mentionnés qui lui ont été soumis:

1. "Cours de langue française—Cours Supérieur—5e et 6e Années", par les Frères de l'Instruction Chrétienne.—Approuvé.
2. "Quatrième Livre—Recueil de Thèmes", par les mêmes.—Refusé.
3. *a*) "L'infiniment grand, l'infiniment petit"—Tableau présenté par The Education Chart Society of Canada.—Refusé.
   b) "The Great and the Small"—Tableau présenté par les mêmes.—Refusé.

Les ouvrages suivants sont présentés par la Librairie Beauchemin, Ltée:

4. "Linguaphone Conversational Course—French", rewritten and revised by Louis H.-Pallier and prof. Pernot.—Décision ajournée, vu le manque de renseignements.
5. "Linguaphone Cours de Conversation—Anglais", redigé par A.-Lloyd James.—Décision ajournée, vu le manque de renseignements.
6. "Linguaphone Conversational Course—Explanatory Notes on the French Conversation", by Louis H.-Pallier.—Décision ajournée, vu le manque de renseignements.

7. "Linguaphone Conversational Course—Students' Instructions".—Décision ajournée, vu le manque de renseignements.
8. "Vocabulaire anglais-français du Cours de Conversation".—Décision ajournée, vu le manque de renseignements.
9. "Grammaire anglaise en 30 leçons avec liste des verbes irréguliers".—Décision ajournée, vu le manque de renseignements.

M. Antonio Perrault propose, appuyé par l'honorable Hector Champagne, et il est résolu:
"Que le Surintendant publie de nouveau, par les modes qu'il jugera appropriés, la résolution déjà adoptée concernant la publication de nouveaux manuels".

(Signé) † J.-S. Herman, Évêque de Nicolet,
Président.

(Signé) Lionel Bergeron,
Secrétaire.

Ce rapport est approuvé.

La résolution ci-dessus mentionnée, adoptée par le dit sous-comité à sa séance du 9 mai dernier, se lit comme suit:

"Le sous-comité des livres croit devoir recommander aux auteurs qui veulent publier un ouvrage classique d'en soumettre d'abord le projet au dit sous-comité et, si ce projet est agréé, que le texte de cet ouvrage soit clavigraphié—et non imprimé—avant d'être soumis pour approbation".

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS POUR LES ASPIRANTS A LA CHARGE D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Le Bureau des Examinateurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles a l'honneur de faire rapport au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qu'il s'est réuni à l'École normale Laval, Québec, les 22, 23, 24 et 25 août 1933.

Étaient présents à cette session:—M. l'abbé L.-A. Desrosiers, président; M. l'abbé J.-J. Dubé, M. C.-J. Magnan, M. C.-J. Miller, M. J.-M. Manning et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Au commencement de la séance du 22 août, après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session, les membres du Bureau prennent communication des demandes d'admission aux examens soumises par les aspirants dont les noms suivent:—J.-Edm.-Wilfrid Beaumont, Frs-Xavier Bonin, J.-Paul Bourque, J.-Odilon Chabot, Geo.-Étienne Dion, Paul Dubreuil, Frs-Xavier Dufresne, Ls.-Philippe Faubert, Rosario Filion, Aristide-A. Gauthier, Robert Goulet, J.-Lucien Laperrière, Horace Laquerre, James Lyng, Marius Plamondon, Jules-Édouard Robitaille, J.-Arcadius Thériault, J.-Roch Toupin et Gérard Villeneuve.

A cette même séance du 22 août, le Bureau adopte les questions et les problèmes d'examen qui suivent:

SUJET DE COMPOSITION FRANÇAISE

1. Certains trouvent les programmes actuels trop chargés; d'autres trouvent qu'il faut s'appliquer surtout à former de bons maîtres capables d'interpréter les programmes et de les adapter au milieu où ils se trouvent. Quel est là-dessus votre sentiment?
2. Comment, pour votre compte personnel, appliquez-vous le programme au cours ou à l'année dont vous êtes chargé?

PÉDAGOGIE

1. A quels signes reconnaît-on le bon maître? Dire ce qu'il doit être: *a*) Dans sa classe; *b*) hors de l'école.
2. Commenter cette pensée d'Herbert Spencer: "Enseigner le moins possible et faire trouver le plus possible"; l'appliquer à l'une des matières du programme.
3. Une large part est faite aux interrogations dans tous les cours et à toutes les leçons. Dites les qualités que doivent avoir les interrogations.
4. Dire la part du *maître* et du *livre* dans l'enseignement primaire élémentaire.
5. Quels moyens suggéreriez-vous à de jeunes maîtres pour le maintien de la discipline?

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

a) Histoire générale de la pédagogie:

1. Citez les conseils donnés par saint Paul, aux parents et aux enfants, en matière d'éducation.
2. Démontrez que les écrits de Fénelon contiennent en germes toutes les méthodes d'enseignement dites modernes.
3. Résumez les idées du Père Champagnat sur l'éducation physique à donner aux enfants.

b) Histoire de l'instruction publique dans la Province de Québec:

4. Par qui et en quelle année furent fondées en Nouvelle-France: *a*) La première école de garçons? *b*) La première école de filles?
5. Racontez brièvement ce que fut "l'Institution Royale".

HISTOIRE GÉNÉRALE

1. Par qui fut découvert l'Ouest canadien et quelles furent les causes de son développement économique?
2. Qu'appelle-t-on passage du Nord-Ouest? Nommez les principaux navires qui travaillèrent à sa découverte.
3. Qu'appelle-t-on: *a*) Celtes? *b*) Rois fainéants? *c*) Guerre de Cent Ans? *d*) Guerre des Deux-Roses? *e*) Siècle de Louis XIV? *f*) Révolution française? *g*) Restauration?
4. Cromwell: Son avènement et son œuvre.
5. Dites quelques mots sur le partage de l'Afrique au XIXe siècle.

SCIENCES NATURELLES

Répondre à cinq questions, au choix:

1. *a*) L'air est pesant: Décrivez brièvement une expérience qui le prouve.
b) La pression atmosphérique étant de 70 centimètres de mercure, quelle est la force pressante qui agit sur un homme de 140 décimètres carrés, la densité du mercure étant de 13.6?
2. Énoncez le principe de la gravitation universelle et les deux formules de la chute des corps.
3. Principaux organes de la machine à vapeur et leur fonctionnement.
4. Expliquez, en quelques lignes, la formation de la rosée et de la neige.
5. Galvanoplastie: Ce qu'elle est et bref exposé de son application à la dorure et à l'argenterie.
6. Un fer électrique, marqué 6 ampères, chauffe une heure. La tension du courant étant de 110 volts, quelle en est la dépense, si le kilowatt est vendu quatre centins?

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

a) Loi de l'Instruction publique:

1. Énumérez les formalités à remplir pour obtenir le démembrement d'une municipalité scolaire.
2. A quelle date prennent effet les érections, changements de limites ou divisions de municipalités scolaires?
3. Quand des emprunts temporaires peuvent-ils être contractés par une corporation scolaire et pour quels montants?

b) Règlements du Comité catholique:

4. Quand une école primaire complémentaire ou une école primaire supérieure perdent-elles leur titre?
5. Sur quelle base doivent se calculer les dimensions d'une salle de classe, pour déterminer le nombre d'élèves qu'elle peut admettre?

THÈMES ANGLAIS

Cours de lecture Lagacé.—22e édition.—Page 100.—No 6.
"La Vigne".—(15 lignes).

VERSION ANGLAISE

Fradet's Modern History.—Page 274.
From: "The Miramolin (commander-in-chief)",.....to: "at the entrance of a vast plain called "Navas de Tolosa".—(16 lignes).

GÉOGRAPHIE

Répondre à cinq questions, au choix:

1. Quelle différence y a-t-il entre un brouillard et un nuage?
2. Nommez et décrivez les trois grands mouvements de l'océan et donnez les causes de chacun.
3. Démontrez comment les conditions physiques d'un pays affectent le caractère de ses habitants.
4. Nommez et décrivez les bornes, les presqu'îles, les montagnes, les rivières, les lacs et les divisions politiques de l'Amérique du Nord.
5. Un marchand de Pictou, Nouvelle-Écosse, achète une quantité de farine à London, dans l'Ontario, et nolise un bateau pour recevoir cette marchandise à Montréal. Quel produit ou marchandise le bateau transportera-t-il à Montréal? Par quelles eaux passera-t-il et par quel mode de transport la farine parviendra-t-elle à Montréal?
6. Un bateau navigue de la Nouvelle-Orléans à Liverpool en Angleterre; de là à Odessa et ensuite à Londres. Par quelles eaux passera-t-il et quelle sera sa cargaison?

ARITHMÉTIQUE

1. Trouvez les facteurs premiers de 4, 354.
2. $(\frac{7}{16} - \frac{1}{4} \times \frac{11}{14} -)\ 0.375 = ?$ Réponse en nombre décimaux.
3. Un épicier achète 100 livres de thé. Le lendemain de l'achat, ayant appris que le prix coûtant de cette espèce de thé avait haussé de $0.05 la livre, il décida de vendre le thé avec une augmentation de 20% sur le nouveau prix. Si son profit fut de $12.00, combien avait-il payé la livre de thé?
4. Un marchand acheta du drap à $2.00 la verge et vendit le tout pour $120.00; s'il l'avait vendu 20% de moins, il aurait perdu $96.00. Combien avait-il acheté de verges?
5. Les ventes d'une journée rapportent en tout à un marchand $300.00. Sur $200.00, il gagne 40%. Combien gagne-t-il ou perd-il pour cent sur les $100.00 qui restent, afin que son gain pour la journée soit de $50.00?

ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de:
   a) $7 + 14x$;
   b) $10x - 5y$;
   c) $2a^2 - ab$.

2. Un navire met 4 heures de moins pour descendre une rivière dont le courant est de 3¾ milles par heure — de A à B — que pour remonter de B à A. Sur les eaux d'un lac où il n'y a pas de courant, le navire voyage à raison de 15 milles à l'heure. Trouvez le nombre d'heures pour chaque trajet et la distance de A à B.
3. Dans un voyage de chemin de fer, on économise 37½ minutes, en augmentant la vitesse du train de 5 milles à l'heure, et 50 minutes seraient perdues en diminuant la vitesse du train de 5 milles à l'heure. Trouvez la longueur du voyage et la vitesse du train.
4. Dans 8 heures, A parcourt 12 milles de plus que B en 7 heures; en 13 heures, B parcourt 7 milles de plus que A en 9 heures. Combien chacun parcourt-il de milles par heure?
5. Quelle somme un père de famille devrait-il verser à la naissance de son enfant à 5% d'intérêts composés — les intérêts se capitalisant par semestre — pour lui assurer, à 21 ans, un capital de $12,500.00?

GÉOMÉTRIE

1. La surface d'un triangle équilatéral est de 270 pieds. Trouvez le périmètre.
2. Trouvez l'arête d'un cube dont le volume est de 46,656 pouces cubes.
3. La surface d'un champ rectangulaire est de 49,392 pieds carrés et la longueur est à la largeur comme 7 à 4. Quelles en sont les dimensions?

4. Dans un parterre carré de 1,296 verges de surface, on établit un bassin hexagonal dont chaque côté vaut 12 verges et dont l'apothème égale 10.49 verges. Dites, en verges carrées, la surface restante.

5. Dans un endroit en bois dont la section droite est un carré de un pied de côté, l'eau coule à raison de 60 verges par minute; ce conduit alimente un réservoir cubique de 18 pieds d'arête intérieur. Combien de minutes le conduit met-il à remplir le réservoir?

AGRICULTURE

1. Quels sont les corps chimiques qui ont un rôle important dans la vie végétale?
2. Pourquoi emploie-t-on des engrais?
3. Quel est le but des labours?
4. Dites en quoi consistent le hersage, le roulage, le sarclage.
5. Nommez les céréales les plus importantes, en indiquant leurs caractères particuliers et leur milieu de culture ordinaire.

PHILOSOPHIE

1. Qu'entendez-vous par extension d'une idée? Exemple.
2. Qu'est-ce qu'un terme? Un terme collectif? Exemple.
3. *a*) Quelles sont les lois des propositions du syllogisme?
   b) Des anges sont méchants;
   Or des hommes sont méchants;
   Donc des hommes sont anges.
   Contre quelles lois pèche ce syllogisme?
4. Qu'est-ce que la volonté? L'instinct?
5. Les législateurs civils ont-ils le droit d'annuler un mariage légitime? Motivez votre réponse.

DESSIN

a) Dessinez de mémoire:

1. La carte de la Province de Québec, y indiquant le plus grand fleuve, les principales rivières, les plus grands lacs, les chaînes de montagnes, les villes principales.

b) Dessin industriel:

2. Coupe, plan, élévation et perspective d'une tasse.

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

1. Lire à haute voix la fable de La Fontaine intitulée: "La mort et le bûcheron" (livre 1, fable XVI). Tenir compte de la prononciation et de l'expression.
2. *Explication littéraire et vocabulaire:* Que signifient les expressions: *a*) "Tout couvert de ramée"; *b*) "sous le faix du fagot"; *c*) "en la machine ronde"; *d*) "tu ne tarderas guère"?
   De quel mot "chaumine" est-il dérivé?
   Qu'entend-on par "corvée"?
3. Quelle figure de construction renferme le 12e vers? "Lui font d'un malheureux la peinture achevée".
4. Déterminez les quatre parties de cette fable (exposition, nœud, dénouement, morale).
5. Dites ce qu'exprime la morale de cette fable.
6. *a*) Dans quel siècle vécut Bossuet? *b*) Dans quel genre littéraire s'est-il distingué? Nommez ses principales œuvres.
7. Nommez les écrivains canadiens-français que vous préférez. Justifiez votre préférence.

A la séance de l'après-midi du 22 août et aux séances de l'avant-midi et de l'après-midi des 23, 24 et 25 août, les candidats subissent les examens sur les matières qui précèdent.

Après correction très attentive des épreuves, le Bureau constate que MM. F.-X. Bonin, Geo.-Etienne Dion et Louis-Philippe Faubert méritent de recevoir le diplôme français et anglais, avec la note "bien".

MM. J.-Paul Bourque, J.-Odilon Chabot, Paul Dubreuil, Rosario Filion, Paul Robitaille, J.-Roch Toupin et Marius Plamondon obtiennent le diplôme français, avec la note "bien".

M. James Lyng mérite le diplôme anglais, également avec la note "bien".

Le Président du Bureau fait connaître aux intéressés les résultats de leurs examens, puis il distribue les diplômes aux candidats heureux et la session est ajournée.

(Signé) L.-A. DESROSIERS, Ptre,
Président.

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Adopté.

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES AU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 22 septembre 1933.

Le Bureau central des Examinateurs catholiques a l'honneur de vous faire son rapport, comme il y est tenu par les prescriptions de l'article 113 des règlements scolaires.

Dans le cours de l'année académique 1932-33, le Bureau a tenu deux sessions: la première, le 29 décembre 1932, et la seconde, les 1er, 2 et 3 août 1933.

Comme d'habitude, la première session annuelle a eu pour objet l'organisation des examens de l'année alors courante, l'adoption des questions, des dictées et des problèmes à être soumis aux candidats, le choix des examinateurs-délégués, au nombre de 173, chargés de la surveillance des aspirants et aspirantes dans les différents centres de la province de Québec où ont lieu les examens, etc.

A leur seconde session annuelle, les membres du Bureau ont revisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite avec beaucoup de soin, dans le courant du mois de juillet, et ils ont décerné les diplômes et les certificats aux aspirants et aux aspirantes qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours, du 27 au 30 juin inclusivement, et ils ont eu lieu dans les quarante-neuf localités mentionnées à l'article 80 amendé des Règlements du Comité catholique.

4,947 aspirants et aspirantes aux diplômes ont été admis aux examens, après s'être conformés fidèlement aux exigences des règlements. C'est 608 de plus que l'année précédente.

Les 4,947 aspirants et aspirantes, 576 hommes, dont 219 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 4,371 femmes, dont 176 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit:

2,466 (135 hommes et 2,331 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire;
2,481 (441 hommes et 2,040 femmes) pour le diplôme d'école primaire complémentaire ou supérieur, dont 64 étaient porteurs de diplômes de bacheliers obtenus d'une université catholique de la Province.

4,074 (389 hommes et 3,685 femmes) ont passé leurs examens avec succès, savoir:
1,966 (74 hommes et 892 femmes) pour le brevet élémentaire;
2,108 (315 hommes et 1,793 femmes) pour le brevet supérieur.

871 (185 hommes et 686 femmes) n'ont pas réussi dans leurs examens, savoir:
498 (59 hommes et 439 femmes) pour le diplôme élémentaire;
373 (126 hommes et 247 femmes) pour le diplôme supérieur.

Ce qui donne les résultats suivants:

1° Pour le brevet élémentaire, 79.7 pour cent ont réussi et 20.3 pour cent ont échoué;
2° Pour le brevet supérieur, 84.9 pour cent ont réussi et 15.1 pour cent ont échoué.

Résultat général: 82.3 pour cent de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 17.7 pour cent ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet élémentaire, en vertu d'un règlement du Comité catholique adopté à la session de septembre 1919 et amendé en 1927, 669 aspirants et aspirantes qui n'avaient que seize ans. Ces candidats ne peuvent aspirer à recevoir le diplôme élémen-

taire à la suite de leurs examens; mais, s'ils réussissent sur toutes les matières, ils peuvent se présenter dans le cours des trois années suivantes pour le brevet supérieur et jouir des exemptions accordées aux aspirants et aspirantes déjà munis du brevet élémentaire.

Sur les 669 admis à l'examen du certificat élémentaire, 632 (3 hommes et 629 femmes) ont réussi, soit 94.5 pour cent et 37 (37 femmes) ont échoué, soit 5.5 pour cent. L'examen de ces jeunes aspirants et aspirantes a donc été très bon.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	SUPÉRIEUR
Instruction religieuse	Faible	Assez bien
Lecture française	Bien	Très bien
Lecture anglaise	Bien	Très bien
Lecture latine	Assez bien	Bien
Grammaire française et analyse	Bien	Très bien
Dictée française	Bien	Bien
Écriture	Passable	Passable
Littérature	Très bien	Très bien
Composition française	Assez bien	Bien
Histoire sainte	Très bien	Très bien
Histoire du Canada	Passable	Passable
Histoire de la civilisation chrétienne	Très bien	Très bien
Géographie et instruction civique	Passable	Assez bien
Arithmétique	Bien	Bien
Mesurage	Très bien	Très bien
Algèbre	.....	Bien
Comptabilité	Très bien	Très bien
Pédagogie	Bien	Très bien
Bienséances	Très bien	Très bien
Hygiène	Très bien	Très bien
Dessin	Assez bien	Très bien
Philosophie	.....	Bien
Enseignement ménager	Très bien	Très bien
Agriculture	Très bien	Très bien
Zoologie et chimie agricole	.....	Bien
Physique	.....	Bien
Droit commercial	Bien	Bien
Technologie	.....	Bien

LANGUE ANGLAISE (pour les aspirants et aspirantes de langue anglaise)

Grammaire anglaise et analyse	Très bien	Très bien
Dictée anglaise	Très bien	Très bien
Littérature anglaise	Bien	Très bien
Composition anglaise	Bien	Bien

ANGLAIS (pour les candidats dont la langue maternelle est le français)

Grammaire anglaise et analyse	Bien	Passable
Dictée anglaise	Faible	Bien
Composition anglaise	Faible	Bien

Le Bureau attire de nouveau l'attention du personnel enseignant ainsi que des aspirants et aspirantes sur les matières dont la note moyenne est inférieure à "bien".

Et la session est ajournée *sine die*.

(Signé) JOSEPH FERLAND, Ptre,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE DE PRÉPARER UN PROGRAMME D'ÉTUDES QUI CORRESPOND AUX NOUVEAUX RÈGLEMENTS FIXANT A CINQ ANNÉES LE COURS DES ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS

Québec, le 12 septembre 1933.

Ce sous-comité s'est réuni à plusieurs reprises et, avec le concours de M. C.-J. Magnan, de M. l'abbé J.-O. Maurice, du révérend Père A. de Grandpré, de M. J.-M. Manning, du révérend frère Éphrem, il a préparé le programme suivant des deux premières années du cours normal qu'il a l'honneur de vous soumettre en vous priant de le maintenir en fonction afin de lui permettre de compléter le dit programme en ce qui concerne les trois dernières années de ce cours.

(Signé) Cyrille-F. Delage,
Président.

(Signé) Lionel Bergeron,
Secrétaire.

ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS

PROGRAMME DES 1e ET 2e ANNÉES

Brevet élémentaire

Principes d'après lesquels est préparé le présent essai des écoles normales de garçons après cinq années d'étude.

1.—Respecter autant que possible le programme des écoles normales, tel qu'il est inscrit aux Règlements du Comité catholique.

2.—Faire marcher ensemble la culture personnelle et la formation professionnelle des normaliens.

3.—Selon les années du cours normal, consacrer plus de temps tantôt à la première, tantôt à la seconde.

4.—Travailler à la culture personnelle des normaliens: *a*) en solidifiant les connaissances acquises; *b*) en y mettant plus de précision, de clarté et d'ordre; *c*) en établissant des vues d'ensemble, des synthèses; *d*) en élevant et variant les points de vue d'après lesquels peuvent s'envisager les choses déjà apprises par les normaliens; *e*) en donnant aux futurs maîtres une avance assez considérable sur les élèves auxquels les diplômes obtenus leur donneront le droit d'enseigner les diverses matières marquées aux programmes des écoles; *f*) en leur faisant acquérir des habitudes de penser, de parler, de se tenir, d'agir qui soient en tout conformes aux lois de la dignité, de l'honneur, de la bonne société, de la morale et de la foi chrétiennes.

5.—La formation professionnelle s'acquerra par une étude assez approfondie des principes généraux de la pédagogie, par une connaissance sérieuse de la nature complète de l'enfant, par la connaissance théorique et une application pratique suffisante des méthodes, modes, procédés et moyens qui assurent l'éducation chrétienne des élèves et leurs progrès réguliers dans toutes les matières d'enseignement, selon les divers degrés du cours primaire: élémentaire, complémentaire, supérieur.

6.—Au début de la troisième, de la quatrième et de la cinquième années d'école normale, ménager une revue assez complète des connaissances acquises préalablement, à l'avantage des élèves qui pourraient, après concours, être admis dans ces classes sans avoir fait les années précédentes du cours normal régulier soit parce qu'ils peuvent présenter des équivalences, soit parce qu'ils sortent de la onzième année des écoles primaires supérieures, soit parce qu'ils possèdent un grade de bacheliers ès arts.

7.—Organiser les cours de la quatrième et de la cinquième années de manière à ce que, sans trop briser l'ordre général des études et de l'école normale, les élèves indiqués plus haut puissent faire de rapides progrès en certaines matières non encore abordées par eux et laisser de côté d'autres matières dans lesquelles ils ont quelque avance.

PREMIÈRE ANNÉE

I.—PÉDAGOGIE

Les généralités de la pédagogie et de la méthodologie

De l'éducation en général:—Les qualités de l'éducateur.—Considérations générales sur l'enfant.—En quoi consiste l'éducation physique, intellectuelle, morale, religieuse et sociale de l'enfant.—Les moyens généraux d'éducation: activité personnelle des enfants, la valeur du maître, la discipline, l'enseignement.—Les caractères d'un bon enseignement: rationnel, adapté à l'intelligence des enfants, vivant et actif, appliqué, répété, progressif, pratique, moral et chrétien.—Les modes d'enseignement: individuel, simultané, mutuel, mixte (premières notions).—Les formes d'enseignement: dogmatique ou expositive, socratique ou interrogative.—Usage de l'analyse et de la synthèse (premières notions).—Les procédés d'enseignement: intuitif, expérimental.—Devoirs scolaires: application.—Interrogation et récitation.—Compositions.—Préparation des leçons.—Usage des manuels (premières notions).

II.—INSTRUCTION RELIGIEUSE

1.—Évangiles du dimanche et des fêtes d'obligation;
2.—Revue du *catéchisme diocésain*, mis en tableaux synoptiques, pour l'instruction personnelle des normaliens;
3.—Liturgie: Notions générales ou préliminaires; pratique du culte extérieur.—L'Église et son mobilier.

III.—ÉLÉMENTS DE MORALE

Les lois de la morale

Introduction:—

Définition de la morale (1).—Objet de la morale (3);

Chapitre I—La fin des actes humains:—
Définition et divisions de la fin (9).—La fin ultime est le bonheur (17).—Dieu seul est le vrai bonheur de l'homme (18);

Chapitre II—La loi morale:—
Définition de la loi morale (20).—La loi éternelle, la loi naturelle (21).—Obligation de la loi naturelle (24).—Sanction de la loi naturelle (25).—La loi positive divine et humaine (26).—Lorsqu'elle est juste et possible, la loi positive humaine impose obligation (28);

Chapitre III—La conscience morale:—
Définition de la conscience morale (29).

N.-B.—Les numéros entre parenthèses renvoient aux numéros des volumes de Robert. Nous les donnons pour l'utilité des professeurs.

IV.— LANGUE FRANÇAISE

1.—Revue de toute la grammaire avec de nombreux devoirs d'application.—Analyse grammaticale et logique;
2.—Lecture à haute voix, intelligente et bien faite, de pièces littéraires choisies, en donnant beaucoup de soin à la diction;
3.—Analyse littéraire de quelques morceaux bien choisis de littérature française.

Sur l'un ou l'autre des deux articles précédents ou, sur les deux, greffer une étude systématique de la langue française.

a) *Vocabulaire*:—Étymologie, affixes, préfixes, gallicismes, archaïsmes, néologismes, synonymes, homonymes, paronymes, etc.;

b) *Phraséologie*:—La phrase littéraire.—Le style.—Les mots: les acceptations des mots; les épithètes; les synonymes; la périphrase; substitution de mots.—La proposition littéraire: son développement, sa construction.—La phrase littéraire: passage de la proposition à la phrase; développement et construction de la phrase; unité de la phrase;

c) *Composition*:—Lettres, narration, description;

d) Notions des préceptes littéraires;

e) *Éléments d'histoire littéraire*:—Notions simples rattachées à l'explication des modèles: biographie sommaire de l'auteur, œuvres principales, appréciation d'ensemble.

V.—LANGUE ANGLAISE

Programme du cours primaire complémentaire revu et complété; exercices multipliés appropriés.—Pratique courante de la langue.

a) *Lecture et langage*:—Lecture expressive.—Conversation sur un objet, une image, un texte, un fait;

b) *Grammaire et orthographe:—Théorie:* Le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection.—Revue générale de la grammaire.

Application:—Dictée, le plus souvent d'un texte suivi ordinaire.—Thèmes et versions;

c) *Rédaction*:—Description, narration et lettres sur des sujets familiers aux élèves.—Donner une importance particulière à la lettre et au compte rendu.

VI.—HISTOIRE GÉNÉRALE

Antiquité:—

L'Antiquité (principales civilisations) et établissement du christianisme; l'Égypte ancienne; les Assyriens; les Phéniciens; les Hébreux; les Mèdes et les Perses; la Grèce; les conquêtes macédoniennes; l'hellénisme; la civilisation grecque; Rome (Pages 1 à 137).

N.-B.—Les notions d'histoire générale pourront se prendre avec avantage dans le manuel C.-J. Mathieu "Les Grands Faits de l'Histoire Universelle", Tome 1, pour la première et la deuxième années.

VII.—HISTOIRE DU CANADA

Domination française:—

Revue de tout ce qui doit s'enseigner d'histoire du Canada dans les écoles primaires élémentaires, de la deuxième à la sixième année inclusivement, avec méthodologie de cet enseignement à ce degré du cours.

VIII.—GÉOGRAPHIE

Revue du programme du cours élémentaire des écoles primaires (de la 1e à la 4e année inclusivement) avec méthodologie de cet enseignement.

IX.—MATHÉMATIQUES

Revision des notions étudiées à l'école primaire élémentaire et acquisition de rapidité et de sûreté dans leur usage, avec méthodologie de l'enseignement de l'arithmétique au cours primaire élémentaire.

X.—DESSIN

Faire revoir et pratiquer aux normaliens, avec méthodologie de la matière, le programme de dessin des 1e, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e années des écoles primaires élémentaires. (Voir Règlements du Comité catholique, édition 1932, pages 165, 166 et 167).

XI.—ÉCRITURE

Pratique systématique et constante de l'écriture.

XII.—BIENSÉANCES

Politesse:—En montrer toute la beauté;

a) Politesse à table: manière de manger, de se servir du couteau, de la fourchette, de la serviette; de regarder, de se tenir et de parler;
b) Comment se tenir à l'église;
c) Dans la rue: comment marcher, regarder, parler, gesticuler, saluer, rencontrer, aborder, quitter quelqu'un;
d) La promenade à pied ou en voiture: quelle place prendre ou donner, selon les personnes avec lesquelles on se trouve;
e) Dans les tramways: tenue et langage;
f) Règles à suivre dans les visites.—Présentations.—Politesse à l'égard des parents, des supérieurs, des vieillards, des prêtres;
g) Conduite à tenir à l'égard des serviteurs, des pauvres;
h) Règles à suivre dans les cérémonies du baptême, du mariage;
i) Billets d'invitation, lettres de faire-part;
j) Revue des règles de la politesse.

XIII.—HYGIÈNE

Généralités sur la physiologie.—La santé: Moyens utiles au maintien de la santé: exercice, sommeil, bain.—Hygiène de l'alimentation.—Hygiène personnelle.—Abus.—Hygiène de l'habitation: importance de l'air et de la lumière.—Soins à donner en cas d'urgence et d'accidents.—Pharmacie de famille.—Maladies contagieuses.—Hygiène publique.—Hygiène scolaire.

XIV.—CHANT

Notions appropriées à la musique et au plain-chant;
Portée, clefs, notes, altérations, signes divers;
Pose de la voix, vocalises, respiration;
Formation de l'oreille: dictées musicales très simples.

a) Solfège vocal:—

La gamme majeure dans tous les tons.—Différents intervalles étudiés en fonction dans la gamme.—Rythme, divisions, mesures binaires.

b) Exercices vocaux:—

Pièces grégoriennes syllabiques avec si bémol constant.—Cantiques simples.—Chants patriotiques.—Chansons populaires de bon goût.

N.-B.—1. Tout le long du cours, enseigner et pratiquer les chants religieux, nationaux, populaires;
2. Organiser, si possible, à l'École normale, l'enseignement de certaines musiques instrumentales: piano, harmonium, fanfare.

XV.—SECTIONS SPÉCIALES

Agricole — Commerciale — Industrielle

a) Enseignement agricole:—

Végétaux: céréales de la région: semailles, soins, récoltes. Plantes sarclées et plantes fourragères; prairies et pâturages.
Instruments aratoires: usage, avantages, entretien.
Animaux de ferme.—Variétés les mieux appropriées à la région. Soins à leur donner; les traiter avec douceur; élevage et engraissement, etc., construction et hygiène de l'étable, de l'écurie.
Oiseaux de la Basse-Cour.—Variétés; le poulailler; constructions, exposition au soleil, propreté; élevage et engraissement de la volaille.
Sol: assainissement, engrais naturels ou chimiques (conservation et épendage); labour, binage —Rotation—Caractéristiques de la région.
Revue de l'année précédente.
Industries agricoles de la région.
Industrie laitière: beurre, fromage.

Soins particuliers à donner aux vaches laitières—nourriture et breuvage—Rendement de l'industrie laitière, commerce local, comment elle pourrait se développer. Associations, coopération—Caractéristiques de la région.

APICULTURE.—Caractéristiques de la région au sujet de cette culture—qualités, rendement, vente, hivernement des abeilles.

JARDINS POTAGERS ET JARDINS FRUITIERS:—préparation, entretien, rendement.

Plantes et insectes nuisibles: moyens de les combattre.

b) ENSEIGNEMENT COMMERCIAL:—

Rien.

c) ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL:—

Rien.

XVI.—ENSEIGNEMENT FACULTATIF

a) GYMNASTIQUE:—

1.—Dans toutes les années du cours, la gymnastique se pratique pour le profit même des élèves;

2.—Cette pratique est accompagnée de leçons théoriques et de conseils qui rendront les normaliens capables de faire pratiquer une gymnastique convenable à leurs futurs élèves, quels qu'ils doivent être.

N.-B.—Pour plus de détails sur le programme de gymnastique qu'il conviendrait de suivre, on pourrait consulter, avec avantage, les indications que donne chaque mois l'"École Canadienne", revue de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

b) SCIENCES NATURELLES:—

Apprendre aux élèves-maîtres à se servir d'un manuel de leçons de choses et à donner les leçons de choses qui sont marquées, çà et là, au programme du cours primaire élémentaire de la première à la sixième année inclusivement.

DEUXIÈME ANNÉE

I.—PÉDAGOGIE

1.—PÉDAGOGIE GÉNÉRALE:—

a) Organisation pédagogique des écoles;
b) Organisation disciplinaire des écoles;
c) *L'instituteur:*—Ses rapports avec élèves, parents, autorités scolaires. (Règlements du Comité catholique);
d) Psychologie pédagogique.—L'enfant:—L'éducation physique, l'éducation des sens, l'éducation de l'intelligence, l'éducation morale (grandes lignes).

II.—MÉTHODOLOGIE DU COURS PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE:—

Les normaliens étudieront la méthodologie en même temps qu'ils compléteront leurs propres connaissances sur les diverses matières suivantes:

Enseignement religieux:—Prières.—Catéchisme.—Histoire sainte;

Français:—
a) *Lecture:*—Lecture élémentaire, lecture courante, lecture expressive, lecture expliquée;
b) *Écriture:*—Direction générale;
c) *Vocabulaire:*—Idées, élocutions, rédaction, grammaire.

Arithmétique:—Initiation intuitive à la numération.—Calcul mental.—Les fractions.—Les quatre opérations fondamentales.—Comptabilité.

Anglais;
Histoire du Canada;
Géographie;
Dessin;
Leçons de choses.

III.—Pédagogie pratique:—

a) Enseignement pratique donné selon les règlements que le Principal de l'École normale établit à ce sujet;
b) Leçons modèles par les professeurs de l'École normale ou les instituteurs de l'école d'application;
c) *Exercices didactiques:*—Leçons d'application faites en classe par des normaliens, puis critique de ces leçons par les élèves-maîtres et leurs professeurs;
d) *Exercices pratiques:*—Leçons pratiques données par des normaliens dans l'école d'application.

II.—INSTRUCTION RELIGIEUSE

1.—Évangiles du dimanche et des fêtes d'obligation;
2.—Étude d'un catéchisme de persévérance en rapport avec les besoins de l'enseignement du catéchisme diocésain au cours primaire élémentaire.—Le Credo.—Les Sacrements;
3.—*Liturgie:*—Des offices de l'Église.—Les cérémonies de la messe.—Les vêpres et les complies.—Le salut du saint Sacrement.—Des fêtes chrétiennes et de celles des saints;
4.—*Méthodologie de l'enseignement de la religion au cours primaire élémentaire:*—Prières.—Catéchisme.—Histoire sainte.—Évangiles.—Vie de Jésus-Christ.

III.—ÉLÉMENTS DE MORALE

Morale spéciale:—

Définition de la morale spéciale (59);

Chapitre I—Le droit et le devoir:—
Définition du droit (61).—La source du droit (62).—Différentes espèces de droits (64).—Définition du devoir (65);

Chapitre II—Les devoirs de l'homme envers Dieu:—
Le devoir religieux est le premier devoir de l'homme (68).—Le devoir religieux a un triple objet: connaître, aimer et servir Dieu (69);

Chapitre III—Les devoirs de l'homme envers lui-même:—
Le suicide est défendu (85).—Futilité des motifs invoqués en faveur du suicide (86).—L'alcoolisme (88).—Les désordres des sens (89);

Chapitre IV—Les devoirs de l'homme envers ses semblables:—
Les devoirs de justice et les devoirs de charité (93).—L'homicide est défendu (97).—Le cas de légitime défense (98).—Devoirs à l'égard de l'intelligence et de la volonté du prochain (102).—Respect de l'honneur du prochain (103).—Respect de la propriété du prochain (105).—Les adversaires du droit de propriété (106).—La question sociale (107);

Chapitre V—La société familiale:—
Définition de la société (108).—Différentes espèces de sociétés (109).—La famille (110).—Le mariage est le fondement de la famille (112).—Indissolubilité du mariage (113).—Futilité des raisons invoquées en faveur du divorce (114).—Le mariage et le pouvoir civil (115).—Les devoirs des époux (116);

Chapitre VI—La société familiale (suite):—
Devoirs des parents envers leurs enfants (117).—Le monopole scolaire (119).—L'école obligatoire (120).—L'instruction obligatoire (121) (les dix premières lignes..... et les sept dernières).—L'école neutre (122);

Chapitre VII—La société nationale:—
Définition de la société nationale (129).—La fin de la société nationale (130).—L'autorité publique (132).——La souveraineté du peuple (133).—Le suffrage universel (134).—L'État et ses fonctions (135).—L'État a le droit d'infliger la peine de mort (137.)—L'État et les associations professionnelles (139).—Droits et devoirs des citoyens (140).—Le patriotisme (141).

Chapitre VIII—La société internationale:—
Le droit international (143).—Les devoirs des nations entre elles (144);

Chapitre IX—La société religieuse:—
Les libertés modernes:—Liberté de conscience, liberté des cultes, liberté d'enseignement et liberté de la presse (157).

N.-B.—Les numéros entre parenthèse renvoient aux numéros des volumes de Robert. Nous les donnons pour l'utilité des professeurs.

IV.—LANGUE FRANÇAISE

1.—Étude générale du français par les textes continués pour le profit des normaliens;
2.—*Lecture:*—*a*) Étude spéciale de phonétique ou diction;
b) Méthodologie de la lecture au cours primaire élémentaire.
3. *Orthographe:*—Étude spéciale de l'emploi des majuscules et minuscules, des signes orthographiques, des signes de ponctuation;
4.—*Grammaire et Analyse:*—Méthodologie de l'enseignement de ces deux points dans les diverses classes du cours primaire élémentaire. Rafraîchir les connaissances acquises sur certains points de la syntaxe française faciles à oublier;
5.—*Lecture expliquée:*—Méthodologie de la lecture expliquée au cours élémentaire avec exercices appropriés;
6.—*Composition:*—Exercices sur narration, lettres, description.—*Méthodologie de la rédaction élémentaire:*—Lettres, narration et description.

V.—LANGUE ANGLAISE

Perfectionnement des connaissances et de l'usage de la langue anglaise et exercices appropriés avec méthodologie de l'enseignement de cette matière au cours primaire élémentaire tout entier

VI.—HISTOIRE GÉNÉRALE

Moyen Age:—

L'Église et l'Empire.—Invasions des barbares.—Chute de l'Empire d'Occident.—L'Église dans le monde barbare.—Les Francs.—Empire romain d'Orient.—Les Arabes.—Charlemagne.—Les Normands.—État social au Moyen Age.—La vie religieuse au Moyen Age.—Les peuples modernes. (Pages 143 à 248).

N.-B.—Les notions d'histoire générale pourront se prendre avec avantage dans le manuel C.-J. Mathieu "Les Grands Faits de l'Histoire Universelle", Tome 1, pour la première et la deuxième années.

VII.—HISTOIRE DU CANADA

Domination anglaise:—

Revue de tout ce qui doit s'enseigner d'histoire du Canada dans les écoles primaires élémentaires, de la deuxième à la sixième année inclusivement, avec méthodologie de cet enseignement à ce degré du cours.

VIII.—GÉOGRAPHIE

Revue du programme du cours élémentaire des écoles primaires (5e et 6e années) avec méthodologie de l'enseignement de la géographie à ce degré du cours. (Pour les deux années, voir le programme de géographie des écoles primaires élémentaires, pages 158-159, édition 1932, et les directions pédagogiques).

IX.—MATHÉMATIQUES

Revue de l'arithmétique et du mesurage du cours primaire complémentaire. (Voir Règlements du Comité catholique, édition 1932, page 194).—*Initiation à l'algèbre:*—Équations du premier degré. (Voir Règlements du Comité catholique, édition 1932, page 202).

X.—DESSIN

Pratique et méthodologie du dessin du cours primaire complémentaire.

XI.—ÉCRITURE

Méthodologie de l'enseignement systématique de l'écriture.

XII.—BIENSÉANCES

Politesse:—En montrer toute la beauté;

a) Politesse à table, manière de manger, de se servir du couteau, de la fourchette, de la serviette; de regarder, de se tenir et de parler;
b) Comment se tenir à l'église;
c) Dans la rue: comment marcher, regarder, parler, gesticuler, saluer, rencontrer, aborder, quitter quelqu'un;
d) La promenade à pied ou en voiture: quelle place prendre ou donner, selon les personnes avec lesquelles on se trouve;
e) Dans les tramways: tenue et langage;
f) Règles à suivre dans les visites.—Présentations.—Politesse à l'égard des parents, des supérieurs, des vieillards, des prêtres;
g) Conduite à tenir à l'égard des serviteurs, des pauvres;
h) Règles à suivre dans les cérémonies du baptême, du mariage;
i) Billets d'invitation, lettres de faire-part;
j) Revue des règles de la politesse.

XIII.—CHANT

Revenir sur les notions de la première année en apportant toujours un soin spécial à la formation de l'oreille.

a) Solfège vocal:—

La gamme mineure dans tous les tons.—Modulations aux tons voisins.—Rythme, divisions ternaires;

b) Exercices vocaux:—

Pièces grégoriennes neumatiques.—Cantiques simples.—Chants patriotiques.—Chansons populaires de bon goût.

N.-B.—1. Tout le long du cours, enseigner et pratiquer les chants religieux, nationaux, populaires;
2.—Organiser, si possible, à l'École normale, l'enseignement de certaines musiques instrumentales: piano, harmonium, fanfare.

XIV.—SECTIONS SPÉCIALES

Agricole — Commerciale — Industrielle

a) Enseignement agricole:—

Revue de l'année précédente.
Étude plus approfondie du programme vu dans la première année.
Ajouter quelques conseils sur l'ornementation de la ferme. Arbres d'ornement et manière de les planter, de les disposer, de les tailler, de les entretenir. Caractéristiques de la région.
Quelques notions sur la sylviculture. Principales essences forestières — coupe du bois, entretien de la jeune forêt; reboisement. Utilité spéciale des forêts de montagne.—Protection des forêts. Produits des forêts: bois de chauffage, bois d'œuvre; sous-produits: tan, résine, etc. Industrie du sucre d'érable.
Donner quelques notions sur la chimie de la ferme—Nature du sol: argile, sable, calcaire, humus.
Amendements—Quels sols conviennent aux différentes variétés de plantes alimentaires industrielles ou fourragères, aux essences d'arbres.
Construction de la ferme: espace, site, lumière, hygiène générale, entretien. Ornementation intérieure et extérieure; moyen d'embellir d'une manière économique.

Vie du cultivateur: avantages physiques et moraux; son rôle éminent dans la société; pratique de l'économie; nécessité de la comptabilité; horreur du luxe, de l'intempérance, du blasphème; leurs conséquences montrées en action, quand il y a lieu.

Notions élémentaires sous forme de leçons de choses—avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.

(Voir Règlements du Comité catholique, édition 1932, page 169).

b) ENSEIGNEMENT COMMERCIAL:—

Montrer aux élèves comment, au cours primaire élémentaire, on enseigne aux enfants les formules commerciales, la comptabilité individuelle (très simple) et la comptabilité domestique et comment on tient le livre des recettes et des dépenses. (Voir Règlements du Comité catholique édition 1932, page 150).

c) ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL:—

Mettre les normaliens en état de pratiquer méthodiquement les travaux manuels qui sont inscrits au programme du cours primaire élémentaire et de les faire pratiquer à leurs élèves futurs.

(Voir le programme des travaux manuels des écoles de Montréal).

XV.—ENSEIGNEMENT FACULTATIF

a) GYMNASTIQUE:—

1.—Dans toutes les années du cours, la gymnastique se pratique pour le profit même des élèves;

2.—Cette pratique est accompagnée de leçons théoriques et de conseils qui rendront les normaliens capables de faire pratiquer une gymnastique convenable à leurs futurs élèves, quels qu'ils doivent être.

N.-B.—Pour plus de détails sur le programme de gymnastique qu'il conviendrait de suivre, on pourrait consulter, avec avantage, les indications que donne chaque mois l'"École Canadienne", revue de la Commission des Écoles catholiques de Montréal.

b) SCIENCES NATURELLES:—

Apprendre aux élèves-maîtres à se servir d'un manuel de leçons de choses et à donner les leçons de choses qui sont marquées, çà et là, au programme du cours primaire élémentaire de la première à la sixième année inclusivement.

c) STÉNOGRAPHIE—DACTYLOGRAPHIE:—

Les futurs maîtres auront grand avantage à connaître suffisamment la sténographie et le maniement du dactylographe, pour s'en servir eux-mêmes et en enseigner les éléments à leurs futurs élèves.

En conséquence, il faudrait en faire donner des leçons et des exercices dans la deuxième et la troisième années de l'école normale.

Ce rapport ainsi que le programme des deux premières années des écoles normales de garçons sont approuvés et le sous-comité est maintenu en fonction afin de préparer le programme d'études pour les 3e, 4e et 5e années de ces écoles normales.

De plus, le Comité catholique recommande au sous-comité d'étudier de nouveau de quelle façon doivent être divisées les cinq années du cours des dites écoles normales.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LA DÉCISION ARRÊTÉE PAR LES INSPECTEURS RÉGIONAUX RÉUNIS EN CONGRÈS, A QUÉBEC, LE 22 DÉCEMBRE 1932, CONCERNANT LE CHOIX DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Québec, le 15 juin 1933.

Ce sous-comité qui vous a présenté un premier rapport à votre session du mois de mai dernier et que vous avez maintenu en exercice pour étudier davantage la question qui lui avait été soumise, s'est réuni de nouveau le 14 du mois courant.

L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président, Mgr Gauthier, Mgr Courchesne, l'honorable sénateur Chapais, l'honorable juge Tellier, l'honorable sénateur Prévost, M. Antonio Perrault et M. Lionel Bergeron, secrétaire, assistaient à cette réunion.

Après étude de la question à lui soumise, le sous-comité croit recommander de nouveau l'adoption du rapport susmentionné, moins le paragraphe 10 qui est radié à la demande de l'honorable sénateur Chapais.

L'honorable juge Tellier se déclare défavorable au contenu de ce rapport et fait inscrire sa dissidence.

Le dit rapport, amputé de la clause 10, se lit comme suit:

1° A leur congrès tenu à Québec, le 22 décembre 1932, les inspecteurs régionaux proposèrent de modifier la composition actuelle des commissions scolaires, celles-ci devant être à l'avenir constituées: *a*) de trois membres élus par les contribuables; *b*) d'un membre nommé pour un terme de trois ans par l'Ordinaire du diocèse; *c*) d'un membre nommé pour trois ans par le Surintendant de l'Instruction publique;

2° Ce sous-comité croit qu'il ne serait pas pratique de mettre à exécution pareil projet et il émet l'opinion qu'il ne paraît pas opportun de modifier le système actuel concernant la composition des commissions scolaires;

3° Pour répondre aux vues des inspecteurs régionaux désirant obtenir meilleure observation de la loi de l'Instruction publique, des Règlements du Comité catholique, et assurer une plus grande efficacité à l'école primaire; pour résoudre, en particulier, les difficultés d'ordre financier éprouvées depuis quelque temps par certaines commissions scolaires, ce sous-comité soumet les suggestions suivantes qui, d'après lui, faciliteraient une meilleure organisation pédagogique et le fonctionnement plus régulier de certains rouages scolaires;

4° En ces dernières années, l'on a créé dans les diverses provinces canadiennes des commissions spéciales pour contrôler les organismes chargés d'administrer la chose publique. En notre province, dans le domaine de l'enseignement primaire, un corps existe depuis nombre d'années, le Conseil de l'Instruction publique. Il suffirait d'accroître ses pouvoirs pour qu'il puisse remplir aux fins de l'instruction publique le rôle assigné à certaines de ses commissions;

5° Aux termes de la loi de l'Instruction publique (chap. 133 des Statuts refondus de Québec, 1925), le Conseil de l'Instruction publique est revêtu de certains pouvoirs et devoirs; le Surintendant, chargé de la direction du département de l'Instruction publique, doit, dans l'exercice de ses attributions, se conformer aux instructions qui lui sont données par le Conseil de l'Instruction publique ou les comités catholique romain ou protestant, selon le cas;

6° Ce sous-comité émet l'avis qu'il faudrait modifier cette loi de l'Instruction publique afin d'accorder au Conseil de l'Instruction publique et à chacun de ses comités des pouvoirs additionnels permettant au Conseil de l'Instruction publique ou à l'un ou l'autre de ses comités non seulement de se rendre compte de certaines lacunes d'ordre pédagogique ou d'ordre financier, mais surtout le pouvoir d'y mettre un terme par l'exécution de décisions appropriées;

7° L'article 43 du chap. 133, notamment, permet au Conseil de l'Instruction publique ainsi qu'à l'un ou l'autre des comités de faire enquête sur toutes questions concernant l'instruction publique tombant sous leur contrôle respectif. Il conviendrait d'ajouter, en marge de cet article, le droit pour l'un ou l'autre des comités de rendre toute décision jugée opportune et le pouvoir de l'exécuter par l'entremise du Surintendant de l'Instruction publique;

8° Si ces vues étaient acceptées, l'un ou l'autre des deux comités catholique et protestant pourrait constituer de certains de ses membres un sous-comité permanent chargé de faire enquête dès qu'une plainte serait faite au sujet de l'organisation pédagogique ou de l'organisation matérielle ou financière d'une commission scolaire. Le Comité catholique pourrait déléguer à ce sous-comité ses pouvoirs, le droit d'arrêter toute décision à ce sujet et celui de la faire exécuter. Cette procédure est déjà en partie prévue à l'article 44 du chapitre 133;

9° La loi de l'Instruction publique devrait être modifiée afin de permettre à l'un ou l'autre des deux comités du Conseil de l'Instruction publique d'exercer les devoirs et les pouvoirs des commissaires ou syndics d'écoles lorsqu'une enquête révèle qu'une commission scolaire ne veut pas ou ne peut pas accomplir les obligations que lui impose la loi de l'Instruction publique;

10° Votre sous-comité est donc d'avis que les articles 20 à 45 du chap. 133 des Statuts refondus de Québec, 1925, concernant le Conseil de l'Instruction publique et ses comités, devraient être complétés;

11° Ces modifications à ces articles 20 à 45 du chap. 133 accorderaient, en résumé, au Conseil de l'Instruction publique ainsi qu'à l'un ou à l'autre de ses comités le droit et le pouvoir non seulement de s'enquérir de toute plainte et de toute difficulté concernant l'enseignement primaire dans la province de Québec, mais aussi le droit et le pouvoir de se substituer, lorsque les circonstances l'exigeront, aux commissaires et syndics d'écoles pour accomplir les devoirs et exercer les pouvoirs que la loi de l'Instruction publique exige en matière scolaire. Le Conseil de l'Instruction publique ainsi que l'un ou l'autre de ses comités dans leur domaine respectif obtiendraient, par cette modification de la loi de l'Instruction publique, le droit d'arrêter toute décision jugée opportune et de la faire exécuter par l'entremise du Surintendant de l'Instruction publique;

12° Votre sous-comité croit qu'il suffirait d'ajouter l'article 45*a* au chapitre 133 des Statuts refondus de Québec, 1925:

"45*a*.—L'un ou l'autre des comités catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique peut exercer tous les pouvoirs et tous les devoirs des commissaires ou des syndics d'écoles, relevant de leur juridiction, lorsqu'après enquête faite par lui ou sous sa direction, ces commissaires ou ces syndics d'écoles sont déclarés par l'un ou l'autre de ces comités en défaut de remplir les obligations que leur impose la loi de l'Instruction publique. L'un ou l'autre de ces comités peut, agissant directement ou par l'entremise d'un sous-comité et du Surintendant de l'Instruction publique, arrêter, à ce sujet, toute décision jugée nécessaire ou utile et la faire exécuter".

13° Si ces vues étaient acceptées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, mais si l'article 45*a* ci-dessus suggéré ne lui paraissait pas suffisant, il pourrait maintenir votre sous-comité en existence ou constituer un autre sous-comité aux fins de préparer le texte des autres modifications nécessaires aux articles 20 à 45 du chap. 133 des Statuts refondus de Québec, 1925, afin de les soumettre, après approbation par le Comité catholique, à la Législature de cette province par l'entremise du Lieutenant-gouverneur en conseil;

14° Votre sous-comité recommande que des congrès de commissaires et de syndics d'écoles soient tenus le plus souvent possible.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

L'honorable sénateur Prévost propose, secondé par M. Antonio Perrault:
"Que ce rapport soit approuvé".

En amendement, l'honorable juge Tellier propose, secondé par l'honorable juge Galipeault:
"Que les articles 1 et 14 du dit rapport soient acceptés et que les autres soient refusés".

En sous-amendement, Son Éminence le cardinal Villeneuve propose, secondé par l'honorable juge Fortier, et il est résolu:
"Que tous les articles de ce rapport, à l'exception des Nos 1 et 14, soient référés au sous-comité en le priant d'étudier de nouveau la question qui lui a été soumise et de présenter au Comité catholique, à sa session de février prochain, un autre rapport".

Séance du 27 septembre 1933.
(Après-midi)

PRÉSENTS:—Les mêmes.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE D'ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ D'APPORTER CERTAINS AMENDEMENTS A LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Statuts refondus de Québec, 1925, Chapitre 133).

Québec, le 8 août 1933.

Ce sous-comité s'est réuni à Montréal, le 6 juillet 1933.

ÉTAIENT PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Antonin Galipeault, M. Antonio Perrault et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

Après étude et discussion, votre sous-comité a cru devoir recommander que la Législature apporte à la loi scolaire les amendements suivants:

1° L'article 18 de la loi de l'Instruction publique est modifié en remplaçant la deuxième phrase du quatrième alinéa par ce qui suit:

> "A cette fin, toute institution enseignante de cette Province, sans exception, doit, dans le cours du mois de juillet de chaque année, faire rapport au surintendant, d'après les formules préparées par le Comité du Conseil de l'Instruction publique de la croyance religieuse à laquelle elle appartient et aucune personne, sauf les ministres du culte et les membres d'une corporation instituée pour fins d'enseignement (Cf., art. 68), ne peut ouvrir ou diriger une école indépendante ou privée sans avoir obtenu l'autorisation du surintendant. Quiconque ayant demandé l'autorisation d'ouvrir une école privée, se croit l'objet d'un injuste refus de la part du surintendant, peut interjeter appel au Conseil de l'Instruction publique à qui il appartient de rendre une décision finale en cette matière";

2° L'article 71 de la loi de l'Instruction publique (Statuts refondus, 1925, chapitre 133) est modifié en remplaçant "tout", dans la première ligne du deuxième alinéa, par "toute érection et tout";

Le troisième alinéa du dit article de la dite loi est modifié et remplacé par le suivant:

> "Cependant, quand il s'agit d'un territoire non organisé pour fins scolaires, l'érection d'une nouvelle municipalité ou tout changement mentionné au paragraphe précédent pourra être accordé dès que le nombre des propriétaires du dit territoire qui auront signé une requête à cet effet sera jugé suffisant par le surintendant pour justifier l'érection ou le changement demandé";

3° La dite loi est modifiée en ajoutant, après l'article 73, le paragraphe qui suit:

"Le lieutenant-gouverneur peut, sur requête de toute "corporation scolaire", après avis et pour des raisons jugées avantageuses, changer le nom de toute municipalité scolaire";

4° L'article 74 de la dite loi est modifié en ajoutant dans le deuxième alinéa, après le mot "organisé", les mots "pour les fins scolaires";

5° La dite loi est modifiée en y ajoutant après l'article 125:

"S'il n'y a pas de rôle d'évaluation en vigueur lors de la première élection dans une municipalité scolaire nouvellement organisée, la qualité des électeurs et celle des candidats à la charge de membres de la commission scolaire sont établies, pour cette élection, par le surintendant de l'Instruction publique";

6° La dite loi est modifiée en ajoutant, après l'article 148, l'alinéa suivant:

"Le surintendant aura le pouvoir d'accepter la démission d'un commissaire d'écoles, lorsqu'il jugera que cette démission est pour le bien général de la municipalité";

7° L'article 208 de la dite loi est modifié en ajoutant, après le mot "président", "qui doit être choisi parmi eux";

8° La dite loi est modifiée en ajoutant, après l'article 243, le paragraphe suivant:

"Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des affaires municipales et la recommandation du surintendant, d'approuver une résolution soumise à son approbation nonobstant l'insuffisance dans le délai pendant lequel l'avis public prescrit par l'article 243 doit être affiché, à moins qu'une injustice réelle ne doive en résulter";

9° L'article 256 de la dite loi est modifié en ajoutant après le mot "ou", dans la troisième ligne, le mot "doivent";

10° L'article 288 de la dite loi est modifié en ajoutant après le mot "rapport", dans la seconde ligne, le mot "annuel";

11° La dite loi est modifiée en ajoutant après l'article 397, paragraphe premier, le paragraphe suivant:

"Il n'est pas au pouvoir de la commission scolaire ou des commissaires d'écoles de faire remise de ces intérêts";

12° Le premier alinéa de l'article 326*a* de la dite loi est modifié de nouveau et remplacé par le suivant:

"Toute commission scolaire qui, trente jours après la réception d'un avis, par lettre du surintendant de l'instruction publique, l'informant que le secrétaire-trésorier qu'elle emploie ne s'est pas conformé aux dispositions des articles 322 et 326, continue à maintenir en fonction tel secrétaire-trésorier, en plus de la responsabilité édictée à l'égard des membres de la commission scolaire par l'article 322, est passible, en sus des frais, d'une amende de pas moins de dix dollars et de pas plus de vingt dollars, et cette amende peut être imposée pour chaque jour qu'elle continue ainsi à employer ce secrétaire-trésorier";

13° Abroger la formule 11 "Cautionnement du Secrétaire-trésorier";

14° La dite loi est modifiée en ajoutant, après l'article 423, le paragraphe suivant:

"Dans un territoire placé sous l'administration de deux corporations de commissaires d'écoles de croyances religieuses différentes, établies en vertu des dispositions de l'article 72, chaque commission quand il s'agit de prélever une taxe spéciale peut taxer les compagnies constituées en corporation, de la même manière que les autres contribuables sous son contrôle, pour un montant égal à celui auquel elle aurait droit si la taxe était une taxe ordinaire et répartie suivant les prescriptions du paragraphe 1 du présent article";

15° L'article 534 de la dite loi est modifié en remplaçant les chiffres "1929", dans la neuvième ligne, par les chiffres "1935";

16° L'article 542 de la dite loi est modifié en remplaçant le paragraphe 1° par le suivant:

"D'une retenue dont le minimum est de deux pour cent et le maximum de quatre pour cent, par année, sur le traitement de chaque fonctionnaire ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles de commissaires ou de syndics ou subventionnées par eux ou par le gouvernement.

Les professeurs de musique, de dessin et autres spécialités munis d'un diplôme reconnu par les comités catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique et qui ne sont pas régis par les dispositions de l'alinéa précédent peuvent payer au fonds de pension de l'enseignement primaire la retenue mentionnée au présent paragraphe et, dans le cas d'un tel paiement, les dispositions de la huitième partie de la loi de l'Instruction publique s'appliquent à eux. Les dispositions du deuxième alinéa du paragraphe 1 du présent article sont censées être en vigueur depuis l'établissement du fonds de pension";

17° L'article 561 de la dite loi est modifié en remplaçant le premier paragraphe par le suivant:

"Le fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire est administré par une commission administrative composée du surintendant, comme président, et de cinq délégués nommés comme suit: Un par la conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal; un par la conférence des instituteurs catholiques romains de Québec; un par l'Alliance catholique des professeurs de Montréal et deux par l'Association provinciale des instituteurs protestants".

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

Sur proposition de Son Éminence le cardinal, secondé par l'honorable juge Tellier, le Comité adopte la résolution suivante:

"Que les amendements proposés soient soumis de nouveau à l'étude du sous-comité qui en fera rapport au mois de février prochain".

Il est aussi décidé que ce sous-comité soit fusionné avec celui chargé d'étudier le projet des inspecteurs régionaux concernant la nomination des commissaires d'écoles.

Sur proposition de l'honorable Hector Champagne, appuyé par l'honorable Thomas Chapais, il est unanimement résolu:

"Que l'honorable Ernest Lapointe soit adjoint aux membres de ce sous-comité".

Les personnes dont les noms suivent feront donc partie du dit sous-comité:

L'honorable Cyrille-F. Delâge, Son Éminence le cardinal Villeneuve, Son Excellence Mgr Gauthier, Son Excellence Mgr Courchesne, l'honorable sénateur Chapais, l'honorable Hector Champagne, l'honorable sénateur Prévost, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable Ernest Lapointe, l'honorable juge H.-A. Fortier, l'honorable juge Antonin Galipeault, M. Antorio Perrault et M. Victor Doré.

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉGIE DES SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES

Québec, le 15 septembre 1933.

Le Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales a l'honneur de soumettre le rapport suivant:

Depuis qu'il a présenté son premier rapport, au mois de septembre dernier, ce comité s'est réuni deux fois: une première fois, le 15 mars 1933, pour procéder à l'organisation des examens réglementaires et une seconde fois, le 14 septembre courant, pour étudier les résultats généraux de ces mêmes examens, prendre connaissance des remarques soumises par MM. les correcteurs et régler diverses questions de régie interne.

Conformément aux dispositions de l'article 164*d* des Règlements du Comité catholique, il y a eu deux sessions d'examens de trois jours chacune: la session principale a eu lieu les 15, 16 et 17 juin 1933 et la session de reprise, les 20, 21 et 22 du mois d'août dernier. Les questions d'examen choisies par le comité de régie ont été remises, sous plis scellés, à des délégués et ces délégués ont été chargés de la surveillance des examens dans les différents scolasticats.

A la session du mois de juin, les onze scolasticats actuellement reconnus comme écoles normales ont présenté 357 candidats répartis comme suit:

Pour le brevet supplémentaire	10
" " " supérieur	135
" " " élémentaire	212

La correction des épreuves de ce premier examen, confiés à 9 jurys de trois membres chacun, a duré six jours et a donné le résultat suivant:

COURS COMPLÉMENTAIRE

A obtenu la note "grande distinction"	1
Ont " " " "distinction"	8
A échoué	1
Total	**10**

COURS SUPÉRIEUR

A obtenu la note "grande distinction"	1
Ont " " " "distinction"	75
" " " " "satisfaction"	17
" échoué	42
Total	**135**

COURS ÉLÉMENTAIRE

Ont obtenu la note "grande distinction"	7
" " " " "distinction"	149
" " " " "satisfaction"	30
" échoué	26
Total	**212**

De ces 69 candidats malheureux à l'examen de juin, 65 se sont inscrits de nouveau à l'examen du mois d'août et 44 ont réussi à réparer leur insuccès.

Le résumé définitif des deux examens réunis doit donc se lire comme suit:

COURS SUPPLÉMENTAIRE

Brevet avec "grande distinction"	1
Brevets avec "distinction"	8
Échec	1
Total	**10**

COURS SUPÉRIEUR

Brevet avec "grande distinction"	1
Brevets avec "distinction"	92
Brevets avec "satisfaction"	29
Échecs	13
Total	**135**

COURS ÉLÉMENTAIRE

Brevets avec "grande distinction"	7
" avec "distinction"	157
" avec "satisfaction"	37
Échecs	11
Total	**212**

Pour le bénéfice des professeurs et des futurs candidats, des rapports spéciaux ont été préparés concernant les matières d'examen suivantes: *a*) l'anglais; *b*) les mathématiques; *c*) l'histoire et la géographie. Le révérend frère Ananie, du scolasticat des Frères de St-Gabriel, le révérend frère Germain-Édouard, du scolasticat des Frères de l'Instruction Chrétienne, Pointe-du-Lac, et le révérend frère Jules-Émile, du scolasticat des Frères Maristes, Iberville, avaient été chargés de la rédaction de ces rapports. Leurs excellents travaux seront distribués prochainement dans les divers scolasticats ainsi qu'aux honorables membres du Comité catholique qui exprimeront le désir d'en prendre connaissance.

Comme l'an dernier, la plus grande cordialité a marqué les relations du Département ou de ses représentants avec les différentes congrégations qui ont la direction des scolasticats-écoles normales.

Nous tenons aussi à mentionner dans ce rapport combien les délégués du Surintendant et les représentants religieux des différents jurys de correction ont été honorés et enchantés au cours de leur semaine de travail à Montréal, au mois de juin dernier, de recevoir la visite du révérend Père Latour, provincial des Clercs de St-Viateur, accompagné de deux membres distingués de votre honorable Comité: M. Édouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, et M. Victor Doré, président de la Commission des Écoles catholiques de la métropole. Ce haut témoignage d'intérêt pour l'œuvre des scolasticats, les paroles de satisfaction prononcées par les éminents visiteurs, le désir sincère de collaboration nettement manifesté par chacun d'eux sont autant de choses dont l'heureuse signification n'échappe à personne. C'est d'ailleurs ce que le révérend Père Latour fit brillamment ressortir dans son éloquente allocution.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

Vu la crise financière qui sévit actuellement, le Surintendant fait rapport que le gouvernement ne peut fournir les fonds nécessaires pour l'établissement des cours de perfectionnement professionnel dans quelques écoles normales pendant les vacances d'été.

Les communications suivantes sont soumises au Comité:

a) DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION Nos 31 ET 32

Québec, le 16 septembre 1933.

L'honorable CYRILLE-F. DELAGE, Surintendant,
Département de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Je désire vous informer que le district scolaire No 32 (Monsieur l'inspecteur Mathias Alary) n'a pas la continuité du territoire demandée, lors de sa formation, en 1930. En effet, ce district est en deux sections complètement séparées par le district No 31 (Monsieur l'inspecteur F.-J. Normand).

Dans le but de corriger cette irrégularité, je prie les honorables membres du Comité catholique de bien vouloir modifier comme suit les limites des districts scolaires Nos 31 et 32:

1. Détacher du district No 32, les municipalités de Baie-du-Febvre, La-Visitation-de-la-B.-V.-M., Saint-Thomas-de-Pierreville, village, Saint-Thomas-de-Pierreville, paroisse, Notre-Dame-de-Pierreville, village, Notre-Dame-de-Pierreville, paroisse, Saint-Elphège, pour les annexer au district No 31;

2. Détacher du district No 31, les municipalités de Saint-David, village, Saint-David, paroisse, Saint-Guillaume-d'Upton, village, Saint-Guillaume-d'Upton, paroisse, Saint-Marcel, village, Saint-Marcel, paroisse, Saint-Pie-de-Guire, pour les annexer au district No 32.

Après les changements indiqués ci-dessus, le district scolaire No 31 (Monsieur l'inspecteur F.-J. Normand) comprendra les municipalités suivantes:

COMTÉ DE RICHELIEU:—Filiatrault, Rivière-Richelieu, Saint-Aimé, Sainte-Anne-de-Noue, Saint-Louis-de-Bonsecours, Saint-Narcisse-de-Richelieu, Saint-Joseph, Saint-Pierre-de-Sorel, Saint-Ours, ville, Saint-Ours, paroisse, Saint-Robert, Saint-Roch, Ville de Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire.

COMTÉ D'YAMASKA:—Saint-François-du-Lac, paroisse, Saint-François-du-Lac, village, Saint-Gérald-d'Yamaska, Saint-Michel (Nos 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10), Saint-Michel, village, Baie-du-Febvre, La-Visitation-de-la-B.-V.-M., Notre-Dame-de-Pierreville, village, Notre-Dame-de-Pierreville, paroisse, Saint-Thomas-de-Pierreville, village, Saint-Thomas-de-Pierreville, paroisse, Saint-Elphège.

34 municipalités 110 écoles 196 classes.

Le district No 32 (Monsieur l'inspecteur Mathias Alary) comprendra les municipalités suivantes:

COMTÉ DE BAGOT:—Saint-Éphrem-d'Upton, paroisse, Upton, village, Saint-Hugues, Sainte-Hélène, village, Sainte-Hélène, paroisse, Saint-Liboire, village, Saint-Liboire, paroisse, Acton, village, Saint-Nazaire-d'Acton, paroisse, Saint-Simon, Saint-Théodore.

COMTÉ DE DRUMMOND:—Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène-de-Grantham, Saint-Eugène-de-Grantham, village.

COMTÉ DE RICHELIEU:—Saint-Marcel, village, Saint-Marcel, paroisse.

Comté de Saint-Hyacinthe:—Saint-Barnabé, village, Saint-Barnabé, paroisse, Saint-Bernard, Saint-Jude, paroisse, Salvail.

Comté d'Yamaska:—Saint-David, village, Saint-David, paroisse, Saint-Guillaume-d'Upton, village, Saint-Guillaume-d'Upton, paroisse, Saint-Pie-de-Guire.

26 municipalités 122 écoles 160 classes.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Surintendant,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) C.-J. Miller,
Inspecteur général des écoles primaires.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, appuyé par Mgr l'évêque de Mont-Laurier, il est résolu:

"Que les changements de limites aux districts d'inspection Nos 31 et 32, proposés par M. C.-J. Miller, soient recommandés à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil".

b) EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Québec, le 22 septembre 1933.

L'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant,
Département de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Je vous prie de bien vouloir communiquer aux honorables membres du Comité catholique le rapport ci-inclus concernant le fonctionnement des examens du certificat d'études primaires passés en juin 1933.

COMITÉ DE RÉGIE

Tel qu'il est prescrit au paragraphe 2 du nouvel article 76*a* des Règlements du Comité catholique, un comité de régie chargé de faire le choix des questions d'examens et de préparer les règlements relatifs aux aspirants, aux surveillants et aux correcteurs, a été constitué.

Ce comité s'est réuni à Québec, le 10 avril 1933.

Y étaient présents, outre son président et son secrétaire, le Surintendant de l'Instruction publique et l'Inspecteur général des écoles primaires, tous deux membres *ex-officio:* Les révérendes Mères Sainte-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame, Saint-Zénon, des Sœurs de la Charité, déléguées des congrégations enseignantes de femmes de la province; les révérends Frères Albertus, des frères du Sacré-Cœur, Louis-Patris, des frères Maristes, délégués des congrégations enseignantes d'hommes de la province; Messieurs les inspecteurs régionaux, Rodolphe Maltais et J.-G. Marien, des régions scolaires numéros 1 et 2, et Monsieur l'inspecteur A.-M. Filteau, du district scolaire urbain numéro 8.

BUREAUX D'EXAMENS

Des bureaux d'examens pour l'obtention du certificat d'études primaires ont été organisés dans cinquante-huit (58) districts scolaires ruraux et dans cinq (5) districts scolaires urbains. Les examens ont eu lieu le 12 juin, pour les élèves de sixième année, et les 12 et 13 du même mois pour les élèves de huitième année.

SURVEILLANCE

La surveillance des aspirants a été faite soit par un prêtre, soit par un notable de l'endroit ou par un membre d'une congrégation enseignante, tous choisis par l'inspecteur d'écoles du district.

CORRECTION

Dans les régions numéros 1, 2 et 8, la correction des copies d'examen a été faite par un comité, sous la surveillance de l'inspecteur régional. Dans les autres régions, chaque inspecteur d'écoles a fait ce travail avec l'aide de quelques membres du personnel enseignant de son district, le tout conformément aux recommandations du comité de régie.

STATISTIQUES

Le tableau suivant fait connaître le nombre de municipalités scolaires qui ont accepté, pour leurs élèves, les examens du certificat d'études, le nombre d'écoliers qui ont subi ces examens et le nombre de ceux qui les ont réussis.

—	Nombre de municipalités scolaires	Élèves qui ont subi les examens		Total	Certificats décernés		Total	Pourcentage des élèves qui ont réussi	
		6e	8e		6e	8e		6e	8e
Région No 1.....	65	613	105	718	553	94	647	90%	86%
Région No 2.....	151	1,444	240	1,684	1,085	175	1,260	75.1%	72.9%
Région No 3.....	73	601	80	681	493	70	563	79%	90%
Région No 4.....	46	469	46	515	348	36	384	74.2%	78.2%
Région No 5.....	162	1,163	94	1,257	872	81	953	74.9%	86.1%
Région No 6.....	53	386	26	412	289	22	311	75%	85%
Région No 7.....	87	851	33	884	693	23	716	81.4%	70%
Région No 8.....	42	386	23	409	322	8	330	83.4%	34.8%
Districts urbains.....	7	1,285	91	1,376	993	77	1,070	77.2%	84.6%
Totaux.....	**686**	**7,198**	**738**	**7,936**	**5,648**	**586**	**6,234**	**78.4%**	**79.4%**

Un tel résultat ne prouve-t-il pas d'une façon péremptoire le vif intérêt que parents et commissaires d'écoles portent aux examens du certificat d'études primaires? Cette organisation est un précieux stimulant pour les professeurs et les élèves, favorise un classement judicieux et assure une mise à exécution du programme conforme aux exigences des règlements du Comité catholique.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Surintendant,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) C.-J. MILLER,

Inspecteur général des écoles primaires et Secrétaire du Comité de régie.

c) ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Québec, le 14 septembre 1933.

L'honorable CYRILLE-F. DELAGE, Surintendant,
Département de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Pour me conformer à l'un des désirs exprimés dans le rapport soumis au Comité catholique, le 9 mai 1933, par le sous-comité chargé de rechercher les moyens à prendre pour favoriser l'enseignement agricole dans les écoles primaires, j'ai l'honneur de vous soumettre les statistiques suivantes, établissant quelles sont les sections adoptées dans les différentes écoles complémentaires des districts ruraux de la Province:

ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES SOUS CONTRÔLE

Sections

	Mun. scol. ayant des écoles avec cours complémentaire	Agricoles	Ménagères	Commerciales	Industrielles	Écoles sans section	Total des Éc. comp.
Région 1..	18	3	11	5	1	6	26
Région 2..	42	6	19	25	3	1	54
Région 3..	41	22	36	17	4	1	61 (1)
Région 4..	43	14	25	14	4		57
Région 5..	39	5	29	20	1	1	45 (1)
Région 6..	22	1	20	9			30
Région 7..	29	4	18	6	1	4	33
Région 8..	41	6	42	3		4	55
Totaux..	**275**	**61**	**200**	**99**	**14**	**17**	**361** (1)

(1) La différence entre les totaux est due aux faits que plusieurs écoles possèdent deux sections.

Il est à noter que le nombre des sections agricoles (61) est encore inférieur à celui des sections commerciales (99). Cependant, je dois vous dire que, depuis deux ans, plusieurs écoles complémentaires de villages et de petites villes ont ruralisé leur enseignement.

Messieurs les inspecteurs d'écoles ont reçu le mot d'ordre de surveiller le choix des sections du cours complémentaire en conseillant aux commissions scolaires l'adoption de la section agricole.

Je vous prie de me croire,
Monsieur le Surintendant,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) C.-J. MILLER,

Inspecteur général des écoles primaires.

d) ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET RURALES

Québec, le 25 septembre 1933.

L'honorable CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous informer que, pour donner suite au désir exprimé par le Comité catholique, lors de sa session du 8 septembre 1932, Messieurs les inspecteurs d'écoles ont encouragé l'enseignement des travaux manuels dans leur district respectif. Leurs conseils ont déjà produit de très beaux résultats.

En effet, aujourd'hui, il m'est très agréable d'inviter respectueusement les honorables membres du Comité catholique à faire la visite de la première exposition de travaux manuels exécutés par les élèves des écoles rurales de la Province.

Je dois dire cependant que la plupart des objets qui y sont exposés ont été fabriqués en dehors des heures de classe et d'après la propre initiative des écoliers. Ils dénotent toutefois beaucoup d'esprit d'observation et une adresse manuelle fort remarquable.

Bien que je ne sois pas en faveur d'un programme de travaux manuels obligatoire pour toutes les écoles primaires rurales, vu le manque de préparation du personnel enseignant pour cette spécialité, je crois qu'une direction, servant de guide aux titulaires de classes, serait de nature à favoriser un enseignement plus méthodique des travaux manuels.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Surintendant,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) C.-J. MILLER,

Inspecteur général des écoles primaires.

Cette exposition intéresse les membres du Comité qui félicitent et remercient l'Inspecteur général de l'avoir organisée. Une telle exposition démontre l'intérêt que la gent écolière porte aux travaux manuels.

M. Frigon, appuyé par M. Doré, profite de l'occasion pour faire adopter la résolution suivante:

"Que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit prié de permettre à M. C.-J. Miller, Inspecteur général des écoles primaires, de collaborer avec les autorités de la Commission des Écoles catholiques de Montréal à la préparation de notes pédagogiques pour l'enseignement des travaux manuels, afin que ces notes puissent s'adapter aux besoins des écoles en dehors de Montréal et être adoptées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour l'usage de toutes les écoles de la province où les travaux manuels sont enseignés".

Pour faire suite à l'avis de motion donné au mois de mai dernier, il est proposé par M. J.-P. Labarre et résolu:

"Que la loi du Fonds de pension soit amendée de façon à permettre aux fonctionnaires de l'enseignement primaire de faire compter pour leur pension les années qu'ils ont passées en communauté, pourvu qu'ils paient, pour chacune de ces années, une contribution fixée par la Commission administrative du Fonds de pension et que cette question soit déférée à un sous-comité formé de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, de Son Excellence Mgr Gauthier, de Son Excellence Mgr Courchesne, de l'honorable juge Wilfrid Mercier, de M. Antonio Perrault, de M. Victor Doré, de M. Napoléon Brisebois, de M. Nérée Tremblay, du proposeur et de M. Lionel Bergeron, secrétaire".

Les résolutions qui suivent, concernant la nomination d'un assistant-principal et de professeurs d'écoles normales, sont adoptées avec prière au surintendant de les faire sanctionner par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 481 de la loi de l'Instruction publique.

1° Sur proposition de Son Éminence le cardinal Villeneuve, secondé par Son Excellence Mgr Gauthier:
Pour l'École normale Saint-Joseph (Frères des Écoles Chrétiennes), Sainte-Foy:

Professeurs: Frère Maurice; " Stanislas

2° Sur proposition de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, secondé par Mgr le vicaire apostolique du Golfe-Saint-Laurent:
a) Pour l'École normale des Frères Maristes, Iberville:

Assistant-principal: Frère Alphonse-Jules

Professeurs: Frère Louis-Gérard; " Marie-Éloi

b) Pour l'École normale des Frères du Sacré-Cœur, Granby:

Professeurs: Frère Bérard; " Cyprien; " Daniel; " Elphégius; " Léopold

Il est ensuite proposé par Son Excellence Mgr Rhéaume, appuyé par Son Excellence Mgr Brunault, et résolu:
"Que l'article 80 des Règlements du Comité catholique soit amendé de manière à ajouter le nom de La Tuque aux endroits de la Province où le Bureau central des Examinateurs catholiques est autorisé à faire subir les examens pour diplômes".

Après avoir distribué le fonds de l'éducation supérieure et celui des municipalités pauvres, le Comité catholique accorde, aux institutions énumérées plus bas, les titres suivants:

TITRE D'ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE, AVEC COURS SUPÉRIEUR

Comté d'Abitibi	Barraute et Fiedmont,		Arr. No 1,	école mixte.
	Colombourg,		Arr. No 2,	école mixte.
	Delâge,		Arr. No 1,	école mixte.
	Delâge,		Arr. No 3,	école mixte.
	La Sarre,			école de garçons.
Comté d'Argenteuil	Grenville, No 1 (diss.),			école mixte.
	Huberdeau,		Arr. No 1,	école mixte.
	Lachute,	ville,		école de filles.
	Saint-André,	paroisse,	Arr. No 2,	école mixte.
Comté d'Arthabaska	Chénier,		Arr. No 8,	école mixte.
	Chénier,		Arr. No 15,	école mixte.
	Saint-Christophe,		Arr. No 9,	école mixte.
Comté de Bagot	Acton-Vale,	village,		école de filles.
	Saint-Dominique,	paroisse,	Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Dominique,	paroisse,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Éphrem-d'Upton,		Arr. No 3,	école mixte.
	Sainte-Hélène,	paroisse,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Hélène,	paroisse,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Hugues,		Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Hugues,		Arr. No 8,	école mixte.

Comté de Bagot	Saint-Liboire,	paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Nazaire-d'Acton,	paroisse,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Nazaire-d'Acton,	paroisse,	Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Nazaire d'Acton,	paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Pie,	paroisse,	Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Pie,	paroisse,	Arr. No 10,	école mixte.
	Sainte-Rosalie,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Simon,		Arr. No 3,	école mixte.
Comté de Beauce	Aubert-Gallion,		Arr. No 15,	école mixte.
	Beauceville-Est,		Arr. No 3,	école mixte.
	L'Enfant-Jésus,		Arr. No 3,	école mixte.
	Notre-Dame-de-la-Providence,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saints-Anges,		Arr. No 2,	école mixte.
	Saints-Anges,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Elzéar,		Arr. No 8,	école mixte.
	Saint-François,	paroisse,	Arr. No 15,	école mixte.
	Saint-François,	paroisse,	Arr. No 22,	école mixte.
	Saint-François,	paroisse,	Arr. No 23,	école mixte.
	Saint-Joseph,	paroisse,	Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Joseph,	paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.
	Sainte-Marie,	paroisse,	Arr. No 5,	école mixte.
Comté de Beauharnois	Saint-Clément,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Clément,		Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Étienne,		Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Étienne,		Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Louis-de-Gonzague,		Arr. No 5,	école mixte.
	Saint-Louis-de-Gonzague,		Arr. No 6,	école mixte.
	Saint-Timothée,		Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Timothée,		Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Timothée,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Timothée,		Arr. No 5,	école mixte.
	Ville Salaberry de Valleyfield:			
	École Bellerive,			école mixte.
	École Garneau,			école mixte.
	École Marie-Rose,			école mixte.
	École Sainte-Cécile,			école de filles.
	École Salaberry,			école de garçons.
Comté de Bellechasse	Saint-Magloire,		Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Sabine,		Arr. No 4,	école mixte.
	Berthier,	paroisse,	Arr. No 9,	école mixte.
	Berthier,	ville,	Arr. No 1,	école de garçons.
	Lavaltrie,	village,		école mixte.
	Mandeville,		Arr. No 2,	école mixte.
	Mandeville,		Arr. No 3,	école mixte.
	Saint-Barthélemy,		Arr. No 8,	école mixte.
	Saint-Cuthbert,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Cuthbert,		Arr. No 7,	école mixte.
	Saint-Gabriel de Brandon,	paroisse,	Arr. No 2,	école mixte.
Comté de Bonaventure	Cox-Canton,		Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Godefroi,		Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-Jean-l'Évangéliste,		Arr. No 4,	école mixte.
Comté de Brome	Eastman,		Arr. No 2,	école mixte.
	Saint-André-de-Sutton,		Arr. No 3,	école mixte.
Comté de Chambly	Saint-Basile-le-Grand,		Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Basile-le-Grand,		Arr. No 2,	école mixte.
Comté de Champlain	Cap-de-la-Madeleine,		Arr. No 3,	école mixte.
	Cap-de-la-Madeleine,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Maurice,		Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Maurice,		Arr. No 6,	école mixte.
	Saint-Narcisse,		Arr. No 2,	école mixte.
Comté de Charlevoix	Baie-Saint-Paul-Ouest,		Arr. No 1,	école mixte.
	Baie-Saint-Paul-Ouest,		école indépendante,	mixte.
	Cap-à-l'Aigle,		Arr. No 3,	école mixte.
	Ile-aux-Coudres,		Arr. No 4,	école mixte.
	Saint-Étienne-de-la-Malbaie,		Arr. No 9,	école mixte.
	Saint-Joseph-de-la-Rive,		Arr. No 1,	école mixte.

Comté de Châteauguay	Sainte-Martine,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Martine,		Arr. No	3, école mixte.
	Sainte-Martine,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Urbain,		Arr. Nô	2, école mixte.
	Très-Saint-Sacrement,		Arr. No	2, école mixte.
	Ville de Léry,		Arr. No	2, école mixte.
Comté de Chicoutimi	Arvida,			école de garçons.
	Arvida,		Arr. No	3, école de garçons.
	Grande-Baie,	paroisse,	Arr. No	8, école mixte.
	Jonquière,	village,		école mixte.
	Sainte-Anne,	paroisse,	Arr. No	11, école mixte.
	Saint-Honoré,		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Compton	Clifton-Est,		Arr. No	1, école mixte.
	Clifton (Sainte-Edwidge),		Arr. No	8, école mixte.
	Compton-Canton,		Arr. No	11, école mixte.
	Eaton,		Arr. No	5, école mixte.
	Eaton,		Arr. No	6, école mixte.
	Martinville,		Arr. No	4, école mixte.
	Notre-Dame-du-Saint-Rosaire,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Marg.-de-Lingwick,		Arr. No	2, école mixte.
Comté des Deux-Montagnes	Côte-Saint-Joachim,		Arr. No	1, école mixte.
	Oka,		Arr. No	1, école de garçons.
	Saint-Augustin,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Canut,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Eustache,		Arr. No	7, école mixte.
	Saint-Hermas,		Arr. No	3, école mixte.
	Sainte-Monique,		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Dorchester	Sainte-Aurélie,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Bernard,		Arr. No	7, école mixte.
	Saint-Bernard,		Arr. No	10, école mixte.
	Saint-Édouard-de-Frampton,		Arr. No	10, école mixte.
	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Isidore,		Arr. No	6, école mixte.
	Saint-Isidore,		école indépendante, garçons.	
	Sainte-Marguerite,		Arr. No	7, école mixte.
Comté de Drummond	Drummondville,			école de filles.
	Grantham-Canton,		Arr. No	1, école mixte.
	Grantham-Canton,		Arr. No	8, école mixte.
	Kingsey (Saint-Félix),		Arr. No	1, école mixte.
	Kingsey (Saint-Félix),		Arr. No	3, école mixte.
	Kingsey (Saint-Félix),		Arr. No	9, école mixte.
	Kingsey (Saint-Félix),		Arr. No	10, école mixte.
	Kingsey-Falls,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Edmond-de-Grantham,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Eugène-de-Grantham,		Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Eugène-de-Grantham,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Eugène-de-Grantham,		Arr. No	6, école mixte.
	Saint-Fulgence (Durham-Sud),		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Germain,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Joseph-de-Grantham,	village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Lucien,		Arr. No	3, école mixte.
	Wendover-Est (Simpson),		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Frontenac	Aylmer (Saint-Sébastien),		Arr. No	5, école mixte.
	Lambton,		Arr. No	10, école mixte.
	Marston-Sud (Piopolis),		Arr. No	1, école mixte.
	Milan,		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Gaspé-Nord	Cap-Chat,	paroisse,	Arr. No	8, école mixte.
	Grande-Vallée,		Arr. No	2, école mixte.
	Marsouins,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Joachim,		Arr. No	3, école mixte.
Comté de Gaspé-Sud	Cap-des-Rosiers,		Arr. No	6, école mixte.
	Cap-Désespoir,		Arr. No	4, école mixte.
	Chandler,		Arr. No	2, école de garçons
	Douglaston,		Arr. No	2, école mixte.
	Newport,		Arr. No	1, école mixte.
	Newport,		Arr. No	2, école mixte.

Comté de Gaspé-Sud	Pabos (Sainte-Adélaïde),		Arr. No	5, école mixte.
	Percé,		Arr. No	2, école mixte.
	Percé,		Arr. No	3, école mixte.
	Percé,		Arr. No	7, école mixte.
	Rivière-au-Renard,		Arr. No	3, école mixte.
	Rivière-au-Renard,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Albert,		Arr. No	1, école mixte.
	York (diss.),		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Gatineau	Bois-Franc,		Arr. No	1, école mixte.
	Bouchette-Sud,		Arr. No	1, école mixte.
	Eardley,		Arr. No	3, école mixte.
	Egan,		Arr. No	1, école mixte.
	Gracefield,		Arr. No	1, école mixte.
	Hincks,		Arr. No	1, école mixte.
	Low-Sud,		Arr. No	2, école mixte.
	Low-Sud,		Arr. No	3, école mixte.
	Low-Sud,		Arr. No	4, école mixte.
	Low-Sud,		Arr. No	5, école mixte.
	Messines,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Alphonse-de-Lytton,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Alphonse-de-Lytton,		Arr. No	3, école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Masham,		Arr. No	7, école mixte.
	Saint-Joseph-de-Wakefield,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Philomène-d'Egan,		Arr. No	2, école mixte.
	Wright,		Arr. No	1, école mixte.
Hull, cité	École Lauzon,			école mixte.
Comté de Huntingdon	Havelock (diss.),		Arr. No	2, école mixte.
	Huntingdon,			école de garçons
	Port-Lewis,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Agnès-de-Dundee,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Anicet, No 1,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Barbe,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Barbe,		Arr. No	5, école mixte.
Comté d'Iberville	Henryville (Saint-Georges),		Arr. No	4, école mixte.
	Henryville (Saint-Georges),		Arr. No	6, école mixte.
	Saint-Alexandre,	village,	Arr. No	2, école de garçons.
	Saint-Alexandre,	paroisse,	Arr. No	5, école mixte.
	Sainte-Anne-de-Sabrevois,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Grégoire,		Arr. No	10, école mixte.
	Saint-Sébastien,		Arr. No	5, école mixte.
Comté des Iles-de-la-Madeleine	Saint-Aubert,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Aubert,		Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Aubert,		Arr. No	8, école mixte.
	Saint-Pierre-de-l'Étang,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Pierre-de-l'Étang,		Arr. No	3, école mixte.
Comté de Jacques-Cartier	Beaconsfield,		Arr. No	1, école mixte.
	Côte-Saint-François,		Arr. No	1, école mixte.
	Pointe-Claire,	paroisse,	Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Geneviève, No 3,		Arr. No	1, école mixte.
	Ville Lassalle (Allion),			école de filles.
	Ville Lassalle,			école mixte.
	Ville Lassalle,			école mixte.
Comté de Joliette	Saint-Alphonse-de-Rodriguez,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jean-de-Matha,		Arr. No	9, école mixte.
Comté de Kamouraska	Rivière-Ouelle,		Arr. No	7, école mixte.
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière,		école indépendante,	mixte.
	Saint-Éleuthère,		Arr. No	4, école mixte.
	Sainte-Hélène,		Arr. No	6, école mixte.
	Saint-Louis-de-Kamouraska,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Pacôme,		Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Pacôme,		Arr. No	6, école mixte.
	Saint-Pascal,		Arr. No	7, école mixte.
	Saint-Pascal,		Arr. No	12, école mixte.
	Saint-Philippe-de-Néri,		Arr. No	4, école mixte.

Comté de Labelle	Campbell-Canton,		Arr. No 3, école mixte.
	Canton-Loranger,		Arr. No 5, école mixte.
	Kiamika,		Arr. No 4, école mixte.
	Kiamika,		Arr. No 5, école mixte.
	L'Ascension,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-François-Régis,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Michel-des-Cèdres,		Arr. No 2, école mixte.
	Val-Barrette,		Arr. No 1, école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean	Ile-Maligne,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-André,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-André,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Cœur-de-Marie,	paroisse,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Cœur-de-Marie,	village,	Arr. No 2, école de garçons.
	Saint-Gédéon-de-Grandmont,		Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Jérôme,	paroisse,	Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Jérôme,	paroisse,	Arr. No 4, école mixte.
	Sainte-Monique-de-Honfleur,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Laprairie	Laprairie,	paroisse,	Arr. No 2, école mixte.
	Laprairie,	paroisse,	Arr. No 8, école mixte.
	Laprairie,	village,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Jacques-le-Mineur,		Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Mathieu,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Philippe,		Arr. No 4, école mixte.
Comté de L'Assomption	Lachenaie,		Arr. No 3, école mixte.
	La Presqu'île,		Arr. No 1, école mixte.
	L'Épiphanie,	paroisse,	Arr. No 2, école mixte.
	L'Épiphanie,	paroisse,	Arr. No 3, école mixte.
	Repentigny,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Henri-de-Mascouche,		Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Joachim,		Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Lin,		Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Roch-de-l'Achigan,		Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Roch-Ouest,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Laval	Cap-Saint-Martin,		Arr. No 1, école mixte.
	Côte-des-Perron,		Arr. No 1, école mixte.
	Côte-Saint-Elzéar,		Arr. No 1, école mixte.
	Haut-de-la-Petite-Côte-Sainte-Rose,		Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Dorothée, No 1,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Elzéar,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-François-de-Sales,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Vincent-de-Paul,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Laviolette	Almaville,	paroisse,	Arr. No 4, école mixte.
	Sainte-Thècle,	paroisse,	Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Thècle,	paroisse,	Arr. No 5, école mixte.
Comté de Lévis	Pintendre,		Arr. No 2, école mixte.
	Rivière-Boyer,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-David-de-l'Auberivière,		Arr. No 2, école mixte.
	Ville de Lévis, N.-D.-de-la-Victoire,		Arr. No 2, école mixte.
Comté de l'Islet	L'Islet,		Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Aubert,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Aubert,		Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Jean-Port-Joli,		Arr. No 8, école mixte.
	Sainte-Louise-d'Ashford,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Marcel,		Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Pamphile,		Arr. No 2, école mixte.
Comté de Lotbinière	Saint-Antoine-de-Tilly,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Édouard,		Arr. No 8, école mixte.
	Sainte-Emmélie,		Arr. No 4, école mixte.
	Saint-Gilles,		Arr. No 3, école mixte.
Comté de Maskinongé	Dumontier (Saint-Léon),		Arr. No 2, école mixte.
	Dumontier (Saint-Léon),		Arr. No 10, école mixte.
	Maskinongé,		Arr. No 4, école mixte.
	Maskinongé,		Arr. No 8, école mixte.
	Rivière-du-Loup, No 1,		Arr. No 2, école de garçons.
	Rivière-du-Loup, No 2,		Arr. No 6, école mixte.

Comté de Maskinongé	Saint-Didace,	paroisse,	Arr. No	7, école mixte.
	Saint-Paulin,		Arr. No	3, école mixte.
Comté de Matane	Sainte-Félicité,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Flavie-de-Lepage,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Joseph-de-Lepage,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Octave,		Arr. No	7, école mixte.
Comté de Matapédia	Causapscal,	paroisse,	Arr. No	7, école mixte.
	Kempt (Padoue),		Arr. No	1, école mixte.
	Lac-au-Saumon,	paroisse,	Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Cléophas,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Cléophas,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Florence-de-Beaurivage,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Florence-de-Beaurivage,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Léon-le-Grand.		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Raphaël-d'Albertville,		Arr. No	3, école mixte.
Comté de Mégantic	Irlande-Sud,		Arr. No	4, école mixte.
	Sommerset-Nord (Sainte-Julie),		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Antoine-de-Pontbriand,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Pierre-Baptiste,		Arr. No	2, école mixte.
Comté de Missisquoi	Bedford,		Arr. No	3, école mixte.
	Farnham-Ouest,		Arr. No	1, école mixte.
	Notre-Dame-des-Anges-de-Montau-[ban,		Arr. No	2, école mixte.
	Notre-Dame-des-Anges-de-Montau-[ban,		Arr. No	3, école mixte.
	Notre-Dame-des-Anges-de-Montau-[ban,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Ignace-de-Missisquoi,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Philippe-de-Philipsburg,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus,		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Montcalm	Saint-Alexis,	paroisse,	Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Calixte-de-Kilkenny,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Donat,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Donat,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Esprit,		Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Liguori,		Arr. No	1, école de garçons.
	Saint-Liguori,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Liguori,		Arr. No	3, école mixte.
	Sainte-Marie-Salomé,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Marie-Salomé,		Arr. No	3, école mixte.
	Sainte-Marie-Salomé,		Arr. No	4, école mixte.
Comté de Montmagny	Saint-Pierre,		Arr. No	3, école mixte.
Comté de Montmorency	Sainte-Brigitte-de-Laval,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Brigitte-de-Laval,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Féréol,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jean,		Arr. No	3, école mixte.
Montréal, cité	École Christ-Roi,			école de garçons.
	École de la Vérendrye,			école mixte.
	École Jacques-Viger,			école mixte.
	École Notre-Dame-des-Anges,			école de filles.
	École Sainte-Rita,			école mixte.
	École Victor-Doré,			école mixte.
Comté de Napierville	Saint-Patrice-de-Sherrington,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Rémi,	paroisse,	Arr. No	6, école mixte.
Comté de Nicolet	Bécancour,		Arr. No	3, école mixte.
	Bécancour,		Arr. No	5, école mixte.
	Bécancour,		Arr. No	7, école mixte.
	Gentilly,		Arr. No	3, école mixte.
	Gentilly,		Arr. No	11, école mixte.
	Lemieux,		Arr. No	3, école mixte.
	Nicolet,	paroisse,	Arr. No	6, école mixte.
	Sainte-Cécile-de-Lévrard,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Célestin, No 1,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Eulalie,		Arr. No	6, école mixte.
	Sainte-Gertrude,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Gertrude,		Arr. No	2, école mixte.

Comté de Nicolet	Saint-Grégoire-le-Grand,		Arr. No	3, école mixte.
	Sainte-Monique,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Raphaël-d'Aston,		Arr. No	1, école mixte.
	Ville de Nicolet,			école de filles.
Comté de Papineau	Cousineau,		Arr. No	1, école mixte.
	Notre-Dame-du-Laus,		Arr. No	1, école mixte.
	Notre-Dame-de-la-Salette,		Arr. No	2, école mixte.
	Papineau,		Arr. No	1, école mixte.
	Ripon,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-André-Avellin,		Arr. No	6, école mixte.
	Sainte-Angélique,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Jean-Vianney,		Arr. No	2, école de garçons.
	Saint-Rémi-d'Amherst,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Rémi-d'Amherst,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Valérie-de-Ponsonby,		Arr. No	2, école mixte.
	Templeton-Est (Sainte-Rose-de-[Lima),		Arr. No	2, école mixte.
	Templeton,	village,		école de filles.
Comté de Pontiac	Aldfield,		Arr. No	1, école mixte.
	Bryson,		Arr. No	1, école mixte.
	Calumet,		Arr. No	3, école mixte.
	Calumet,		Arr. No	5, école mixte.
	Dorion,		Arr. No	1, école mixte.
	Portage-du-Fort (diss.),		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Élizabeth-de-Frankton,			école mixte.
	Sheen,		Arr. No	2, école mixte.
	Waltham,		Arr. No	2, école mixte.
Comté de Portneuf	Cap-Santé,	paroisse,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Alban,	paroisse,	Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Basile,	paroisse,	Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Basile,	station,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Léonard,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Léonard,		Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Raymond,	paroisse,	Arr. No	6, école mixte.
Québec, cité	Asile Sainte-Brigitte,			école mixte.
	École Marie-Vianney,			école de garçons.
	École Saint-Dominique,			école de garçons.
Comté de Québec	L'Ancienne-Lorette,	paroisse,	Arr. No	2, école mixte.
	L'Ancienne-Lorette,	paroisse,	Arr. No	5, école mixte.
	L'Ancienne-Lorette,	village,	Arr. No	2, école de garçons.
	Beauport,		Arr. No	4, école mixte.
	Charlesbourg,		Arr. No	3, école mixte.
	Notre-Dame-des-Laurentides,		Arr. No	2, école mixte.
	Notre-Dame-des-Laurentides,		Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Colomban-de-Sillery,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Émile,		Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Louis-de-Courville,			école de garçons.
	Stoneham,		Arr. No	1, école mixte.
Comté de Richelieu	Sainte-Anne-de-Sorel,		Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Anne-de-Sorel,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Narcisse,		Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Victoire,		Arr. No	7, école mixte.
Comté de Richmond	Brompton-Canton,		Arr. No	4, école mixte.
	Brompton-Canton,		Arr. No	5, école mixte.
	Brompton-Canton,		Arr. No	9, école mixte.
	Cleveland,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Claude,		Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Claude,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Claude,		Arr. No	8, école mixte.
	Saint-Georges-de-Windsor,		Arr. No	5, école mixte.
	Saint-Georges-de-Windsor,		Arr. No	7, école mixte.
	Shipton,		Arr. No	1, école mixte.
	Shipton,		Arr. No	7*a*, école mixte.
	Stoke,		Arr. No	2, école mixte.
	Stoke,		Arr. No	7, école mixte.
	Windsor-Canton,		Arr. No	4, école mixte.

Comté de Richmond	Windsor-Canton,		Arr. No	6,	école mixte.
	Windsor-Canton,		Arr. No	9,	école mixte.
Comté de la Rivière-du-Loup	Notre-Dame-du-Portage,		Arr. No	2,	école mixte.
	Saint-Arsène,		Arr. No	2,	école mixte.
	Saint-Arsène,		Arr. No	5,	école mixte.
	Saint-Clément,		Arr. No	2,	école mixte.
	Saint-Clément,		Arr. No	3,	école mixte.
	Trois-Pistoles, No 2,		Arr. No	6,	école mixte.
Comté de Rimouski	Saint-Donat,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Valérien,		Arr. No	1,	école mixte.
Comté de Roberval	Mistassini,	village,	Arr. No	1,	école mixte.
	Normandin-Canton,		Arr. No	4,	école mixte.
	Normandin-Canton,		Arr. No	6,	école mixte.
	Rivière-au-Doré,		Arr. No	3,	école mixte.
	Saint-Félicien,	paroisse,	Arr. No	11,	école mixte.
	Saint-François-de-Sales,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Méthode,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Prime,		Arr. No	3,	école mixte.
	Ville de Roberval,				école de filles.
Comté de Rouville	Canrobert,		Arr. No	1,	école mixte.
	L'Ange-Gardien,		Arr. No	2,	école mixte.
	Sainte-Angèle-de-Monnoir,		Arr. No	5,	école mixte.
	Saint-Césaire,	paroisse,	Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Césaire,	paroisse,	Arr. No	3,	école mixte.
	Saint-Césaire,	paroisse,	Arr. No	4,	école mixte.
	Saint-Césaire,	paroisse,	Arr. No	11,	école mixte.
	Saint-Hilaire,	paroisse,	Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Jean-Baptiste,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Jean-Baptiste,		Arr. No	4,	école mixte.
	Saint-Jean-Baptiste,		Arr. No	5,	école mixte.
	Saint-Jean-Baptiste,		Arr. No	7,	école mixte.
Comté de Saguenay	Anse-aux-Fraises,				école mixte.
	Bergeronnes,				école de garçons.
	Godbout,	village,			école mixte.
	Sept-Iles,				école mixte.
	Saint-Patrice-de-la-Pentecôte,		Arr. No	1,	école mixte.
Comté de Shefford	Roxton Falls,	canton,	Arr. No	9,	école mixte.
	Saint-François-Xavier-de-Shefford,		Arr. No	7,	école mixte.
	Sainte-Pudentienne,	paroisse,	Arr. No	7,	école mixte.
	Saint-Valérien,	paroisse,	Arr. No	8,	école mixte.
	Stukely-Sud,				école mixte.
	Ville de Waterloo,				école de filles.
Comté de Sherbrooke	Rock-Forest,		Arr. No	2,	école mixte.
	Saint-Élie-d'Orford,		Arr. No	6,	école mixte.
	Saint-Jean-Baptiste-d'Ascot,		Arr. No	1,	école mixte.
Comté de Soulanges	Labelle-de-Soulanges,				école mixte.
	Pont-Château,		Arr. No	1,	école mixte.
	Sainte-Marie-de-Saint-Polycarpe,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Télesphore-de-Monjoy,		Arr. No	5,	école mixte.
Comté de Stanstead	Barford,		Arr. No	5,	école mixte.
	Barnston (diss.),		Arr. No	6,	école mixte.
	Magog-Canton,		Arr. No	2,	école mixte.
	Magog-Canton,		Arr. No	7,	école mixte.
	Magog-Canton,		Arr. No	8,	école mixte.
	Sacré-Cœur-de-Jésus,	paroisse,	Arr. No	1,	école mixte.
	Sacré-Cœur-de-Jésus,	paroisse,	Arr. No	2,	école mixte.
	Saint-Herménégilde,		Arr. No	8,	école mixte.
	Saint-Herménégilde,		Arr. No	9,	école mixte.
	Saint-Herménégilde,		Arr. No	10,	école mixte.
	Sainte-Suzanne-de-Boundary-Line,		Arr. No	4,	école mixte.
	Saint-Wilfrid-de-Barnston,		Arr. No	2,	école mixte.
Comté de Saint-Hyacinthe	Saint-Damase,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Hyacinthe,	paroisse,	Arr. No	5,	école mixte.
	Saint-Hyacinthe-le-Confesseur,		Arr. No	1,	école mixte.
	Saint-Hyacinthe-le-Confesseur,		Arr. No	3,	école mixte.
	Saint-Hyacinthe-le-Confesseur,		Arr. No	4,	école mixte.

Comté de Saint-Jean	L'Acadie,		Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Bernard-de-Lacolle,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Luc,		Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix,		Arr. No 2, école mixte.
Comté de Saint-Maurice	Saint-Barnabé,		Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Étienne-des-Grès,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Étienne-des-Grès,		Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Étienne-des-Grès,		Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Étienne-des-Grès,		Arr. No 10, école mixte.
	Saint-Gérard-des-Laurentides,		Arr. No 3, école mixte.
	Saint-Mathieu-de-Caxton,		Arr. No 1, école mixte.
	Shawinigan,	paroisse,	Arr. No 2, école mixte.
	Shawinigan,	paroisse,	Arr. No 8, école mixte.
Comté de Témiscamingue	Duhamel-Ouest.		Arr. No 2, école mixte.
	Laverlochère et Baby,		Arr. No 1, école mixte.
	Mont-Carmel,		Arr. No 1, école mixte.
	Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville,		Arr. No 2, école mixte.
	Notre-Dame-du-Nord,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Bruno-de-Guigues,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Eugène-de-Guigues,		Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Placide-de-Béarn,		Arr. No 1, école mixte.
	Ville de Noranda,		école mixte.
	Ville de Rouyn,		Arr. No 1, école mixte.
Comté de Témiscouata	Les Étroits-du-Lac-Long,		Arr. No 2, école mixte.
	Notre-Dame-du-Lac,		Arr. No 11, école mixte.
	Saint-Benoît-Abbé,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-David-d'Estcourt,		Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Dominique-du-Lac,		Arr. No 7, école mixte.
	Saint-Honoré,		Arr. No 7, école mixte.
Comté de Terrebonne	Brébeuf,		Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Agathe-des-Monts,	paroisse,	Arr. No 3, école mixte.
	Sainte-Agathe-des-Monts,	ville,	école de filles.
	Sainte-Anne-des-Plaines,		Arr. No 8, école mixte.
	Sainte-Anne-des-Plaines,		Arr. No 9, école mixte.
	Saint-Janvier,	paroisse,	Arr. No 1, école mixte.
	Saint-Janvier,	village	école mixte.
	Saint-Jérôme,	paroisse,	Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Jérôme,	paroisse,	Arr. No 6, école mixte.
	Saint-Jovite,		Arr. No 5, école mixte.
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson,		Arr. No 1, école mixte.
	Sainte-Sophie,		Arr. No 2, école mixte.
	Val-Morin,		Arr. No 5, école mixte.
Ville des Trois-Rivières	Banlieue-des-Trois-Rivières,		Arr. No 3, école mixte.
	Orphelinat Saint-Dominique,		école indépendante, garçons.
	Ville des Trois-Rivières,		No 9, école de filles.
	Ville des Trois-Rivières,		No 9, école de garçons.
	Ville des Trois-Rivières,		No 16, école de filles.
	Ville des Trois-Rivières,		No 16, école de garçons.
Comté de Vaudreuil	Beauvoir,		école mixte.
	Ile-Perrot,		Arr. No 6, école mixte.
	Rigaud,	paroisse,	Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Lazare,		Arr. No 1, école mixte.
	Vaudreuil,		Arr. No 8, école mixte.
Comté de Verchères	Saint-Antoine,		Arr. No 2, école mixte.
	Saint-Antoine,		Arr. No 5, école mixte.
	Saint-Mathieu-de-Belœil,		Arr. No 3, école mixte.
Comté de Westmount	Côte-Saint-Luc,		école mixte.
	Mont-Royal,	ville,	école mixte.
Comté de Wolfe	Fontainebleau,		école mixte.
	Ham-Nord,		Arr. No 3, école mixte.
	Ham-Nord,		Arr. No 4, école mixte.
	Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham-Nord,		école mixte.
	Saint-Adolphe-de-Dudswell,		Arr. No 7, école mixte.

Comté de Wolfe	Saint-Gérard,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Joseph-de-Ham-Sud,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Julien-de-Wolfestown,	Arr. No	6, école mixte.
Comté d'Yamaska	Baie-du-Febvre,	Arr. No	5, école mixte.
	Baie-du-Febvre,	Arr. No	10, école mixte.
	La Visitation-de-la-Bienheureuse-[Vierge-Marie,	Arr. No	1, école mixte.
	La Visitation-de-la-Bienheureuse-[Vierge-Marie,	Arr. No	3, école mixte.
	La Visitation-de-la-Bienheureuse-[Vierge-Marie,	Arr. No	6, école mixte.
	Notre-Dame-de-Pierreville, paroisse,	Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Elphège,	Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Elphège,	Arr. No	5, école mixte.
	Saint-François-du-Lac, village,		école mixte.
	Saint-Gérard,	Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Guillaume-d'Upton, paroisse,	Arr. No	4, école mixte.
	Saint-Guillaume-d'Upton, paroisse,	Arr. No	8, école mixte.
	Saint-Michel,	Arr. No	3, école mixte.
	Saint-Michel, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Michel, village,	Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Thomas-de-Pierreville,	Arr. No	1, école mixte.

TITRE D'ÉCOLE PRIMAIRE COMPLÉMENTAIRE

Comté d'Abitibi	Dupuy,	Arr. No	1, école mixte.
	La Sarre,		école de filles.
Comté d'Argenteuil	Grenville, No 2,		école mixte.
	Lachute, ville,	école indépendante, filles.	
	Lachute, ville,		école de garçons.
Comté de Bagot	Saint-Liboire, paroisse,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Liboire, village,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Beauce	Sacré-Cœur-de-Jésus, village,	Arr. No	2, école mixte.
	Saint-Honoré-de-Shenley,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Pierre-de Broughton,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Pierre-de-Broughton,	Arr. No	2, école mixte.
Comté de Beauharnois	Saint-Timothée,	école indépendante, filles.	
Comté de Bellechasse	Saint-Michel, village,		école de garçons.
	Saint-Raphaël,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Berthier	Saint-Michel-des-Saints,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Bonaventure	Carleton,	Arr. No	1, école mixte.
	New-Richmond (diss.),	Arr. No	1*a*, école de garçons.
	New-Richmond (diss.),	Arr. No	1*b*, école mixte.
Comté de Chambly	Boucherville, village,		école de garçons.
	Chambly, paroisse,		école de garçons.
	Longueuil, paroisse,	Arr. No	1, école mixte.
	Longueuil, paroisse,	Arr. No	7, école mixte.
Comté de Champlain	Saint-Narcisse,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Charlevoix	Pointe-au-Pic,		école de garçons.
	Saint-Étienne-de-la-Malbaie,		école mixte.
Comté de Châteauguay	Saint-Malachie-d'Ormstown,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Chicoutimi	Arvida,		école mixte.
	Bagotville, ville,		école de garçons.
Comté de Compton	Notre-Dame-de-la-Paix,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Dorchester	Cranbourne (Saint-Odilon),	Arr. No	2, école mixte.
	Sainte-Claire,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Édouard-de-Frampton-Ouest,	Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin,	Arr. No	1*a*, école de filles.
	Sainte-Justine,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Malachie,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Drummond	Drummondville,	Arr. No	1, école de garçons.
	Wickham-Ouest, village,		école de garçons.
Comté de Frontenac	Aylmer (Saint-Sébastien),	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Évariste-de-Forsyth,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Ludger,	Arr. No	1, école mixte.

Comté de Gaspé-Nord	Saint-Joachim,		école de filles.
	Saint-Joachim,		école de garçons.
Comté de Gaspé-Sud	Cap-Désespoir,	Arr. No	1, école mixte.
	Douglastown,	Arr. No	1, école mixte.
	Grande-Rivière,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Gatineau	Aylmer,		école de garçons.
Comté de Hull	Pointe-à-Gatineau,		école de garçons.
Comté d'Iberville	Iberville,		école de garçons.
	Saint-Sébastien,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Jacques-Cartier	Côte-Notre-Dame-de-Liesse,		école mixte.
	La Présentation-de-la-Sainte-Vierge,		école de garçons.
	Pointe-Claireville,		école de garçons.
	Ville Lassalle,		école mixte.
Comté de Joliette	Joliette: École Lanaudière,	No	5, école de filles.
	Saint-Côme,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Kamouraska	Sainte-Anne-de-la-Pocatière,		école mixte.
	Saint-Pascal,		école de garçons.
	Saint-Pascal,		école de filles.
	Saint-Philippe-de-Néri,	Arr. No	1, école mixte.
Comté du Lac-Saint-Jean	Hébertville, station,	Arr. No	1, école mixte.
	Hébertville, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Cœur-de-Marie, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Émilien, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Gédéon-de-Grandmont,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jérôme, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jérôme, village,	Arr. No	2, école de garçons.
	Saint-Joseph-d'Alma, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Joseph-d'Alma, village,	Arr. No	2, école de garçons.
Comté de Laprairie	Saint-Constant,	Arr. No	1, école mixte.
	Village de Delson,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de L'Assomption	Lachenaie,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Laval	L'Abord-à-Plouffe,		école mixte.
	Montréal-Est,		école de garçons.
	Pointe-aux-Trembles: Académie [Roussin,		école de garçons.
	Pointe-aux-Trembles,		école de garçons.
	Pont-Viau,		école mixte.
	Rivière-des-Prairies, village,		école mixte.
	Saint-Elzéar-de-Laval,	Arr. No	1, école mixte.
	Ville de Laval-des-Rapides,		école mixte.
	Ville de Laval-des-Rapides,		école de garçons.
Comté de Laviolette	La Tuque,		école de garçons.
	La Tuque,		école mixte.
	Saint-Georges-de-Champlain,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jacques-des-Piles,	Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Thècle, village,	Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Thècle, village,	Arr. No	2, école de garçons
	Saint-Théophile,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Timothée,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Lévis	Bienville, village,		école de filles.
	Charny,	Arr. No	1, école de garçons.
Comté de l'Islet	Saint-Pamphile,	Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Perpétue,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Lotbinière	Leclercville,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Agapitville,	Arr. No	1, école mixte.
	Sainte-Croix,		école de garçons.
Comté de Maskinongé	Saint-Didace, village,		école mixte.
Comté de Matane	Dalibaire (Méchins),		école mixte.
	L'Assomption-de-McNider,	Arr. No	1, école mixte.
	Matane (Saint-Ulric),	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Luc: École Sainte-Thérèse,	école indépendante, mixte.	
	Saint-Octave,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Rémi-de-la-Rivière-Métis,	Arr. No	1, école de garçons.
	Saint-Rémi-de-la-Rivière-Métis,	Arr. No	2, école de filles.

Comté de Matapédia	Amqui,		école mixte.
	Amqui,		école de gaçons.
	Sayabec,		école de filles.
	Val-Brillant,		école mixte.
Comté de Mégantic	Laurierville,		école mixte.
Comté de Missisquoi	Bedford.		école de filles.
	Bedford,		école de garçons.
	Saint-François-d'Assise-de-Frelighsburg,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jacques-de-Clarenceville,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Pierre-de-Vérone,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Montmagny	Berthier,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Montmorency	Beaupré,		école mixte.
	L'Ange-Gardien,	Arr. No	2, école mixte.
Montréal, cité	École Christ-Roi,		école mixte.
	École des Jeunes Aveugles,		école mixte.
	École Lebrun,		école de garçons.
	École Marie-Rollet,		école de filles.
	École Notre-Dame-du-Bon-Conseil,		école de filles.
	École Saint-Anthony's,		école de filles.
	École Saint-François-d'Assise,		école de garçons.
	École Sainte-Gertrude,		école mixte.
	École Saint-Marc,		école de filles,
Comté de Nicolet	Sainte-Eulalie,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Grégoire-le-Grand,	Arr. No	4, école de garçons.
	Saint-Raphaël-d'Aston,	Arr. No	6, école mixte.
Comté de Papineau	Papineauville,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-André-Avellin,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Jean-Vianney,	Arr. No	3, école de filles.
Comté de Pontiac	Calumet,	Arr. No	1, école mixte.
	Chichester,	Arr. No	2, école mixte.
	Ile-des-Allunettes,	Arr. No	1, école mixte.
	Litchfield-Upper,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Portneuf	Donnacona,	Arr. No	1, école mixte.
	Donnacona,	Arr. No	2, école de garçons.
	Montauban-les-Mines,		école mixte.
	Saint-Augustin,		école de garçons.
	Saint-Marc,		école mixte.
	Saint-Raymond, village,		école de filles.
	Saint-Rémi-du-Lac-au-Sable,	Arr. No	1, école mixte.
Québec, cité	École Sacré-Cœur,		école de garçons.
	École Saint-Dominique,		école de filles.
	École Saints-Martyrs,		école de filles.
	École Saints-Martyrs,		école de garçons.
Comté de Québec	Sainte-Foy,		école de garçons.
	Sainte-Foy,		école mixte.
	Saint-Louis-de-Courville,		école mixte.
	Trait-Carré-de-Charlesbourg,		école de garçons.
	Village de Montmorency,		école de garçons.
Comté de Richelieu	Filiatrault,		école mixte.
Comté de Richmond	Saint-Georges-de-Windsor,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de la Rivière-du-Loup	Cité de la Rivière-du-Loup:		
	École Saint-Ludger,	Arr. No	7, école mixte.
	Saint-Antonin,	Arr. No	1, école mixte.
	Saint-Clément,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Rimouski	Rimouski, paroisse,	Arr. No	8, école mixte.
Comté de Roberval	Saint-Prime,	Arr. No	1, école mixte.
	Ville de Dolbeau,		école mixte.
	Ville de Dolbeau,		école de garçons.
Comté de Saguenay	Havre-Saint-Pierre,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Shefford	Saint-François-Xavier-de-Shefford,	Arr. No	1, école mixte.
Comté de Sherbrooke	Sherbrooke, cité:		
	École Mont-Notre-Dame,		école de filles.
	École Sainte-Thérèse,		école de filles.

Comté de Soulanges	Saint-Joseph-de-Soulanges,		école de garçons.
	Saint-Télesphore-de-Montjoy,	Arr. No 4,	école mixte.
Comté de Stanstead	Sacré-Cœur-de-Jésus,	village,	école de filles.
Comté de Saint-Hyacinthe	Girouard:		
	École Larocque,		école mixte.
	École Raymond,		école mixte.
	La Providence,	village, Arr. No 1,	école mixte.
	Salvail,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Barnabé,	village,	école mixte.
	Saint-Hyacinthe: École normale,		école de filles.
	Saint-Jude,	Arr. No 2,	école de filles.
	Saint-Jude,	Arr. No 3,	école de garçons.
Comté de Saint-Jean	Notre-Dame-Auxiliatrice,		école de garçons.
Comté de Saint-Maurice	Baie-Shawinigan,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Flore,	Arr. No 1,	école mixte.
Comté de Témiscouata,	Notre-Dame-du-Lac,	Arr. No 1*a*,	école de garçons.
	Rivière-Bleue,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Mathias-de-Cabano,		école de garçons.
Comté de Terrebonne	Mont-Rolland,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Adèle,	Arr. No 1,	école mixte.
	Sainte-Agathe-des-Monts,	ville,	école de garçons.
	Saint-Sauveur,	Arr. No 2,	école mixte.
	Ville de Sainte-Thérèse,		école de garçons.
Comté de Vaudreuil	Dorion,	village,	école de garçons.
Comté de Verchères	Contrecœur,	village, Arr. No 2,	école de filles.
	McMasterville,	village, Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Antoine,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Marc,	Arr. No 1,	école mixte.
	Ville de Belœil,	Arr. No 1,	école de garçons.
Comté de Westmount	Outremont: Pensionnat du Saint-[Nom-de-Marie,		école indépendante, filles.
Comté de Wolfe	Saint-Adolphe-de-Marbleton,	Arr. No 1,	école mixte.
	Saint-Camille,	Arr. No 2,	école mixte.

Et la séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le 7 février 1934, premier mercredi de ce mois.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PRÉPOSÉS AUX EXAMENS DES ASPIRANTS INSPECTEURS D'ÉCOLES

EXAMENS DU MOIS D'AOUT 1934

Histoire de la pédagogie

Pour favoriser la préparation des examens des candidats aux fonctions d'inspecteurs d'écoes, le Bureau préposé auxdits examens croit devoir indiquer le programme qui devra être étudié, quant à l'*histoire de la pédagogie*. Voici ce programme:

I.—HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PÉDAGOGIE

(Voir: *Histoire de la Pédagogie*, de L. Riboulet)

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

I. Coup d'œil général sur la pédagogie du XVIIe siècle.
II. La pédagogie catholique: Descartes, Bossuet, Fénelon, les oratoriens, saint Pierre Fourrier, Démia, Bourdoise, le P. Barré, saint Jean-Baptiste de la Salle, le B. Grignon de Montfort, Fleury, Mme de Maintenon et Saint-Cyr, Mme de Lambert.
III. La pédagogie janséniste: les écoles de Port-Royal.
IV. Pédagogie protestante: F. Bacon, Ratichius, Coménius, Locke, Francke et les piétistes, les écoles réales.

II.—HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

(Voir: "*L'Instruction publique dans la Province de Québec*", *par C.-J. Magnan, première partie: I. Bref Historique*).

I.—DOMINATION FRANÇAISE

a. L'instruction publique en France avant la Révolution.
b. L'instruction publique sous la Domination française.—*c*. Les écoles de garçons.—*d*. Les écoles de filles.

II.—DOMINATION ANGLAISE

a. Au lendemain de 1760.—*b*. 1763 à 1791.—*c*. 1791 à 1824.—*d*. 1824 à 1846.—*e*. 1846 à 1875.—*f*. 1875 à 1931.

LE STATUT DE WESTMINSTER

A la dernière réunion du Comité catholique (27 septembre), il fut question du "Statut de Westminster", sujet inscrit sur le feuilleton de la séance à la demande des "Canadiens de Naissance". Lorsque cet article du feuilleton vint à son tour, le secrétaire adjoint du Comité, M. Lionel Bergeron, lut l'article que nous avons publié dans l'*Enseignement Primaire* de septembre, sous le titre: "Le Canada est-il encore une colonie anglaise" ? L'opinion exprimée dans cet article, savoir "que le Canada appartient aux Canadiens, qu'il n'est plus une colonie anglaise, qu'il forme un royaume distinct, que George V est son roi", reçut l'approbation unanime des membres du Comité.

Le Comité a exprimé le désir que le Statut (ou loi) de Westminster soit publié dans l'*Enseignement Primaire*. Nous publierons ce document important dans la prochaine livraison.

C.-J. MAGNAN.

NOMINATION

Par un arrêté en conseil en date du 21 septembre 1933, l'honorable J.-N. Francœur, ancien élève de l'École normale Laval et Ministre des Travaux publics, à Québec, a été nommé membre du Comité catholique en remplacement de monsieur John Ahern, décédé.

DOCUMENTS SCOLAIRES

PREMIÈRE VISITE EN ABITIBI DE MONSIEUR C.-J. MILLER, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE

Il nous est agréable de donner le compte-rendu de la visite en Abitibi de Monsieur l'Inspecteur général des écoles primaires, tel que publié dans la *Gazette du Nord* du 8 septembre dernier:

Le 31 août, M. C.-J. Miller, Inspecteur général des écoles primaires, préside le congrès d'automne des inspecteurs d'écoles de la région de l'Outaouais, lequel se tient à Makamik. Y prennent part, M. Rodolphe Maltais, inspecteur régional, d'Aylmer, Wright; MM. les inspecteurs Arsène Brillon, de Mont-Laurier, Henri Dussault, d'Aylmer, J.-A. Dupuis, de Montréal, J.-E. Deschâtelets, de Ripon, Jos. Bédard, d'Aylmer, J.-A.-F. Royer, de Ville-Marie, A. Alain, de Makamik. Les comtés de la Province représentés par ces messieurs sont: Labelle, Papineau, Gatineau, Hull, Pontiac, Argenteuil, Deux-Montagnes, Montcalm, Terrebonne, Témiscamingue, Abitibi, une partie de Laviolette et de Saint-Maurice.

MM. Miller, Inspecteur général, et Maltais Inspecteur régional, vu l'heure tardive à laquelle ils furent invités à parler, ne purent malheureusement adresser que quelques mots à la réunion du congrès diocésain de l'U.C.C., le 30 au soir. Le grand nombre de commissaires de l'Abitibi, convoqués à cette séance, dans le but de pouvoir, tout en profitant de l'avantage d'entendre les distingués officiers supérieurs de l'U.C.C., connaître une des plus hautes personnalités du Département de l'Instruction publique et la plus haute de la région de l'Outaouais, fut grandement désappointés.

M. l'Inspecteur général rappelle à MM. les commissaires trois de leurs devoirs: leur obligation stricte de choisir pour leurs écoles les meilleurs titulaires, qui doivent être compétents et recommandés. C'est-à-dire, posséder un brevet d'enseignement délivré par une École normale ou le Bureau central. Il déclare ici que les institutrices et instituteurs religieux font dans leurs maisons de formation respectives des études et acquièrent une préparation pédagogique telles qu'elles donnent des garanties amplement suffisantes pour justifier le Département de l'Instruction publique de ne pas exiger d'eux de brevet d'enseignement. Il donne un témoignage public de satisfaction pour les excellents résultats réalisés dans la Province par notre distingué personnel enseignant religieux et signale particulièrement les succès des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, auxquelles la majeure partie des villes et villages de l'Abitibi ont confié l'éducation et l'instruction de leurs enfants.

Les commissaires doivent de plus administrer sagement et diligemment les deniers des contribuables, pratiquant une stricte mais intelligente économie. Ils ne doivent pas rogner outre mesure les salaires de leur personnel enseignant. Cette question est délicate, déclare M. Miller, mais mérite de s'y arrêter longuement et sérieusement pour ne point prendre de décisions qui auraient de néfastes répercussions sur l'avenir de notre pays.

Les commissaires, en dernier lieu, doivent se maintenir en étroite collaboration avec MM. les curés et l'inspecteur de district. Ils sont les aviseurs désintéressés et dévoués en mesure de les mieux renseigner et toujours dévoués à tous les intérêts de la cause éducationnelle.

M. Maltais doit écourter son entretien. Il se déclare heureux d'être de nouveau aux côtés de M. le curé de Makamik, son compatriote de la Malbaie, et dit, en s'adressant aux commissaires, toute l'attention qu'ils doivent apporter à l'engagement de leur personnel enseignant. Qu'ils ne doivent pas pour des raisons futiles sacrifier de bons serviteurs de l'enseignement. Que c'est une tragédie que ce va-et-vient des institutrices, chaque année.

Au début du congrès des inspecteurs, M. Miller prie M. Alain de transmettre aux maîtres et maîtresses de son district qui ont préparé des candidats au Certificat d'Etudes primaires, ses félicitations pour les succès obtenus en juin dernier. Le district No 1 se classe premier, dans toute la Province de Québec, pour le pourcentage de ceux qui ont réussi les examens du Certificat. Il forme le vœu que l'an prochain, le nombre de municipalités qui ont participé à ce succès soit doublé. A son sens, le Certificat d'Etudes primaires est le meilleur moyen de classer les élèves uniformément et d'assurer une plus longue fréquentation scolaire.

Le congrès forme le vœu que les inspecteurs continuent d'encourager les institutrices à favoriser chez leurs élèves la confection d'objets en bois, les travaux à l'aiguille, au crochet, le dessin, et que les échantillons que l'on ferait parvenir au Département soient exposés aux expositions provinciales, de comté, ou à des expositions spéciales organisées à cette fin dans les principaux centres de la province.

Le congrès déplore que l'on accorde trop de congés durant l'année scolaire, laquelle ne devrait finir, d'après les récentes recommandations du Surintendant et du Comité catholique, qu'aux derniers jours de juin.

Le congrès déplore également que les commissaires tiennent trop peu compte des appréciations de l'inspecteur dans le réengagement du personnel enseignant.

Différents autres sujets au programme, tels la statistique agricole, l'enseignement de la lecture, la préparation de la classe, le classement, la ruralisation, etc., sont étudiés au cours de la journée.

Le premier septembre, M. Alain conduisit M. Miller à Amos, où il devait prendre le train pour Québec. M. l'Inspecteur général a déclaré à plusieurs reprises son étonnement du développement de

l'Abitibi, ce pays, disait-il, aux richesses d'avenir incalculables; il admire le courage et la vaillance de sa population.

Il est à souhaiter que l'an prochain, nous organisions deux réunions de commissaires, l'une dans l'est et l'autre dans l'ouest, auxquelles réunions nous inviterons M. l'Inspecteur général et M. l'Inspecteur régional.

Nous remercions M. Miller de l'honneur qu'il nous a fait en nous venant visiter et en convoquant les inspecteurs de l'Outaouais à se réunir chez nous cet automne.

EXERCICES SCOLAIRES

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Une "Belle Mort"

Elle viendra, ma mort!...

Elle s'approche, elle s'avance...

...Et moi aussi, d'un pas, chaque jour, je m'avance vers elle.

Puisse-t-elle être la bonne, la belle mort... qui me réunira à tous les morts, "morts dans le Seigneur", à mes morts qui m'ont devancé là-haut et qui m'attendent...

Qu'est-ce donc qu'une belle mort?

Laissons la théorie. Et contemplons des morts qui furent belles... celles des saints, nos modèles, qui surent assez magnifiquement vivre pour mourir en beauté.

Une belle mort, ce sera celle de saint François d'Assise que le tableau si connu nous montre chantant le cantique d'allégresse à la pensée que bientôt il verra Dieu. Ce sera la mort du Curé d'Ars, sur son pauvre lit, dans un entier recueillement et dans une joie parfaite... ce sera celle de sainte Thérèse de Lisieux, à l'infirmerie de son couvent, baisant son crucifix et murmurant une dernière fois: Jésus...; ce sera celle de saint Louis, de saint Vincent de Paul... et aussi de tant d'autres bons chrétiens que nous fêtons le jour de la Toussaint et que nous avons sans doute vu mourir humblement et paisiblement...

Ce sera, surtout, la mort de saint Joseph "patron de la bonne mort", rendant le dernier soupir entre Jésus et Marie.

La "belle mort", c'est donc la mort des Saints, saints illustres, saints officiellement reconnus par l'Église et offerts en modèles, saints ignorés, innombrables, dont plus d'un a vécu près de nous.

Pourquoi est-ce une belle mort?

Parce qu'elle consiste essentiellement en ceci:

Elle est un acte de foi et un acte d'amour.

UN ACTE DE FOI

Vivants, ils ont cru en la parole de Dieu, en sa puissance, en sa promesse de la "vie éternelle": *credo vitam æternam.*

Et ils sont morts dans ces sentiments, connaissant la volonté de Dieu et lui renouvelant leur acte de foi et de confiance.

Et ils sont morts.. voyant déjà de leurs yeux de chair, illuminés par les premiers rayons de l'éternité, l'aube du royaume de Dieu, le seuil de la demeure où tout est joie, repos, lumière...

UN ACTE D'AMOUR

Toute leur vie, ils ont essayé de servir et d'aimer Dieu.

Et, de ce moment si grave de la mort, qui résume, qui condense, qui souvent porte au maximum d'intensité nos sentiments profonds, ils ont fait un dernier acte d'amour.

Acte d'amour qui est à la fois:

un cri d'espérance en la bonté de Dieu,

un acte d'abandon filial entre ses mains,

une humble acceptation des conditions de cette mort: douce ou douloureuse, soudaine ou lente, entourée ou solitaire... acceptation du déchirement de la séparation provisoire des êtres aimés.

Et n'eussent-ils eu qu'un éclair pour se "voir mourir", comme ce sacrifice, cette acceptation et aussi le repentir de leurs fautes sont acquis depuis longtemps, un seul élan de l'âme leur a suffi pour renouveler leur offrande.

Voilà "la belle mort". Celle qui est prévue, acceptée, préparée, parfois désirée et accueillie avec joie.

C'est une "belle mort", parce que ce sacrifice de tout soi-même, de sa vie— c'est-à-dire de ce qu'on a de plus précieux—en conformité avec la volonté de Dieu, en expiation de ses fautes, constitue le plus bel acte de foi et d'amour que l'on puisse faire.

Et nous devons conclure:

—N'attendons pas ce dernier moment pour nous y préparer.

—Dès maintenant faisons notre acte d'offrande de nous-même et d'abandon quant au lieu, à l'heure et aux circonstances de notre mort.

—Remettons-nous-en pour tout cela à la bonté de Dieu, comme des enfants, confiants en leur "Père des Cieux".

—Comprenons ce qu'il y a d'erreur, de légèreté, d'inconscience même dans cette parole qu'on entend parfois: "C'est une belle mort, il ne s'est pas vu mourir!..." (autrement dit: l'acte le plus important de sa vie, il l'a accompli sans savoir ce qu'il faisait!)

Souhaitons, au contraire, de nous voir mourir, comme on souhaite avoir toute sa lucidité pour les choses importantes.

Souhaitons de nous voir mourir
pour bien savoir ce que nous faisons,
pour l'accomplir du mieux que nous pourrons.

Et demandons, chaque jour, de bien mourir, c'est-à-dire de mourir en état de grâce, en paix avec Dieu et avec les hommes.

Alors la mort ne sera plus un épouvantail... mais seulement le passage laborieux du "défilé obscur et coudé qui aboutit sur la plaine de lumière".

"*Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.*"

P. Croizier,
(*Peuple de France*).

LANGUE FRANÇAISE

École primaire élémentaire

COURS INFÉRIEUR

EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

I.—Vocabulaire: *les chaussures.*

Botte. — Bottine. — Brodequins. — Chausson. —Caoutchouc.— Cirage. — Galoche. — Pantoufle. —Savate. — Soulier. — Guêtres. — Cordonnier.— Semelle. — Talon. — Tige. — Claque. — Empeigne...

II.—L'élève complètera les phrases suivantes: Le chat est plus *gros* que...—Montréal est plus *grand* que...—Le plomb est plus *lourd* que...— Le lièvre est plus *agile* que...—Le cheval est plus *fort* que...—Le fleuve est plus *large* que...—Une porte en chêne est plus *solide* que...—Le train express est plus *rapide* que...—L'or est plus *rare* que...—La cave est plus *humide* que...

III.—Achever les phrases suivantes par un *complément circonstanciel de temps*:

Nous irons au cimetière... (*quand?*).—Je fais les commissions de maman... (*quand?*).—J'acheterai un cahier... (*quand?*).—J'aiderai maman ... (*quand?*).—Nous jouerons avec nos traîneaux... (*quand?*).—On célèbre la fête des morts ... (*quand?*).

DICTÉES

I

L'AUTOMNE

L'automne dépouille les forêts de leurs feuilles. C'est l'époque où le cultivateur bat son grain, va dans la forêt couper le bois de chauffage pour l'année suivante. Le brouillard couvre les vallées, les pluies détrempent la terre et gonflent les rivières. Le citadin prudent songe à acheter les *provisions* pour l'hiver.

Grammaire.—Mettre au singulier les mots: *forêts, feuilles, pluies, rivières.*—Relever les verbes en les mettant à l'infinitif.—Mettre au futur la dernière phrase de la dictée.

Questions.—Quel jour commence l'automne et quel jour finit-il? (22 sept. et 22 déc.)—Que fait le cultivateur en cette saison?—Où y a-t-il des brouillards?—Par quoi sont constitués les brouillards? (Par de très fines gouttelettes d'eau qui sont en suspension dans l'air. Les nuages ne diffèrent des brouillards que par leur situation: ils sont élevés dans l'atmosphère au lieu de raser le sol.)

II

CONSEILS A UN ENFANT

Sois appliqué en classe. Ne perds aucun moment lorsque tu viens t'asseoir sur les bancs de l'école. Montre-toi attentif aux leçons de ton maître. Aime ton livre, aies-en soin; étudie tant que tu pourras. La sagesse arrive à mesure que s'enfuit l'ignorance, et la sagesse donne le bonheur. Sois obéissant et pieux, et le bon Dieu te bénira.

EXERCICES.—1. *Que signifie être appliqué en classe?*—C'est étudier ses leçons, faire ses devoirs avec soin, sans se laisser distraire.

2. *Que penser d'un élève peu appliqué en classe?*—Qu'il ne peut y faire de progrès, qu'il se montre ingrat envers ses parents qui s'imposent de lourds sacrifices pour l'instruction des enfants.

3. Relever la dictée à la première personne du pluriel, même temps.

4. Conjuguer *s'enfuir* au présent et au futur de l'indicatif.

RÉCITATION

LE CLOCHER DU VILLAGE

Le clocher de mon village,
Se dressant vers le ciel bleu,
Montre à l'homme qui voyage
Le chemin qui mène à Dieu.

JOSEPH BOULNIER.

COURS MOYEN

EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

I.—L'élève répondra aux questions suivantes: A quoi sert un abat-jour?—A quoi sert une pelle?—A quoi servent des tenailles?—A quoi sert une commode?—A quoi sert une malle?—A quoi sert le frein des automobiles?—A quoi servent les rails?—A quoi sert le pied de roi?—A quoi sert un trottoir?—A quoi sert un parapluie?

(Les réponses seront toujours exprimées par petites phrases correctes.)

II.—Trouver, parmi les adjectifs suivants, celui qui peut convenir à chacun des noms donnés ci-dessous:

Blonde. — Neuve. — Brillante. — Aigu. — Fragile. — Mûr. — Furieux. — Jaune.

Vent. — Robe. — Soufre. — Chevelure. — Etoile. — Verre. — Poinçon. — Fruit.

III.—L'élève fera suivre d'un, puis de deux *compléments directs* chacun des verbes exprimés.

Notre jardin produit... (*quoi?*).—Dans une cave, on met... (*quoi?*).—Le printemps fait pousser... (*quoi?*).—Le pêcheur a pris... (*quoi?*).—Les souris mangent... (*quoi?*).—Le charron fait... (*quoi?*).—Le serin mange... (*quoi?*).—Dans les rues d'une ville que voit-on?

DICTÉES

I

LA NEIGE

Soudain, un blanc flocon descend lentement d'en haut; il se balance, il tourbillonne, léger comme une plume de tourterelle. Un autre le suit, puis un autre, puis des millions, puis des millions de millions. C'est la neige silencieuse et discrète. L'hiver vient, songeons aux pauvres.

GRAMMAIRE.—Donner la règle des verbes en *cer*.—Quel est le verbe en *cer* employé dans la dictée?—Citer d'autres verbes en *cer*. (Placer, avancer, enfoncer, percer.)—Conjuguer le verbe *balancer* aux deux premiers temps de l'indicatif.

EXPLICATIONS.—La neige se forme sous l'influence du froid, par la congélation des gouttes de pluie. Elle tombe sous forme d'étoiles à six rayons. —En hiver, la neige est comme un manteau sur la terre et préserve les plantes de la gelée. Il tombe beaucoup de neige au Canada, particulièrement dans la région du nord.

II

LA CHANSON DE LA MÈRE

Pendant que l'enfant sommeille, j'entends la mère qui chante doucement pour le bercer. Elle chante: "Mon enfant, je ne crains pas la peine, car c'est pour toi que je travaille. Pour toi, je prierai le bon Dieu, pour que tu sois un bon chrétien. Je travaillerai le jour, pour toi, je travaillerai la nuit. Un jour, tu seras grand, mon fils; alors tu seras fort; alors ta mère sera vieille; et toi, tu soutiendras ta mère. Dors, mon enfant; dors, cher petit!"

GRAMMAIRE.—Analyser: *l', la* (1ère phrase.—Relever ce que la mère chante, en employant la 2e personne du pluriel, au lieu de la 2e personne du singulier. *Mon enfant, je... car c'est pour vous...*

QUESTIONS.—Que fait la mère pendant que l'enfant sommeille?—Que dit-elle en le berçant? —On dit quelquefois d'un enfant; il a un bon cœur; que veut-on dire par là?—Que fera cet enfant pour ses parents devenus vieux?—Que signifie: *Tu soutiendras ta mère?*

LA PATRIE

Enfants, le ciel, le ciel sur nos campagnes
A déployé de bien vives couleurs.
Sur nos lacs bleus, sur nos vertes montagnes,
Le ciel répand ses plus riches splendeurs.
Soit que la neige à nos bois étincelle,
Soit que l'été rayonne sur nos bords,
Oh! la patrie, oh! la patrie est belle:
O Canada, je t'aime avec transports!

L'ABBÉ APOLLINAIRE GINGRAS.

RÉDACTION

LES MACHINES PRÉCIEUSES

CANEVAS.—1. De quoi se sert votre maman pour coudre très vite?—2. N'y a-t-il pas aussi une machine à écrire? Dites ce que vous en savez. —3. De quelles machines se sert le cultivateur pour ses travaux champêtres?—4. Pourquoi ces diverses machines sont-elles précieuses?

DÉVELOPPEMENT

1. Pour coudre très vite, maman se sert de sa machine à coudre. C'est un petit meuble à peine plus haut qu'une table et muni de toutes sortes de rouages.

2. Il existe aussi une machine à écrire. Elle ressemble un peu au piano. On frappe avec les doigts sur des touches pour former des lettres et des mots sur le papier. Et cela fait des lignes imprimées comme dans les livres. Ceux ou celles qui écrivent à la machine s'appellent des dactylographes.

3. Pour ses travaux champêtres, le cultivateur se sert des machines agricoles qui sont en grand nombre. Les principales que je connais sont: les faucheuses, les râteaux les moissonneuses et les batteuses.

4. Toutes ces diverses machines sont précieuses, parce que, soit pour coudre, soit pour écrire, soit pour cultiver la terre, elles font le travail avec une grande rapidité. Nous devons beaucoup de reconnaissance aux savants qui les ont inventées.

COURS SUPÉRIEUR

VOCABULAIRE

SYNONYMES

L'élève cherchera les *synonymes* des mots suivants et fera entrer chacun d'eux dans une petite phrase:

Défendre (*soutenir, protéger*).—Se dresser (*se lever*).—Écourter (*raccourcir*).—Adversaire (*antagoniste, ennemi, rival*).—Étroit (*restreint*).—Contrariété (*ennui*).—Inattendu (*imprévu*).—Crépuscule (*coucher du soleil*).—Pareil (*semblable, identique*).—Caché (*secret*).—Exact (*juste*).—Dissipateur (*prodigue*).—Démolir (*détruire.*)—Silencieux (*muet*).—Grave (*sérieux*).

DICTÉES

I

LES TEMPS DU SUBJONCTIF

Il faut que je chant*e* ce soir, au salut.—On dit que tu chant*es* fort bien et que ton frère chant*e* agréablement.—Il est possible que nous demand*ions* un congé pour le jour des Morts et que vous obten*iez* la même faveur. —Il est juste que les patrons nous donn*ent* cette satisfaction.—On a exigé que j'all*asse* au chef-lieu du comté et que je me rend*isse* en personne, au conseil.—Il fallait que mon oncle f*ît* tous les frais et qu'il pourv*ût* à toutes les dépenses.—Vouliez-vous donc que je v*insse* du fond de l'Abitibi?—Pour faire de tels sacrifices, il a fallu que nous t*inssions* et qu'ils t*inssent* beaucoup à cette acquisition.—On voulait que ce jeune homme pr*ît* part à toutes les excursions.—On demandait aux martyrs, qu'ils ador*assent* les faux dieux.

QUESTIONS GRAMMATICALES.—*Comment se terminent les temps du mode subjonctif?* Le *présent* du subjonctif se termine toujours, dans toutes les conjugaisons, par *e, es, e, ions, iez, ent.* Cependant les verbes *avoir* et *être* font exception, à la 3e personne du singulier et aux 2 premières personnes du pluriel.—*Comment se termine l'imparfait du subjonctif?* L'imparfait du subjonctif prend des terminaisons différentes selon la conjugaison à laquelle appartient le verbe. Ce sont: *asse, asses, ât, assions, assiez et assent* pour ceux de la 1ère conjugaison; *isse, isses, ît, issions, issiez et issent* pour ceux de la deuxième et pour quelques-uns de la 3e et de la 4e conjugaison, comme *rougir, voir, prendre,* etc.—*N'y a-t-il pas encore d'autres terminaisons pour cet imparfait?* Oui, il y a encore la terminaison *usse; usses, ût, ussions, ussiez et ussent* que prennent le plus grand nombre des verbes de la 3e conjugaison, et enfin la terminaison *insse, insses, înt, inssions, inssiez et inssent* que prennent les verbes terminés par *enir* comme *venir, tenir* et leurs composés revenir, appartenir, soutenir, convenir, etc.—*Le tréma n'est-il pas employé à ce temps, dans quelques verbes?* Oui, le tréma remplace l'accent circonflexe dans les verbes *haïr* et *oüir.* Ex.: qu'il haït, qu'il *oüit.*

ANALYSE GRAMMATICALE.—Trouver le sujet de chacun des verbes de la dictee; en dire la nature, l'espèce, le genre, le nombre et la fonction grammaticale.

II

LA BONNE MÉNAGÈRE

De la femme de ménage *dépendent* la propreté intérieure, la santé des enfants, le *bien-être* du mari. Elle s'occupe du beau comme du bon, car l'arrangement de sa demeure est comme une œuvre d'art qu'elle crée et renouvelle chaque jour. La bonne femme de ménage a besoin de toutes les qualités féminines: l'ordre, la finesse, la bonté, la *vigilance*, la douceur. Elle répare les fortunes ébranlées; elle sait transformer l'aisance en richesse, le *strict* nécessaire en aisance. Par elle, les meubles sont toujours propres, le linge toujours blanc. Son esprit remplit cette demeure, la façonne à son gré, et rien ne manque à son gouvernement do-

mestique. Qui de nous, passant le soir dans un village, devant quelque demeure de paysan, et apercevant à travers les vitres le foyer flambant, le couvert mis sur une nappe rude, mais sans tache, et la soupe fumante sur la table, n'a point pensé à ce pauvre ouvrier, bientôt de retour, qui, après un long jour employé à remuer la terre ou le plâtre et à frissonner sous la pluie, allait rentrer dans cette petite chambre si *nette* et reposer ses yeux et son cœur fatigués de tant de travaux *rebutants*.

LEGOUVÉ.

EXERCICES.—Analyser oralement tous les mots invariables.—Construire dix phrases renfermant une locution conjonctive; une interjection.—Conjuguer les verbes irréguliers *coudre*, *moudre* et leurs composés.—Exercices de conjugaison: conjugaison d'un verbe sous la forme passive, interrogative, négative.—Donner et expliquer les homonymes de *mari*, *art*, *en*, *cette*, *sur*, *sans*, *son*, *temps*.

RÉCITATION

NOVEMBRE

Toutes les tombes sont fleuries,
Et comme un immense jardin,
Où des âmes endolories
Viennent revivre leur chagrin.

Il est des morts au cimetière
Pour qui novembre, avec effroi,
Jettera sur l'étroite bière,
Chaque jour un peu plus de froid!

Si vous passez près de ces tombes
Où le lierre niche l'oiseau,
Où sans cesse les feuilles tombent,
Et se rejoignent en faisceau,

A ces défunts faites l'aumône—
Vous ne serez pas repoussés—
D'un souvenir, d'une anémone:
C'est le mois des trépassés.

Sur leur âme qui vous implore,
Penchez votre cœur simplement:
Peut-être ferez-vous éclore
L'indicible ravissement!

Peut-être que votre prière
Leur ouvrira le Paradis,
Qu'ils s'en iront dans la Lumière,
Sauvés par ce "de Profundis".

VALENTINE RAYNAUD.

RÉDACTION

LA COLÈRE

Vous vous êtes corrigé d'un défaut. Dans quelles circonstances avez-vous pris cette résolution? Comment avez-vous fait? Dites quelles difficulté vous avez eues.

DÉVELOPPEMENT

Mon grand défaut était la colère, une colère qui se traduisait trop souvent par des brutalités. Je ne pouvais rien souffrir. Par exemple, si l'un de mes camarades trichait au jeu, c'était plus fort que moi, je lui tombais dessus à coups de poing, ce qui me valait parfois des ripostes très dures. Je le dis, à ma honte, souvent j'ai battu ma sœur pour peu de chose. Un jour, comme elle refusait de partager son orange avec moi, sous prétexte que j'étais trop méchant, je lui arrachai le fruit en lui donnant des gifles. Elle court se plaindre de l'affaire, en pleurant. Maman me priva de dessert pour deux jours et papa m'administra une bonne paire de claques. Ce n'était pas volé, je l'avoue.

C'est dans cette circonstance que je pris de nouveau la résolution de ne plus me mettre en colère, résolution que j'avais déjà prise maintes fois et inutilement: toujours je revenais à ces violences. Mais voilà que, sur ces entrefaites, au catéchisme, dont la leçon portait précisément sur la colère, je prêtai une grande attention aux explications de M. le vicaire qui sut nous inspirer l'horreur de ce vice. "La colère, disait-il, peut conduire aux excès les plus irréparables, même au crime. Rappelez-vous l'histoire de Caïn qui, dans un mouvement de colère, tua son frère Abel. Imitez, mes enfants, la patience du Christ Jésus que l'on nous représente sous la forme d'un agneau; vous savez qu'un agneau est le symbole de la douceur."

Bref, tout ce que nous dit M. le Vicaire fit sur moi une impression qui me décida si fortement à me corriger que j'y suis à peu près parvenu. Oh! cela n'a pas été tout seul; l'habitude a été dure à vaincre; devant les contrariétés, j'ai eu bien du mal à me dominer. Plusieurs fois même, il m'est arrivé d'éclater encore, mais plus timidement et de plus en plus rarement.

De sorte qu'à force de m'observer, de prier et de m'appliquer au calme, il n'y paraît à peu près plus rien de mon tempérament fougueux. Aussi, maintenant, je commence à

jouir des doux fruits de la patience: mes camarades, dont j'étais redouté, se rapprochent amicalement de moi; mes parents sont contents de me voir si agréablement changé. Et moi donc, comme je suis heureux de me sentir plus aimé de tout le monde!

École primaire complémentaire

DICTÉES

I

LE GULF-STREAM

Il est un fleuve dans l'Océan: dans les plus grandes sécheresses, jamais il ne *tarit;* dans les plus grandes *crues*, jamais il ne déborde. Ses rives et son lit sont des couches d'eau froide, entre lesquelles coulent *à flots* pressés des eaux tièdes et bleues. Il prend sa source dans le golfe du Mexique et se jette dans l'Océan Arctique. Nulle part il n'existe, sur le globe, un courant aussi majestueux. Il est plus rapide que l'Amazone, plus impétueux que le Mississipi, et la masse de ces deux fleuves ne représente que la millième partie du volume des eaux qu'il *déplace.* Depuis le golfe jusqu'aux côtes de la Caroline, elles sont couleur d'indigo *foncé*, et la ligne de séparation avec les eaux de l'Océan est parfaitement visible.

MAURY.

EXPLICATIONS:—*tarit;* signification de ce verbe, donner son sujet—*crues;* expliquer ce nom—*à flots;* pourquoi le pluriel—*déplace;* le sujet de ce verbe—*foncé:* pourquoi le masculin—dire où sont situés: le *Mexique*, l'*Océan Arctique*, l'*Amazone*, le *Mississipi.*

II

COMPOSÉS, DÉRIVÉS, FAMILLES DE MOTS

Les bouleaux et les sapins

C'est peut-être par une matinée grise et déjà un peu triste d'automne que les bouleaux sont le plus attrayants à regarder et à entendre. Tout commence à se décolorer, à rougir ou à jaunir autour d'eux et ils se décolorent eux-mêmes: de petites taches jaunes, premiers signes de l'épuisement de la sève et de l'agonie des feuillages, s'entremêlent, de place en place, à leurs grappes vertes. La teinte claire de son écorce blanche et noire, la grâce de son feuillage clairsemé donnent encore au bouleau un air de jeunesse qui se prolonge dans cette décrépitude de la forêt. Il tranche joyeusement sur le vert sombre des sapins, qui ressemble à une habitude et qui a quelque chose de monotone et d'ennuyeux. On voit bien qu'il souffre, lui aussi, de la saison, et que son déclin est proche, mais il se défend mieux contre la tristesse et la mort envahissantes, il conserve ou il donne davantage l'illusion de la vie; il paraît être moins blessé ou moins vulnérable ou plus résistant que les autres arbres qui l'entourent.

RÉSUMÉ DE LA DICTÉE.—C'est ici un fragment d'une jolie description de la forêt en automne. L'auteur nous montre la grâce de cet arbre élégant qu'on appelle le bouleau, il le compare au sapin toujours vert, dont l'éternelle verdure est un peu triste, et il laisse entendre qu'il lui préfère le bouleau dont il a vanté la forme et le feuillage.

GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE.—Qu'appelle-t-on mots composés?—Citez des mots composés (*dé*colorer, *entre*mêler, *res*sembler, *en*tourer, etc. . .)—Qu'appelle-t-on mots dérivés?—Citez des mots dérivés (feuill*age*, joyeuse*ment*, vulnér*able*, etc. . .)—Qu'appelle-t-on famille de mots?—Citez des mots appartenant à la même famille (*matinée*, *matinal*, *matineux*, *mantinier*, *matinalement*, appartiennent à la famille de *matin*—*décolorer*, *coloris*, *coloriste*, *colorier*, *colorer*, etc., appartiennent à la famille de *couleur*—*feuillage*, *feuilles*, *effeuiller*, *défeuiller*, etc. . ., appartiennent à la famille de *feuille-* etc. . .)

Pourquoi *attrayants* a-t-il ici un *s*?—Pourquoi un accent grave sur *sève.*—Quel est l'homonyme de *grâce.* (grasse).—Trouvez et épelez des mots terminés comme *grappe* (*nappe*, *trappe* et les verbes dont l'indfinitif est en *apper;* il happe, il frappe, il *échappe*, il *jappe*). Trouvez et épelez des mots terminés comme *déclin* (vélin, moulin, venin, calepin, jardin, carlin, boudin, etc. . ., et beaucoup d'adjectifs dont le féminin est en *ine;* badin, blondin, gredin, fin, cristallin, etc. . .)

ANALYSE LOGIQUE ET GRAMMATICALE: Il souffre de la saison et son déclin est proche. (Combien de propositions?. . . Sujet, verbe, attribut de chacune?)

SENS DES MOTS ET DES PHRASES.—*Une matinée grise;* c'est-à-dire nuageuse et sans soleil.—*Épuisement de la sève. . . agonie des feuillages;* la sève, chargée de principes nourrissants, au printemps, n'en possède plus quand vient l'automne, elle est épuisée. Le feuillage va bientôt mourir, sécher, tomber. Cette mort est précédée d'une période où il se décolore, et qui est pour lui analogue à l'agonie d'un être humain qui va mourir.—*Clairsemé;* peu serré, les feuilles qui restent étant placées sur la tige à une certaine distance les unes des autres, car beaucoup sont déjà tombées.—*Décrépitude;* état d'une chose qui a extrêmement vieilli et qui est usée.—*Joyeusement*, c'est-à-dire que son aspect donne un peu de joie et de gaieté.—*Monotone;* Qui est toujours du même ton, de la même couleur, du même aspect, et, à cause de cela, peu intéressant.—*Proche;* tout près, tout voisin, qui se produira bientôt.—*L'illusion de la vie;* un état qui ressemble à la vie et qui n'est pas la vie.—*Vulnérable;* qui peut être blessé (d'un mot latin signifiant blessure).

RÉCITATION

LA MAISON

Sous les cieux étoilés j'ai vu passer en rêve
L'image des foyers où l'homme peut s'asseoir,
Dans la clarté du jour et la beauté du soir,
Dans le feu du labeur ou sa paisible trêve.
Je vous ai vus, palais aux marbres veloutés,
Où le reflet de l'or se mêle aux mosaïques,
Et vous, murs appauvris des cloîtres monastiques,
Qui prêchez la vertu dans les austérités.
Sur la pente des monts qui limitent l'espace
Et s'élèvent, tout fiers de s'approcher de Dieu,
J'ai vu la hutte sombre où le berger du lieu
Jette un regard pensif sur le troupeau qui passe.
Sous la pâle glycine, à l'ombre des dattiers,
Ou près du vert sapin des plaines boréales,
Dans la triste langueur des saisons automnales,
Ou le rayonnement de nos midis altiers,
Je vous ai vus, abris que tout homme, à tout âge,
Entoure de respect dans le fond de son cœur;
Asiles des berceaux, refuges du bonheur,
Des luttes de la vie et du noble courage;
Temple de la famille où brûle sur l'autel
Le souvenir sacré d'êtres que l'on révère,
Et d'où monte l'encens de l'amour d'une mère,
Vers ces chants de l'azur qu'on appelle le ciel!

* * *

Que Dieu, dans sa magnificence,
Répande autour de vos maisons,
Comme un murmure de chansons,
La paix qui naît de l'espérance!
Qu'Il groupe en ce foyer chrétien
Une jeunesse souriante,
Que la gaieté toujours enchante,
Et qui marche avec foi dans le sentier du bien!

MARIE SYLVIA.

(*La Revue Jeanne d'Arc*).

COMPOSITION

NOS CHERS MORTS

PLAN:—1er novembre.—Les feuilles tombent comme tombent sur nous les glas des morts.—Réflexion.—Sentiments chrétiens.—Purgatoire.—Pensée de l'Église.

DÉVELOPPEMENT

1er Novembre! Les feuilles tombent. Tombent aussi sur nous les notes pressées du glas des morts. Et voici que nous reviennent à la mémoire les images de nos chers disparus, ceux de l'année écoulée, parents, amis qui laissent un si grand vide en nos maisons, en nos cœurs.

Aussi, ce jour-là, dans les cimetières des grandes villes, vraies cités de la mort, les foules vivantes se pressent. Larmes, fleurs, n'est-ce pas l'expression de toute la pensée de plusieurs? Regrets, souvenirs, ce n'est pas tout!

Comme il fait bon, alors, de relire en chrétien les lettres de saint Paul à ses chrétiens de Thessalonique, de Corinthe, qui forment, dans notre missel, les épîtres des défunts: "Ne vous désolez pas comme tous ces gens qui n'ont pas d'espérance... voici le mystère que je vous révèle: tous nous ressusciterons... Il faut que ce corps mortel se revête un jour d'immortalité...", et ces beaux passages de l'Évangile: "Seigneur, je sais bien bien que mon frère ressuscitera au dernier jour... Je suis la résurrection et la vie, celui qui croit en Moi, même s'il a pu mourir, vivra..."

Tout ce_a, ce n'est pas en l'air, dans le vague, que nous pouvons le dire, c'est dans le vrai, pour chacun de nos morts, pour chacun de nous. Nous ne savons pas, il est vrai, le sort actuel, immédiat, de chacun, mais nous espérons, surtout quand le prêtre a passé près de nos mourants, qu'ils ont entendu de sa bouche la parole divine: "Je te pardonne tes péchés... Que par cette sainte onction et sa toute grande miséricorde, le Seigneur te pardonne les fautes de tes yeux... de tes oreilles... de ta langue..."

Purgatoire? Ciel? Dieu seul est juge. Mais, dans les deux cas, c'est le salut éternel. Ce père, cette mère, cet enfant parti là-haut, faut-il le prier, ou prier pour lui? L'Église vous répond: les deux, et, dans ses grands et beaux offices de novembre, elle unit les saints du Ciel et ceux du Purgatoire. Le premier novembre, les vêpres de la Toussaint et celles des Morts se suivent sans interruption: "Oh! le glorieux règne de tous les Saints, qui se réjouissent avec le Christ, vêtus de robes blanches, et suivant partout l'Agneau de Dieu!" et, aussitôt après: Hélas! voici que se prolonge mon séjour d'expiation... "Si vous comptez tous mes péchés, Seigneur, qui pourra subir votre regard?", et, tout de suite, la réponse de Jésus: "Tout ce que le Père me donne, vient à Moi, et celui qui vient à Moi, Je ne le rejetterai pas dehors." Dans toutes ces belles pensées, prières, comme nous nous sentons en communion avec nos défunts, morts au monde matériel, mais vivants en Dieu! "Donnez-leur, Seigneur, le repos, l'éternel repos. Réunissez-moi un jour à eux, dans votre paradis, et, ensemble, nous Vous adorerons, Vous le Roi de gloire en qui tous nous vivons, nous vivrons éternellement. Je crois à la Communion des Saints, je crois à la Vie éternelle. Ainsi soit-il."

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE, MESURAGE, ALGÈBRE

COURS INFÉRIEUR

1ère ANNÉE

Étude des nombres de 15 à 20.

Exercices oraux (1ère série)

1. Comptez des bâtonnets de 15 à 20 et revenez de 20 à 15.
2. Combien font 15 et 1 ? 15 et 2 ? 15 et 3 ? 15 et 4 ? 15 et 5 ?
3. Combien font 20 – 1 ? 20 – 2 ? 20 – 3 ? 20 – 4 ? 20 – 5 ?
4. Combien font 16 et 1 ? 16 et 2 ? 16 et 3 ? 16 et 4 ?
5. Combien font 19 – 1 ? 19 – 2 ? 19 – 3 ? 19 – 4 ?
6. Exercices de même genre, continués.

Exercices oraux (2e série)

1. Combien font 10 et 6 ? 10 et 7 ? 10 et 8 ? 10 et 9 ? 10 et 10 ?
2. Combien font 20 – 10 ? 19 – 9 ? 18 – 8 ? 17 – 7 ? 16 – 6 ?
3. Combien font 2 et 2 ? 12 et 2 ? 3 et 3 ? 13 et 3 ? 4 et 4 ? 14 et 4 ? 5 et 5 ? 15 et 5 ? 3 et 4 ? 15 et 4 ? etc.
4. Combien font 9 – 2 ? 19 – 2 ? 9 – 3 ? 19 – 3 ? 9 – 4 ? 19 – 4 ? 9 – 5 ? 19 – 5, etc.

Exercices écrits

1. Faites ou complétez les opérations suivantes:

15+2= ?	20 – 2= ?	15+ ?=17	?+15=16
15+4= ?	19 – 3= ?	17+ ?=20	?+18=20
16+3= ?	20 – 4= ?	16+ ?=19	?+16=19
17+2= ?	18 – 2= ?	18+ ?=20	?+17=20
18+1= ?	17 – 1= ?	15+ ?=18	?+15=18

2e ANNÉE

1. Combien y a-t-il de centaines, de dizaines et d'unités dans 324 ? 389 ? 401 ? 430 ? 478 ? 500 ?
2. Additions et soustractions:

132	319	198			
+75	+18	+78	430	407	324
+ 7	+109	+28	–127	–238	–185
———	———	———	———	———	———

3. Un cultivateur a fait battre 430 minots de grain en 3 jours. Le premier jour, on a battu 185 minots et, le deuxième jour, 194 minots. Combien a-t-on battu de minots le troisième jour ?

COURS MOYEN

3e ANNÉE

1. Une ménagère a payé \$4.56 au boulanger et \$3.38 au boucher. Que lui reste-il sur un billet de \$10. ?

Solution : Le montant payé égale \$4.56 + \$3.38 = \$7.94.

Il reste \$10.00 − \$7.94 = \$2.06. *Rép.*

2. Une fermière vend ses œufs \$0.36 la douzaine. Combien de douzaines a-t-elle vendues, si elle a reçu \$6.48 ?

Solution : Nombre de douzaines vendues = \$6.48 ÷ 0.36 = 18. *Rép.*

4e ANNÉE

1. Un cultivateur a récolté 240 minots de blé; il en a gardé 56 minots pour sa consommation, puis il a vendu la moitié du reste à \$0.78 le minot et l'autre moitié à \$0.82 le minot. Quel est le prix total de vente de la récolte ?

Solution : Il a vendu 240 m. − 56 m. = 184 m.

½ de 184 = 184 ÷ 2 = 92.

Prix de la première moitié: \$0.78 × 92 = \$71.76

" " " seconde " \$0.82 × 92 = \$75.44

Total ..... \$147.20. *Rép.*

2. J'ai payé une dette en trois fois: la 1ère fois, j'en ai payé les 0.2; la 2e fois, les $\frac{9}{20}$, et la 3e fois j'ai versé \$105. Quelle était ma dette ?

Solution : Transformant les 0.2 en fraction ordinaire on a: $0.2 = \frac{2}{10} = \frac{1}{5}$.

$\frac{1}{5} + \frac{9}{20} = \frac{4+9}{20} = \frac{13}{20}$, total deux premiers paiements.

Il reste à payer $\frac{20}{20} - \frac{13}{20} = \frac{7}{20}$.

$\frac{7}{20} = \$105$.

$\frac{1}{20} = \frac{105}{7}$

$\frac{20}{20} = \frac{105 \times 20}{7} = \$300$. *Rép.*

COURS SUPÉRIEUR

5e ANNÉE

1. 30 ouvriers ont reçu \$585. pour 6 journées de travail. Que recevraient 24 ouvriers pour 16 journées ?

Solution : Ce problème comprend deux règles de trois:
Il s'agit, en effet, de chercher combien les 24 ouvriers gagneraient pour 6 journées; puis combien ces 24 ouvriers gagneraient pour 16 journées.

30 ouv. gagnent \$585
1 ouv. gagne $\frac{\$585}{30}$
24 ouv. gagnent $\frac{\$585\times24}{30}=\$468.$
En 6 jours ils gagnent \$468
En 1 jour " " $\frac{\$468}{6}$
En 16 jours " " $\frac{\$468\times16}{6}=\$1248.$ *Rép.*

Plus rapidement on procède comme suit:

30 ouv. en 6 j. gagnent \$585
24 ouv. en 16 j. gagnent ?

$$\frac{\$585\times\overset{4}{\cancel{24}}\times\overset{8}{\cancel{16}}}{\underset{5}{\cancel{30}}\times\underset{3}{\cancel{6}}}=\$1248.$$ *Rép.*

2. Une équipe de 25 maçons peut construire en mur en 24 jours de 9 heures. Combien de maçons faut-il employer pour faire ce travail en 20 jours de 10 heures?

Solution :

Ce problème, comme le précédent, comprend deux règles de trois; on doit trouver d'abord combien il faut de maçons pour faire le travail en 20 jours de 9 heures, et ensuite combien il en faut pour faire le travail en 20 jours de 10 heures.

1ère règle de trois:
En 24 jours il faut 25 h.
" 1 jour il faut 25×24
" 20 jours il faut $\frac{25\times24}{20}=30$ h.

2e règle de trois:
Si la journée est de 9 h. il faut 30 h.
" " " 1 h. il faut 30×9
" " " 10 h. " $\frac{30\times9}{10}=27$
Rép. 27 hommes.

Plus rapidement:
En 24 j. de 9 h. il faut 25 hommes
En 20 j. de 10 h. il faut ?

$$\frac{\overset{5}{\cancel{25}}\times\overset{6}{\cancel{24}}\times9}{\underset{5}{\cancel{20}}\times\underset{2}{\cancel{10}}}=27 \text{ h.}$$ *Rép.*

6e ANNÉE

1. Un marchand a acheté 50 verges de drap sur lesquelles il a obtenu une remise de 5%. Il a ensuite revendu ce drap en faisant un bénéfice de 25% sur le prix de revient et a reçu en tout \$90.25. Combien le marchand aurait-il payé la verge, sans la remise?

Solution : 125% du prix de revient = \$90.25
1% " " " $=\frac{\$90.25}{125}$
100% " " " $=\frac{\$90.25\times100}{125}=\$72.20$
95% du prix fait au marchand = \$72.20
1% " " " " $=\frac{\$72.20}{95}$
100% " " " " $=\frac{\$72.20\times100}{95}=\$76.$
$\$76.\div50=\$1.52.$ *Rép.*

2. Un fermier vend son lait à la fromagerie et en retire $1.84 du cent livres. Si le coût de production de ce lait est de 1.22 le cent livres, quel est son bénéfice pour cent ?

Solution : Bénéfice sur 100 livres = $1.84 − $1.22 = $0.62.

Sur $1.22 il gagne $0.62

Sur $100. il gagne ?

$\frac{\$0.62 \times 100}{1.22} = \$5.08$. *Rép.* 5.08%.

SECTIONS AGRICOLE, COMMERCIALE ET MÉNAGÈRE

7e ANNÉE

1. En 18 jours, 14 ouvriers ont fait les $\frac{2}{3}$ d'un ouvrage. A ce moment 3 d'entre eux quittent l'atelier. Combien de jours les autres mettront-ils pour faire le reste ?

Solution : La question revient à ceci:

14 ouv. en 18 j. font $\frac{2}{3}$

11 ouv. en ? font $\frac{1}{3}$

$\frac{18 \times 14 \times 1}{11 \times 2} = 11\frac{5}{11}$ jours. *Rép.*

2. Deux cultivateurs louent ensemble un pâturage pour $52. Le 1er y met 12 vaches pendant 120 jours et le second un troupeau de 80 moutons pendant 180 jours. En admettant qu'une vache mange autant par jour que 16 moutons, combien chaque cultivateur devra-t-il payer de location ?

Solution : 12 vaches équivalent à 12 × 16 = 192 moutons.

192 mout. pendant 120 j. = 1 mout. pendant 192 × 120 = 23040j.

80 mout. pendant 180 j. = 1 mout. pendant 80 × 180 = 14400j.

23040 + 14400 = 37440 j.

Pour 37440 j. on a payé $52

" 1 j. " " $\frac{52}{37440}$

" 23040 j. " " $\frac{52 \times 23040}{37430} = \$32.$ 1er

" 14400 j. " " $\frac{52 \times 14400}{37440} = \$20.$ 2e } *Rép.*

8e ANNÉE

1. Un propriétaire achète une maison qui lui revient, tous frais payés, à $25,000. Il y fait pour $4,000 de réparations et la loue $1600. par année. A quel taux son argent se trouve-t-il placé, s'il doit payer chaque année $80. d'assurance et $540. de taxes ?

Solution : Capital engagé: $25000. + $4000. = $29000.

Revenu: $1600. − ($80. + $540) = $980.

Taux: $\frac{980 \times 100}{29000} = 3\frac{11}{29}\%$. *Rép.*

2. Un billet de \$1460. négocié le 7 mars, a subi un escompte de \$18.25. Le taux étant de 6%, on demande quelle était la date de l'échéance ?

Solution : L'escompte pour un an $= \frac{\$1460 \times 6}{100} = \$87.60$.

\$87.60 égalent l'esc. pour 365 jours.

\$18.25 " " " ?

$\frac{365 \times 18.25}{87.60} = 76$ jours.

76 jours après le 7 mars = 22 mai. *Rép.*

SECTION INDUSTRIELLE

7e ANNÉE

Mesurage

1. Trouvez le côté d'un triangle équilatéral dont la surface est égale à celle d'un triangle scalène dont les côtés ont respectivement 50, 78 et 112 pieds.

Solution : Le demi-périmètre $= \frac{50+78+112}{2} = 120$ pieds.

La surface $= \sqrt{120\,(120-50)\,(120-78)\,(120-112)} = 1680$

Le carré du côté du triangle équilatéral $= 1680 \div 0.433 = 3877.6$

Côté $= \sqrt{3877.6} = 62.27$ pi. *Rép.*

2. On a payé \$224 pour faire peinturer les murs d'une salle hexagonale de 40 pieds de hauteur, à raison de 14 sous la verge carrée. Quelle sera la dépense pour faire faire le plancher de cette salle à raison de 90 sous la verge carrée ?

Solution : Surface des murs = \$224. ÷ 0.14 = 1600 ver. carrées.

Surface d'un mur $= 1600 \div 6 = 266\frac{2}{3}$ verges carrées.

Côté $= \frac{266\frac{2}{3} \times 9}{40} = 60$ pieds

Surface du plancher $= (\frac{60}{3})^2 \times 433 \times 6 \times \$0.90 = \$935.28$. *Rép.*

Algèbre

1. Un cultivateur se rend à la ville et revient chez lui en 8 heures. En allant il fait 15 milles à l'heure et, en revenant, 25 milles à l'heure. Combien de temps met-il pour l'aller, combien pour le retour et quelle est la distance à parcourir ?

Solution : Soit x le temps pour aller

Alors $8 - x$ le temps pour revenir

On a: $15x = (8 - x)\,25$

$15x = 200 - 25x$

$15x + 25x = 200$

$40x = 200$.

$x = \frac{200}{40} = 5$ h. Aller.

$8 - x = 8 - 5 = 3$ h. Retour.

$15 \times 5 = 75$ m. Distance

Rép.

2. Une fermière vend à la ville 6 dindes, 10 poulets, 12 canards et reçoit en tout \$37.80. Si 3 dindes valent autant que 4 poulets ou 9 canards, quel est le prix d'un animal de chaque espèce ?

Solution : Soit x le prix d'un canard
Alors $\frac{9x}{4}$ le prix d'un poulet
et $3x$ le prix d'une dinde.

$3x \times 6 + \frac{9x}{4} \times 10 + 12x = 37.80$
$18x + \frac{90x}{4} + 12x = 37.80$
$72x + 90x + 48x = 151.20$
$210x = 151.20$
$x = \frac{151.20}{210} = .72$ Prix d'un canard
$\frac{9x}{4} = \frac{72 \times 9}{4} = \$1.62$ Prix d'un poulet
$3x = 0.72 \times 3 = \$2.16$ Prix d'une dinde
} *Rép.*

8e ANNÉE

Mesurage

1. Dans un parterre carré de 60 pieds de côté, on érige un bassin circulaire dont le diamètre extérieur a 22 pieds. On trace ensuite, autour du bassin, une allée de 3 pieds de largeur, puis une plate-bande de $3\frac{1}{2}$ pieds, puis une autre allée de $3\frac{1}{2}$ pieds de largeur. Trouver: *a*) la surface restante; *b*. la superficie de la plate-bande ($\text{Pi} = 3\frac{1}{7}$)

Solution : Le grand rayon de l'allée ext. $= \frac{22}{2} + 3 + 3\frac{1}{2} + 3\frac{1}{2} = 21$ pi.
Superf. du gr. cercle $= 21^2 \times \frac{22}{7} = 386$ pi. car.
Surface reste $= 60^2 - 1452 = 3600 - 1386 = 2214$ pi. car. *Rép.*
Sup. de la plate-bande: $[(17\frac{1}{2})^2 - 14^2]3\frac{1}{7} = 346\frac{1}{2}$ pi. car. *Rép.*

2. Les axes d'une ellipse sont comme 3 est à 7 et la superficie égale 5343.-8616 pieds carrés. Quelle est la longueur de chacun des axes ? (Pi. = 3.1416)

Solution : La superficie d'une ellipse de 3 par $7 = 3 \times 7 \times 0.7854 = 16.4934$
Rapport des deux surfaces $= 5343.8616 \div 16.4934. = 324.$
Rapport des axes $= \sqrt{324} = 18$
Petit axe $= 3 \times 18 = 54.$ *Rép.*
Grand axe $= 7 \times 18 = 126.$ *Rép.*

Algèbre

1. D'un bout d'un cable, on enlève 6 pieds de plus que $\frac{1}{5}$ de sa longueur et, à l'autre bout, on ajoute 3 pieds de moins que $\frac{1}{8}$ de sa longueur. On a alors un cable de 102 pieds. Quelle était sa longueur primitive ?

Solution : Soit x sa longueur.

$x - (\frac{x}{5} + 6) + (\frac{x}{8} - 3) = 102$
$x - \frac{x}{5} - 6 + \frac{x}{8} - 3 = 102$
$40x - 8x - 240 + 5x - 120 = 4080$
$40x - 8x + 5x = 4080 + 240 + 120$
$37x = 4440$
$x = \frac{4440}{37} = 120$ pi. *Rép.*

2. Un homme place $\frac{1}{3}$ de son argent à 3%, $\frac{1}{4}$ à 4%, $\frac{1}{5}$ à 5% et le reste à 6%. Si son revenu annuel est de $1032., quel capital possède-t-il ?

Solution : Soit x le capital.

Alors $\frac{x}{3}$ le 1er placement, $\frac{x}{4}$ le 2e, $\frac{x}{5}$ le 3e

et $x - \frac{x}{3} - \frac{x}{4} - \frac{x}{5}$ ou $\frac{13x}{60}$, le dernier placement.

On a comme équation:

$$\frac{x}{3} \times 3\% + \frac{x}{4} \times 4\% + \frac{x}{5} \times 5\% + \frac{13x}{60} \times 6\% = 1032$$

$$\frac{3x}{300} + \frac{4x}{400} + \frac{5x}{500} + \frac{78x}{6000} = 1032$$

$$60x + 60x + 60x + 78x = 6192000$$

$$258x = 6192000$$

$$x = \frac{6192000}{258} = \$24000. \quad \textit{Rép.}$$

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LA PENSÉE RELIGIEUSE EN FRANCE

M. Antoine de Meaux relève dans le *Correspondant* les symptômes d'un redressement de la pensée religieuse en France.

"Depuis la Révolution française, la guerre à toute croyance s'est poursuivie tantôt violente, tantôt sournoise, mais sans relâche, jusqu'à nos jours. Je n'en rappellerai pas les diverses péripéties. Disons seulement que la déchristianisation de notre pays est la seule idée qui ait suivi son chemin et progresse avec une singulière persistance à travers toutes les variations, tous les bouleversements politiques et sociaux dont le siècle passé a été le témoin.

"Assurément, ce vaste dessein a parfois rencontré des obstacles: il a été contrecarré, d'abord, au milieu du XIXe siècle par le réveil catholique et les campagnes qui, sous l'impulsion de Montalembert, ont abouti à la liberté d'enseignement, c'est-à-dire à la restauration d'un enseignement chrétien, malgré l'opposition de tous les libres penseurs d'alors.

"Repris avec une rare ténacité et une méthode implacable, sous la IIIe République, le plan des loges a été entravé, la déchristianisation a marqué un temps d'arrêt, par suite de la guerre. Nous avons assisté, nous assistons encore, en effet, à un remarquable renouveau d'esprit religieux parmi les élites, et le grand essor d'apostolat qui anime notamment la jeunesse studieuse est un fait bien connu.

"Alertés par ce mouvement, des éditeurs, étrangers jusqu'alors à toute préoccupation spiritualiste, se sont mis à publier des collections d'ouvrages chrétiens qui ont connu un vif succès.

"Il y avait donc quelque chose de changé. Mais ce serait une singulière illusion de croire que les ennemis de toute spiritualité en prendraient aisément leur parti. Ils n'ont pas tardé à monter une nouvelle et puissante offensive. L'école unique en forme la pièce maîtresse."

L'ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

Dans la nuit du jeudi, 21 septembre, un grand malheur s'est abattu sur la ville de Valleyfield. La cathédrale, le pensionnat des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, ainsi que l'École normale confiée aux mêmes religieuses ont été détruits par un incendie.

L'*Enseignement primaire* offre ses sympathies à Son Excellence Mgr de Valleyfield, à M. le Principal de l'École normale et aux révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie.

Les institutions détruites par le feu renaîtront bientôt de leurs cendres.

L'ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

En juin dernier, l'École normale de Nicolet terminait sa vingt-cinquième session. Fondée en 1908 par S. Excellence Mgr Brunault, cette méritante institution eut pour premier principal, Mgr Chs-Ed. Brunault, P.D. Puis tour à tour M. l'abbé Melançon, S. Excellence Mgr Courchesne et M. l'abbé Alcide Pellerin, principal actuel, ont dirigé l'École normale de Nicolet. Confiée aux Sœurs de l'Assomption, cette maison a eu comme directrices les Révérendes Sœurs dont les noms suivent: Sœur Sainte-Lucie, Sœur Marie-Eustelle, supérieure générale actuelle de la Communauté, Sœur Sainte-Félicité, Sœur Marie-Ange et Sœur Saint-Cœur de Marie. Deux professeurs laïques ont été associés à l'École normale de Nicolet: M. B.-O. Filteau, assistant-secrétaire du département de l'Instruction publique, et M. J.-C. Mercier, professeur actuel.

Nos meilleurs vœux à l'institution jubilaire.

QUESTIONS DE FRANÇAIS

Redite.—Des plus nécessaires. Je fais observer pour la *centième* fois qu'on jongle avec les temps de verbes. En voici un qui écrit: "Elle *a été* organisée et *fut* couronnée". Il était impérativement indiqué de continuer par: *a été* couronnée. *Elle a été organisée et couronnée*, était la phrase toute simple et parfaite. Mais la grammaire est ce que sait le moins une bonne fraction de ceux qui écrivent dans nos journaux. Syntaxe, conjugaison, nature des mots, leur place, celle des divers compléments, structure et proportion de la phrase, liaison et coordination de ses membres, exactitude et concordance des temps, tout cela et bien d'autres choses, c'est la bouteille à l'encre. A-t-on seulement une grammaire ? L'étudie-t-on chez les bons écrivains ? Il est trop visible que non. D'autre part, le joug de la tournure anglaise, répandue, grâce à la télégraphie, en tous pays, pèse de plus en plus sur le français de ce pays-ci, déjà américanisé à tant d'égards. Il faudrait donc jalousement réagir et s'enfoncer dans l'étude et la connaissance de la langue française. C'est ce que, par insouciance ou légèreté, l'on ne fait point.

Je reviens à mon début. La phrase que j'ai citée est doublement vicieuse: d'abord parce qu'elle contient successivement et pour un objet identique le passé indéfini et le passé défini; ensuite, parce que, mise en titre, elle use du passé défini. Je dirai une fois de plus que le passé *défini* (ex.: *parla*) s'emploie exclusivement pour *raconter*, en d'autres termes, dans le *récit* ou *narration: raconter*, c'est rapporter la *suite*, réelle ou fictive, de plusieurs événements dans leur production même, ou celle des détails d'un seul fait. C'est ce qui est complètement étranger à un titre d'ouvrage ou d'article, même si ce titre prend l'allure d'un sommaire, comme il arrive souvent dans le journal. Il ne faut donc *jamais* se servir du passé *défini* dans les titres, mais user exclusivement du passé *indéfini* (ex.: *a parlé*), dont le rôle est de *mentionner* simplement. Et, s'il s'agit de traduction, il n'est pas besoin, ce me semble, d'être maître passé dans les deux langues pour savoir que *was*, par exemple, doit alors se rendre par *a été* et non pas *fut*, *had*, par *a eu*, et non par *eut*, *spoke*, par *a parlé* et non par *parla*, *made a speech*, par *a prononcé* un *discours*, et non par *prononça un discours*, etc., etc.

L'auteur de la phrase précitée avait bien commencé: c'était un grand progrès. Mais, épuisé par cet effort, il est retombé dans l'ornière: "Elle *a été* organisée et *fut* couronnée..." *Fut* est un désastre!

Il y a à se mettre dans la tête une bonne fois que, pour écrire le français, il faut le savoir, que, pour le savoir, il faut l'apprendre, et que, pour l'apprendre, il faut l'étudier.

N. DEGAGNÉ, *ptre.*

DANGER DES AUTOMOBILES

Prévenir les enfants

Une petite fille de 5 ans, Mariette Bouchard, de Mistassini, fut tuée sur la voie publique, le 11 septembre dernier, alors qu'elle revenait de l'école, par un camion. Le jury déclara cette mort accidentelle, sans blâme pour le chauffeur du camion, mais ajouta: "Les jurés recommandent que les commissions scolaires donnent instructions à leurs institutrices d'avertir les enfants de se tenir sur le même côté du chemin, lorsqu'ils reviennent en groupe". Les instituteurs et les institutrices devront prendre note de cet avis.

FEU Mgr C.-E. BRUNAULT

Lundi, le 2 octobre, est décédé à l'évêché de Nicolet, Mgr Charles-Édouard Brunault, P. D., frère de S. E. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, et premier principal de l'École normale de cette ville. Cette institution doit beaucoup à cet éducateur aussi modeste que compétent.

L'Enseignement primaire prie Son Excellence Mgr de Nicolet d'accepter ses respectueuses sympathies.

C.-J. MAGNAN.

L'ÉPARGNE SCOLAIRE

L'épargne scolaire est en progrès dans les écoles de la ville de Québec. Grâce à l'initiative de la Caisse d'Économie Notre-Dame, initiative hautement approuvée par la Commission scolaire, le nombre des élèves qui font un dépôt hebdomadaire à la Caisse a augmenté de sept cents. On se rappelle la lettre pressante de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, invitant les maîtres et les maîtresses à se rendre aux suggestions de la Commission scolaire concernant l'épargne dans les écoles, lettre publiée dans l'*Enseignement Primaire* d'octobre 1932. Son Éminence terminait sa lettre par cette phrase lapidaire: "La Vertu de tempérance, à laquelle l'épargne se rattache, est l'une des plus importantes à inculquer à l'enfance."

PRINCIPES QUI ONT PRÉSIDÉ A L'ÉTABLISSEMENT DU SYSTÈME SCOLAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Dans l'*Educational Record* de Québec, livraison de juillet-août et septembre 1933, M. J. C. Sutherland, Inspecteur général des écoles protestantes en notre province, a publié une très intéressante étude historique, intitulée: "The Bases of the Quebec Educational System". En conclusion de l'article, M. Sutherland rend un judicieux témoignage au système scolaire de Québec, qui rend justice entière aux minorités. Ce passage de l'étude de M. Sutherland mérite d'être cité dans la langue même de l'auteur:

"A modern writer on legislation has said that "it is public opinion which gives the real sanction and seal to legislation, and the morality manifested by that opinion is the whole principle of the science of legislation". It is significant that the first workable Education Act was adopted just when responsible government, after the long struggle which had lasted from 1791, had been practically obtained in Canada. The Act of 1846 was the expression of the will of the people as interpreted by their representatives in parliament. In this article we have endeavoured to show that the bases of all subsequent legislation on education were then laid in wisdom and justice, that the principles of the Act of 1846 were inherent in the customs which had grown up in the voluntary schools, in the desires of Catholics and Protestants alike, and in such legislation as had been already adopted in the Province before and after the union of 1841. There was a broad spirit of compromise on both sides, in keeping with that saying of Edmund Burke in the eighteenth century: "All government, indeed every human benefit and enjoyment, every virtue and every prudent act, is founded on compromise". Apart from the matter of religion, the existence of the two languages made the separate school principle advisable in the interests of good understanding. The school law as it stands affords scope and opportunity for such progressive action as changing circumstances demand. The large powers conferred upon the Catholic and Protestant Committees, in the making of regulations, is the guarantee of this along the lines of that orderly development in social questions which is a characteristic of the Province."

"LA RÉPARTITION MENSUELLE"

En attendant la nouvelle édition de la "Répartition mensuelle", M. le Secrétaire du Département de l'Instruction publique informe les intéressés que la distribution de cet important ouvrage est momentanément arrêtée. On voudra bien, jusqu'à nouvel ordre, ne plus s'adresser au Département à ce sujet. Lorsque la nouvelle édition de la "Répartition mensuelle" sera publiée, nous en informerons nos lecteurs.

LE CHER FRÈRE CÉSIDIUS

Le 24 septembre dernier s'éteignant à la Maison provinciale des Frères Maristes, à Iberville, Province de Québec, un éducateur des plus méritants: le Cher Frère Césidius. Ce religieux distingué fut le fondateur des Provinces Maristes au Canada et aux États-Unis. Né Jean-Claude-Régis Bruyère, à Lapte, France, décédé dans la 89e année de son âge, et la 73 année de sa profession religieuse.

Nous recommandons l'âme de ce maître modèle aux prières de nos lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE

PHILIPPE-AUGUSTE LAVALLÉE.—Par l'abbé O.-D. Simard, du Séminaire de Chicoutimi. C'est la vie d'un novice Oblat de Marie Immaculée. En tête du volume se trouve une lettre de Son Excellence Mgr l'évêque de Chicoutimi, dont nous détachons les belles lignes qui suivent: "Il fait bon de constater que la sainteté fleurit toujours sur notre sol, et que nos collèges et séminaires, parfois méconnus, ne se bornent pas à préparer des lettrés ou des savants, mais sont encore capables d'élever aux plus grandes vertus, les âmes dociles et qui n'ont pas désappris de vouloir."

Cette "fleur de sainteté" à laquelle Son Excellence Mgr Lamarche fait allusion, c'est Philippe-Auguste Lavallée, dont la brève existence a été racontée d'une façon prenante par un prêtre éducateur, M. l'abbé O.-D. Simard .

En vente chez l'auteur, au Séminaire de Chicoutimi, ou à l'*Action catholique*, 105, rue Sainte-Anne, Québec. Prix: 40 sous l'unité, $4.00 la douzaine. Volume de 203 pages.

LE JUBILÉ DU COUVENT DE LÉVIS

On apprendra avec plaisir que dimanche, le 12 novembre prochain, sera fête "Double Majeure" au Couvent des Sœurs de la Charité de Notre-Dame-de-Lévis. On y célèbrera le 75ième anniversaire de la fondation du Couvent, en même temps que le jubilé d'or de la Révérende Mère Saint-Vital supérieure actuelle, qui, depuis nombre d'années et à maintes reprises, n'a cessé de se dévouer pour le bien spirituel et temporel de la communauté.

Le Comité d'organisation n'épargnera rien pour que la fête soit des plus charmantes; aussi espère-t-il que toutes les Anciennes, amicalistes ou non, se feront un plaisir d'être présentes, le grand jour.

Un programme intéressant s'y déroulera, de manière à ce que chacune puisse revivre des moments délicieux imprégnés des plus chers souvenirs!. . .

Qu'on mette donc à l'instant sur le "Memorandum" que la journée du 12 novembre est promise à "l'Alma-Mater".

VOULEZ-VOUS?

Maîtres et maîtresses, faire *connaître* et *aimer* de vos élèves la *bonne terre* canadienne?

Au plus tôt procurez-vous le beau et fort volume de 500 pages intitulé: "Manuel d'Enseignement rural". Cours moyen, livre du Maître, par les Frères Maristes.

Le 1er mille de ce précieux volume sera bientôt écoulé, malgré son prix assez élevé de $2.50.

Le "Manuel d'Enseignement rural" recommandé (Livre du Maître) comme propre à rendre service au personnel enseignant, est fait dans le but indiqué par les auteurs dans l'avant-propos:

"Le but poursuivi, c'est de mettre entre les mains des maîtres et des maîtresses des écoles rurales, un livre à mentalité strictement agricole, afin qu'ils fassent apprécier à leurs élèves le bonheur, la liberté et l'indépendance relative dont jouit l'homme des champs".

De nombreuses gravures *ad hoc* en illustrent le texte, composé de séries classifiées par mois et par semaines de lectures, poésies, chants, rédactions, dictées, analyses et problèmes se rapportant

tous à la vie champêtre et à l'agriculture sous ses formes variées. Ce volume, qui renferme à la fois le livre de l'élève et celui du maître, sera bien utile au professeur rural souvent obligé de diriger des classes à plusieurs cours; il trouvera là sa leçon toute préparée et sa répartition toute faite.

Cet ouvrage classique de 516 pages, avec reliure solide, se vend à la Librairie Granger & Frères, 54 Notre-Dame ouest, Montréal, au prix de $2.50 l'unité.

Les commissions scolaires qui désireraient en pourvoir chacune de leurs écoles pourraient obtenir un escompte substantiel.

LES FRÈRES MARISTES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Code scolaire de la Province de Québec. Maurice TELLIER. L'Action Populaire Limitée, Joliette, 1933. 570 pages.

Me Maurice Tellier, avocat au Barreau de Joliette, vient de publier, aux ateliers de l'Action Populaire Limitée, à Joliette, un *Code scolaire de la Provimce de Québec* annoté, avec tous les amendements à date, c'est-à-dire jusqu'à avril 1933 inclusivement.

On trouvera, dans cet ouvrage, les textes français et anglais de la *Loi de l'Instruction publique* (S. R. Q. 1925, chap. 133, et amendements).

Dans le corps du texte, sous chaque article visé, l'auteur a groupé la jurisprudence à date, c'est-à-dire jusqu'à janvier 1933. Comme, d'autre part, notre législation scolaire a plusieurs points de contact avec notre législation municipale, Me Tellier a fait les rapprochements de textes et de jurisprudence nécessaires.

Il publie aussi, à la suite du texte bilingue de la Loi scolaire et des formules qui s'y rapportent, le texte des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, refondus en 1915 et amendés jusqu'à avril 1933, et aussi le texte des Règlements du Comité protestant du même Conseil, avec tous les amendements à date. Ces règlements sont suivis, dans l'ouvrage, des formules qui s'y rapportent.

Pour faciliter les recherches, l'auteur publie plusieurs tables: une table des abréviations; une liste des causes citées, avec référence aux articles de la loi; un index des Règlements du Comité catholique et du Comité protestant; un index général français et un index général anglais.

C'est dire tout l'intérêt et toute l'utilité d'un pareil ouvrage, non seulement pour les commissions scolaires, mais encore pour les hommes de loi.

Ce volume est en vente, au prix de $5.00 l'exemplaire, chez les éditeurs: L'Action Populaire Limitée, Casier 1026, Joliette, P. Q.

(*La Revue du Droit*, Québec).

ÉPITAPHES

La pensée de la mort est toujours présente à l'esprit du chrétien. Plusieurs ont réfléchi à ce qu'on pourrait dire sur leur compte après eux; plusieurs l'ont écrit; heureux lorsqu'ils étaient en véritable stituation de paraître devant le Souverain Juge.

Voici, à ce sujet, l'épitaphe si belle de Louis Veuillot, composée par lui-même pour être gravée sur sa tombe:

Placez à mon côté ma plume;
Sur mon cœur, le Christ, mon orgueil;
Sous mes pieds, mettez ce volume;
Et clouez en paix le cercueil.

Après la dernière prière,
Sur ma fosse plantez la Croix;
Et si l'on donne une pierre,
Gravez dessus: *J'ai cru, je vois.*

Dites entre vous: "Il sommeille;
Son dur labeur est achevé."
Ou plutôt dites: "Il s'éveille;
Il voit ce qu'il a tant rêvé."

J'espère en Jésus. Sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi:
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi.

CANADA: CINQUANTE ANNÉES DE PEUPLEMENT

Par **Georges Demanche**

Un vol. 8 fr.—Édit. Spes, 17, rue Soufflot, Paris, 5

Couronné par l'Académie Française

M. G. Demanche est un travailleur sûr et consciencieux. Son livre sur le Canada vient à son heure. Après avoir expliqué la formation du Canada, il nous montre les progrès réalisés en 50 ans. A l'époque de la conquête, les Canadiens français étaient au nombre de 65,000. Ils sont aujourd'hui plus de 3 millions. Ils doublent leur nombre tous les 30 ans. L'étude de M. Demanche est aussi utile que précise.

(Revue de l'Alliance Française). Paul Labbé.

Rien de plus aride à première vue que des tableaux de statistique. Et pourtant cette mathématique contient, pour qui sait lire, la vie de tout un peuple. C'est là un de ces petits livres maniables, utiles, bienfaisants, qu'il faut lire pour garder confiance dans la race française si fortement implantée sur la terre d'Amérique. . .

En 1608, Champlain établissait à Québec 28 habitants. En 1629, ils étaient 117. Pendant toute l'occupation française il ne vint guère que 10,000 colons. Or, au traité de Paris, en 1763, il y avait 65,000 habitants. Un siècle après, leurs descendants sont plus d'un million.

Comment peut résister l'élément français à l'afflux étranger ?

Par la seule natalité; c'est la revanche des berceaux.

(Revue de l'Histoire des colonies françaises). E. Lauvrière.

Cette étude permet de regarder avec amour l'accroissement du peuple canadien-français et la survivance de notre langue. M. Demanche a su fixer le peuplement de souche française de chaque comté, marquer l'admirable influence missionnaire catholique et nous faire entrevoir cinq millions de Canadiens français au milieu du siècle.

(Le livre français). J. Harmand.

En vente à la librairie Garneau, rue Buade, Québec.

L'HÉROIQUE AVENTURE DE SAINT RENÉ GOUPIL ET DE SAINT JEAN DE LA LANDE, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par le **P. Gérard Goulet, S. J.**

L'automne ramène la fête de nos saints Martyrs canadiens. L'occasion est bonne de stimuler leur culte, de faire mieux connaître leur vie héroïque, de rappeler leurs vertus. Il en est deux, dans ce groupe de huit, dont l'existence a été plus effacée, car ils n'étaient prêtres ni l'un ni l'autre: René Goupil et Jean de la Lande. Que d'héroïsme cependant, que de sainteté dans leur vie! Quel exemple entraînant pour toux ceux qui, sans être revêtus du caractère sacerdotal, veulent vraiment servir Notre-Seigneur.

Cet exemple, le P. Goulet nous le met sous les yeux. En des pages brèves mais pleines, dans un style alerte et imagé qui plaira aux jeunes à qui il s'adresse, l'auteur retrace les principales étapes de la carrière des deux saints martyrs et nous l'offre comme modèle. Cette brochure élèvera et stimulera les âmes. Il faut la répandre dans tous les milieux. Elle se vend 10 sous l'exemplaire, à L'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

C.-J. Magnan, directeur-propriétaire, 79, Chemin Sainte-Foy, Québec, Canada.